

ASSEMBLEE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Session 1996-1997

Séances du vendredi 28 février 1997 (matin et après-midi)

COMPTE RENDU INTEGRAL

SOMMAIRE

SEANCE DU MATIN

· P	Pages
Dépôt d'un projet de règlement	3
Dépôt d'une proposition de résolution	3
Questions écrites	3
Cour d'arbitrage	3
Approbation de l'ordre du jour	3
Prise en considération	3
Demande d'urgence	3
Interpellation	
de M. Michel Lemaire (circulaire 1997 relative au programme «cohabitation») à M. Charles Picqué, membre du Collège, chargé de la l'Aide aux personnes. (Orateurs: MM. Michel Lemaire, Bernard Clerfayt, Mmes Evelyne Huytebroeck, Michèle Carthé, M. André Drouart et M. Charles Picqué, membre du Collège, chargé de l'Aide aux personnes.)	4
Interpellations jointes	
de M. Michel Lemaire et de Mme Evelyne Huytebroeck (situation du Football- Club Atlas) à M. Hervé Hasquin, président du Collège, et à M. Didier Gosuin, membre du Collège, chargé de la Culture, du Tourisme et du Sport	9

	Pages
Fait personnel	11
Reprise du débat	11
(Orateurs: Mme Evelyne Huytebroeck, MM. Michel Hecq, Mahfoud Romdhani, André Drouart, M. Hervé Hasquin, président du Collège, et M. Didier Gosuin, membre du Collège, chargé de la Culture, du Tourisme et du Sport.)	
SEANCE DE L'APRES-MIDI	
Interpellations	
de M. Bernard Clerfayt (subvention à Télé-Bruxelles) à M. Didier Gosuin, membre du Collège, chargé de la Culture, du Tourisme et du Sport	20
(Orateurs: M. Bernard Clerfayt, Mme Evelyne Huytebroeck, M. Willy Decourty et M. Didier Gosuin, membre du Collège, chargé de la Culture, du Tourisme et du Sport.)	
de M. Dominique Harmel (fonctionnement du nouveau TIB) à M. Didier Gosuin, membre du Collège, chargé de la Culture, du Tourisme et du Sport	22
(Orateurs: M. Dominique Harmel, Mmes Marion Lemesre, Françoise Dupuis et M. Didier Gosuin, membre du Collège, chargé de la Culture, du Tourisme et du Sport.)	
Questions d'actualité	
de M. Philippe Rozenberg (Football Club Atlas) et réponse de M. Didier Gosuin, membre du Collège, chargé de la Culture, du Tourisme et du Sport	30
de Mme Evelyne Huytebroeck (aide matérielle individuelle) et réponse de M. Charles Picqué, membre du Collège, chargé de l'Aide aux personnes.	30
de Mme Evelyne Huytebroeck (insertion socioprofessionnelle des personnes handicapées) et réponse de M. Charles Picqué, membre du Collège, chargé de l'Aide aux personnes.	31
de Michel Lemaire (droit à la traduction gestuelle pour les personnes sourdes) et réponse de M. Charles Picqué, membre du Collège, chargé de l'Aide aux personnes	31
Proposition de résolution modifiant la résolution du 13 janvier 1997 portant création d'une commission mixte entre l'Assemblée et les milieux de population d'origine étrangère	31
Discussion (Orateur: M. Mahfoud Romdhani, rapporteur.)	
Vote nominatif	
sur la proposition de résolution modifiant la résolution du 13 janvier 1997 portant création d'une commission mixte de concertation entre l'Assemblée de la Commission communautaire française et les milieux de population d'origine étrangère de la Région de Bruxelles-Capitale déposée par MM. Bernard Clerfayt et Jacques De Coster	. 32
	32
Interpellation	
de M. Serge de Patoul (la problématique du suicide) à M. Eric Tomas, membre du Collège, chargé de la Santé, de la Reconversion et du Recyclage professionnels de l'Enseignement, de la Promotion sociale, du Transport scolaire et de la Fonction publique.	32
(Orateurs: M. Paul Galand, Mme Andrée Guillaume-Vanderroost et M. Eric Tomas, membre du Collège, chargé de la Santé, de la Reconversion et du Recyclage professionnels de l'Enseignement, de la Promotion sociale, du Transport scolaire et de la Fonction publique.)	
Question orale	
de M. Paul Galand (institutions pratiquant la médiation de dettes) et réponse de M. Charles Picqué, membre du Collège, chargé de l'Aide aux personnes.	36

SEANCE DU MATIN

Présidence de M. Robert Hotyat, Président

La séance est ouverte à 9 h 40.

(MM. Smits et Daïf, secrétaires, prennent place au Bureau.)

(Le procès-verbal de la dernière réunion est déposé sur le Bureau.)

M. le Président. — Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

EXCUSES

M. le Président. — Ont demandé d'excuser leur absence : M. Cornelissen retenu par des obligations militaires (le matin), Mme Caron retenue par des obligations professionnelles, Mme Stengers empêchée pour raisons de santé, M. van Eyll empêché pour raisons professionnelles, M. Frippiat empêché pour raisons du santé.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. — Au cours de sa réunion du 21 février 1997, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance publique de ce vendredi 28 février 1997.

Quelqu'un demande-t-il la parole?

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS

Projet de réglement et proposition de résolution

Dépôt

M. le Président. — Le Collège a déposé sur le Bureau :

Un projet de règlement portant abrogation du règlement du 24 octobre 1963 du Conseil provincial du Brabant et relatif à l'octroi de subventions aux Services d'aide aux familles et aux personnes âgées, agréés et subventionnés par l'Etat (doc. 26 (1996-1997) n° 1).

Ce projet vous avait déjà été envoyé sous forme de décret. Suite à l'avis du Conseil d'Etat, il vous est aujourd'hui soumis sous forme de règlement. Ce document annule et remplace le précédent: doc. 26 (1995-1996) n° 1.

Ce projet a été transmis à la commission des Affaires sociales et des Compétences résiduaires.

MM. Clerfayt et de De Coster ont déposé une proposition de résolution modifiant la résolution du 13 janvier 1997, portant création d'une commission mixte de concertation entre l'Assemblée de la Commission communautaire française et les milieux de population d'origine étrangère de la Région de

Bruxelles-Capitale (doc. 34 (1996-1997) nº 1), qui a été imprimée et vous a été envoyée.

QUESTIONS ECRITES

M. le Président. — Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées au Collège par Mme Huytebroeck à M. Picqué et M. Gosuin.

NOTIFICATIONS

M. le Président. — L'Assemblée a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour d'arbitrage ainsi que des recours et des questions préjudicielles qui lui ont été adressés. La liste de ces notifications sera plubliée en annexe du compte rendu de la séance.

PROPOSITION DE DECRET

Prise en considération

 $\mathbf{M.}$ le Président. — L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret suivante :

Proposition de résolution modifiant la résolution du 13 janvier 1997, portant création d'une commission mixte de concertation entre l'Assemblée de la Commission communautaire française et les milieux de population d'origine étrangère de la Région de Bruxelles-Capitale déposée par MM. B. Clerfayt et J. De Coster.

DEMANDE D'URGENCE

Modification de l'ordre du jour

M. le Président. — Le Bureau élargi, suite à sa réunion du 21 février 1997, propose à l'unanimité aux membres de l'Assemblée de discuter cette proposition en urgence, aujourd'hui même.

Si l'Assemblée en est d'accord, la commission des Affaires sociales et des Compétences résiduaires, à laquelle cette proposition doit être envoyée pourra se réunir vers 12 h. 30, de telle sorte que nous puissions en discuter en fin de séance publique après les questions d'actualité, avant le vote.

L'Assemblée est-elle d'accord pour que notre ordre du jour soit modifié en ce sens ?

Il en sera donc ainsi.

En conséquence, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

INTERPELLATIONS

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les interpellations.

INTERPELLATION DE M. MICHEL LEMAIRE A M. CHARLES PICQUE, MEMBRE DU COLLEGE CHARGE DE L'AIDE AUX PERSONNES, CONCERNANT LA CIRCULAIRE 1997 RELATIVE AU PROGRAMME «COHABITATION»

M. le Président. — La parole est à M. Lemaire pour devélopper son interpellation.

M. Michel Lemaire. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, mon interpellation constructive, comme à l'habitude, est relative à la circulaire 1997 concernant la cohabitation. Elle pourrait peut-être paraître redondante: en effet, elle fait suite à une question orale posée il y a quelques semaines par Mme Huytebroeck. Mais si nous nous permettons d'intervenir à nouveau sur cette problématique c'est parce que la situation évoquée alors concernait une seule commune — Jette — or, il apparaît aujourd'hui que le problème déborde cette

Récemment, les collèges des bourgmestres et échevins des communes concernées par le programme cohabitation ont reçu copie de la circulaire 1997, telle qu'adoptée par le Collège le 12 décembre dernier.

Ces communes sont Bruxelles-Ville, Schaerbeek, Molenbeek, Saint-Gilles, Anderlecht, Ixelles, Saint-Josse, Forest, Etterbeek, Koekelberg, Auderghem, Ganshoren, Jette et Watermael-Boitsfort.

Une copie semble également avoir été adressée aux coordinateurs de chaque commune.

La circulaire 1997 apporte un certain nombre de modifications, en particulier quant aux critères de sélection des quartiers considérés comme éligibles aux subventions en matière de cohabitation.

Si l'effort consenti par le Collège en matière d'objectivation des paramètres à prendre en compte dans la répartition des subsides est louable quant à son principe, il apparaît que l'application soulève bien des questions.

En particulier, le choix des quartiers opéré par le Collège au départ des données INS de 1991 puisqu'il apparaît que cette solution ne rencontre pas toujours la réalité sociale.

La situation de la commune de Jette a été évoquée dans la presse dernièrement ainsi que par la question de notre collègue. La commune remet en cause le choix des trois quartiers censés résumer la réalité sociale de la commune en matière de cohabitation. Selon elle, il s'agit de quartiers manifestement peu concernés sociologiquement par les actions de cohabitation. Du reste, dans le cadre des initiatives soutenues à ce jour par la Commission et la commune, ces quartiers ne sont pas des lieux prioritaires d'action. Sans doute aurait-il été plus logique de retenir les quartiers dans lesquels les initiatives fonctionnent effectivement aujourd'hui

Mais dans d'autres communes, le même problème semble se poser. Par exemple, à Forest où certaines rues ne comportant pas d'habitants sont prises en considération, tandis que d'autres quartiers sont apparemment ignorés alors qu'ils constituent des zones « à problèmes », reconnues comme telles à ce jour par le Collège au travers des projets qu'il subsidie.

A Etterbeek, selon nos informations, le mode de calcul semble aussi remis en cause par l'autorité communale et le coordinateur local.

A la lecture de la circulaire et de ses annexes, on ne peut également manquer de s'étonner de l'attribution d'un « indice de fragilité » élevé pour certains quartiers, a priori peu défavorisés, dès lors considérés comme « zones d'intervention prioritaire ».

De manière générale, la méthodologie semble marquée par une volonté de gestion planificatrice et centralisatrice, ce qui n'est pas en soi nécessairement contestable, sauf à considérer que la manière de la mettre en œuvre apparaît quelque peu technocratique et peu ouverte au dialogue avec les associations et communes concernées.

Manifestement, le Collège est parti du montant inscrit au budget en matière de cohabitation, pour chercher à le partager entre communes selon des critères qui tendent formellement à l'objectivité. Sans remettre en cause ou suspecter *a priori* cet effort d'objectivité, dont nous avons souligné le caractère louable, nous nous interrogeons néanmoins sur l'opérationnalité des critères à la lumière des quelques exemples évoqués.

Je souhaite donc que le membre du Collège nous précise la manière dont les critères de sélection ont été définis. L'ont-ils été par les services du Collège ou par un intervenant extérieur? Ont-ils été soumis à un test préalable destiné à en vérifier la pertinence, et dans l'affirmative, de quelle manière ont-ils été éventuellement corrigés? Le membre du Collège a-t-il veillé à un dialogue suffisant avec les acteurs représentatifs du secteur à l'occasion de l'élaboration de cette méthodologie?

N'eût-il en effet pas été préférable d'organiser une concertation préalable avec les coordinations des « programmes d'intégration-cohabitation » sur le choix de ces paramètres et sur leurs conséquences en termes d'attribution de subsides pour les communes? (Colloques sur divers bancs.)

M. le Président. — Chers collègues, puis-je vous demander d'être attentifs et d'éviter les colloques particuliers? La salle des séances n'est pas prévue à cet effet.

M. Michel Lemaire. — La circulaire prévoit l'obligation pour les communes de se concerter avec l'ensemble des partenaires, tant sur les priorités annuelles que sur la répartition du subside. Il est pour le moins étonnant qu'à son niveau, la Commission ne s'oblige pas à respecter une procédure similaire ...

En effet, outre le choix des quartiers, opéré au départ des données relatives à l'année 1991 fournies par l'Institut national de la statistique, les critères utilisés pour l'analyse de ces derniers sont contestés par certains acteurs au fait de la problématique. C'est par exemple le cas en ce qui concerne le nombre d'habitations antérieures à 1945, l'indice de confort du logement ou le taux d'isolés. A l'inverse, le critère de l'IPP a curieusement été retiré. D'autres paramètres auraient également pu légitimement être repris dans les critères d'analyse parce que potentiellement révélateurs de difficultés d'intégration. Citons, à titre d'exemple, la présence d'établissements scolaires dont les élèves ne sont pas forcément domiciliés dans les mêmes quartiers

Plus étonnant, aucune référence n'est faite quant à l'état des besoins et priorités demandé chaque année aux communes. N'eut-il pas été utile de croiser les données théoriques proposées dans la circulaire avec le point de vue de chaque commune?

Enfin, je souhaite relever le paradoxe exprimé dans le courrier officiellement adressé aux collèges communaux, à savoir que, simultanément, est affirmée la continuité dans la philosophie générale du programme et des priorités retenues en 1996, nonobstant certaines précisions complémentaires, alors que, dans le même temps, les subventions accordées à certaines communes auront pour effet de supprimer ou rendre inefficientes des actions menées, parfois depuis plusieurs années et ce sans qu'aucun signal préalable n'ait été adressé. Comment par exemple rendre cette manière de gérer les choses compatible avec le point B 7 de la circulaire qui souligne que « les program-

mes communaux s'inscrivent dans la durée» ? J'aimerais entendre les précisions du membre du collège à ce propos. (Applaudissements sur les bancs PSC.)

M. le Président. — La parole est à M. Clerfayt.

M. Bernard Clerfayt. — Monsieur le Président, depuis janvier 1995, les moyens financiers destinés à assurer le financement d'actions dans les communes visant à l'intégration des populations d'origine étrangère et à la cohabitation harmonieuse des différentes communautés ont été transférés à la Commission communautaire française.

Le mois dernier, l'administration a envoyé aux communes éligibles une circulaire définissant les nouveaux critères utilisés pour répartir la manne financière destinée à financer les actions dont je viens de parler. Ces actions doivent donner la priorité à l'intégration sociale dans une perspective d'amélioration de la vie quotidienne au sein des quartiers, tout en maintenant les objectifs de cohabitation, d'émancipation et d'apprentissage de la citoyenneté. Près de 120 millions ont été répartis sur la base d'un nouveau modèle mathématique censé objectiver les critères de répartition. Je ne vais pas m'étendre sur le choix des critères mais je tiens, cependant, à formuler quelques observations.

La circulaire indique qu'elle a pris pour base statistique les données de l'Institut national de la statistique de 1991. Parmi ces critères, je lis: «nombre total d'étrangers hors Union européenne, nombre de minimexés et d'équivalents minimexés, nombre de jeunes de 5 à 19 ans, nombre d'isolés, nombre de demandeurs d'emplois, nombre d'habitations datant d'avant 1945, etc.». Ces chiffres sont donc «vieux» de 6 ans. Quand on connaît l'explosion exponentielle par exemple du nombre de minimexés depuis 5 ans, permettez-moi de m'étonner qu'un tel type de critère n'ait pas été actualisé. En cette matière, il existe à mon avis des sources statistiques récentes et fiables qui permettraient d'effectuer une répartition intercommunale sur une base plus actuelle et, par conséquent, plus conforme à la réalité.

Plus curieusement, les résultats du modèle mathématique donnent des distorsions très flagrantes entre communes. Je me suis amusé à faire un calcul très révélateur, j'ai divisé le montant des aides octroyées à chaque commune par le nombre d'habitants visés par les programmes subventionnés. Cela donne, pour les extrêmes, 263 francs par an à Bruxelles-Ville et 866 francs par an à Koekelberg, la moyenne entre les 14 communes retenues selon les critères du modèle mathématique se situant à 552 francs par habitant et par an. Le phénomène constaté en d'autres lieux à propos de la répartition de la dotation générale aux communes se répète. Les grandes communes abritant une population importante sont proportionnellement beaucoup moins aidées que les petites communes. Par rapport à l'an dernier, une commune comme Jette «perd» 1 411 francs par habitant et, en chiffres absolus, les 2/3 de sa subvention annuelle. Koekelberg perd un bon tiers de «sa» subvention.

J'admets que, pour ces deux communes, il s'agit d'une remise à niveau puisque Jette recevait une dotation par habitant plus de quatre fois supérieure à la moyenne régionale et Koekelberg, plus de deux fois supérieure.

Cependant, la manière dont cette mise à jour des critères a été opérée laisse l'observateur attentif que je suis assez dubitatif. En effet, la circulaire dit le vrai et son contraire. L'objet de ces programmes est, à l'évidence, de permettre la mise en place de programmes pluriannuels avec l'aide d'associations francophones actives en matière de cohabitation et intégration. Chacun sait qu'il ne suffit pas d'un coup de cuiller à pot pour apporter des solutions durables dans ces matières sensibles et, à dire vrai, tout à fait essentielles pour l'avenir de Bruxelles. C'est pourquoi la circulaire indique, explicis verbis, que « le Collège souhaite que les programmes communaux s'inscrivent dans la durée ... en fonction d'un plan à moyen terme, par exemple sur une durée de trois ans».

Or que voit-on? On indique aux communes que, progressivement, elles devront inscrire à leur budget un cofinancement des programmes à concurrence de 10 % en 1997, 20 % en 1998 et 30 % à partir de 1999. Fort bien, mais que va-t-il se passer à Jette? Cette commune recevait 6 millions en 1996 et reçoit moins de 2 millions en 1997. Le simple maintien des programmes en cours obligerait Jette à les cofinancer à hauteur de 200 %. Nous sommes loin des 10 % annoncés. Il me semble que, même s'il fallait revoir la répartition, des mesures transitoires auraient dû être organisées pour régler ces cas spécifiques.

Venons-en aux recommandations formulées par le Collège sur le contenu des programmes. Il faut s'en réjouir: les thèmes proposés sont très positifs et de nature à influencer bénéfiquement l'intégration et la cohabitation. Je me réjouis en particulier de l'accent porté sur la mixité et la volonté du Collège de favoriser la participation active et à responsabilité égale des femmes. Le temps où la formation des femmes se cantonnait à des ateliers de couture ou de cuisine semble enfin révolu.

Quant à l'arrêt de la stratification par tranches d'âge des actions, elle me paraît également positive. Si l'on veut assurer une intégration et une cohabitation harmonieuse, c'est en effet le corps familial tout entier qu'il faut former à des aspects tout à fait essentiels comme la citoyenneté et la participation.

L'idée selon laquelle il faut s'occuper en priorité des jeunes qui seraient plus facilement «intégrables» et ne pas s'occuper des adultes est surannée. Ce sont les familles, dans l'entièreté de leur composition, qui doivent être visées par les programmes. Le Collège, en faisant sienne cette démarche, va dans le bon sens.

J'espère que, mis à part les petits dérapages nés de la mise en place d'une nouvelle méthodologie, dérapages qui pourraient à tout le moins être partiellement corrigés, la dynamique impulsée par le Collège portera de nombreux fruits et que les évaluations prévues dans la circulaire donneront lieu à des rapports périodiques qui permettront à notre Assemblée d'apprécier la pertinence des outils mis en place. (Applaudissements sur les bancs du PRL-FDF.)

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, mon intervention sera assez brève puisque j'avais déjà posé une question d'actualité sur le même sujet il y a trois semaines et que j'étais intervenue plus ponctuellement sur le cas de la commune de Jette lors de notre dernière séance.

Ce cas est exemplaire puisque le budget cohabitationintégration de cette commune est passé assez brutalement de 6,5 millions à 1,5 million. Autant dire que l'on détruit ainsi des projets mis sur pied depuis plusieurs années et destinés à des enfants et à des jeunes qui venaient, je tiens à le souligner, non seulement de Jette mais aussi de quartiers voisins, de Molenbeek et de Koekelberg. Les actions étaient donc menées dans un rayon géographique beaucoup plus large que Jette.

Ce qui est quelque peu choquant dans cette affaire, c'est que rien ne laissait présager cette décision et que plusieurs travailleurs ont été licenciés sans aucune information préalable.

Que de nouveaux critères soient aujourd'hui choisis, je peux le comprendre. Que l'on doive recalibrer des situations, je peux en convenir. Mais que les asbl n'aient pas été mises au courant plus tôt, que la décision n'ait pas été étalée dans le temps et qu'il n'y ait pas eu d'avertissement, tout cela me choque un peu.

J'ai été suprise par la réponse faite par le ministre il y a trois semaines, puisqu'il m'a simplement dit que les nouveaux critères tiennent compte des quartiers fragiles. C'est un peu court et j'attends de sa part davantage d'explications aujourd'hui. J'insiste aussi pour une meilleure information des asbl concernées ainsi que des communes appelées aujourd'hui à collaborer financièrement et qui parfois se retrouvent ainsi au pied du mur.

En fin de compte, ce sont les travailleurs de ces asbl qui pâtissent de ces décisions, sans oublier les personnes concernées par ces projets. J'attends donc aujourd'hui plus d'explications quant à ces nouveaux critères et à ces décisions. (Applaudissements sur les bancs ECOLO.)

M. le Président. — La parole est à Mme Carthé.

Mme Michèle Carthé. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, les tensions sociales que connaissent plusieurs quartiers fragilisés de notre région suscitent depuis plusieurs années la mise sur pied de divers dispositifs, que ce soit à l'initiative des communes, de la région ou des associations publiques et/ou privées actives au niveau local. Je citerai, entre autres, le dispositif d'insertion socio-professionnelle, les contrats de quartier, et le dispositif d'intégration et de cohabitation. La Région bruxelloise bénéficie par ailleurs d'aides cofinancées par le niveau fédéral comme les contrats de société et le fonds d'impulsion à la politique des immigrés. Je souligne le fait que le programme intégration-cohabitation fait donc partie d'un ensemble du dispositif.

Les communes qui mènent des actions spécifiques en vue de répondre aux problématiques d'intégration et de cohabitation harmonieuse des différentes communautés locales bénéficient, depuis 1990, de moyens financiers octroyés par la Région. Depuis 1995, ces moyens financiers ont été transférés à la Commission communautaire française.

L'innovation, en 1997, semble être la répartition des ressources du fonds de cohabitation en fonction de l'indice de fragilité des quartiers bruxellois, le souci étant de repérer les quartiers les plus fragilisés ou ceux menacés, à terme, d'une réelle fracture sociale, source de tensions. Cet indice de fragilité est déterminé par l'association d'indicateurs tels que taux de chômage, niveau d'étude peu élevé, logements anciens, nombre d'étrangers, de personnes isolées, etc., indicateurs qui permettent donc de repérer des poches de paupérisation et d'exclusion.

La difficulté du repérage de tels quartiers, parfois des miniquartiers, semble avoir été approchée sur la base de données statistiques recueillies par l'INS lors du dernier recensement de la population en 1991. Cette approche a permis de faire apparaître quelques quartiers défavorisés, situés dans des communes qui précédemment, ne bénéficiaient pas du fonds de cohabitation et qui, faute d'interventions ciblées, risquaient de connaître à terme un accroissement des tensions sociales.

Il nous semble néanmoins important que des actions soutenues jusqu'à présent et qui se sont révélées positives ne soient pas menacées par cette nouvelle approche. La responsabilité des communes nous semble également engagée à ce sujet. Par ailleurs, la concertation au niveau local, prévue par la circulaire ministérielle, et qui doit être organisée par les communes, permet-elle un éventuel réajustement des estimations mathématiques par rapport à la réalité actuelle? Il faut regretter à ce sujet que la Région ne dispose pas d'un outil statistique lui permettant une approche plus actuelle des réalités de terrain et se voit ainsi obligée d'utiliser les données de l'INS, datant de 1991. Par ailleurs, dans un esprit de responsabilisation des communes, l'intervention régionale est-elle complémentaire ou subordonnée à un investissement financier communal?

Tout en mettant l'accent sur l'intégration sociale, la lutte contre les exclusions et la cohabitation entre communautés, il apparaît que les objectifs de base du programme restent axés sur l'initiation à la citoyenneté, la sensibilisation des acteurs et l'animation des espaces publics.

Le groupe socialiste ne peut donc que se réjouir de cette nouvelle répartition des fonds basée sur un réel effort d'objectivation tellement demandé par certains qui ne fut certes pas aisé à réaliser. L'intervention financière n'est donc plus déterminée forfaitairement, mais est modulée en fonction de l'indice de fragilité des quartiers.

M. le ministre pourrait-il préciser si cette nouvelle répartition entraîne des modifications importantes de la répartition des fonds disponibles par commune et quelles en sont les communes bénéficiaires?

Il nous semble par ailleurs indispensable d'assurer des complémentarités et des synergies, voire des partenariats avec les actions soutenues dans le cadre des autres programmes: contrat de quartier, fonds d'impulsion, etc... Comment la coordination de ces actions au niveau communal est-elle encouragée?

Je terminerai cette intervention en soulignant le fait que cette nouvelle répartition des fonds vise à rencontrer les besoins des quartiers les plus fragilisés, tout en mettant l'accent sur l'intégration sociale. (Applaudissements.)

M. le Président. — La parole est à M. Drouart.

M. André Drouart. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, chers collègues, le débat ouvert par notre collègue Michel Lemaire sur la circulaire relative au fonds de cohabitation de la Région de Bruxelles-Capitale pose, à nos yeux, une question essentielle et fondamentale: y a-t-il en Région de Bruxelles-Capitale une politique de l'immigration?

Rappelons qu'à la suite des accords de la Saint-Quentin, ce que l'on appelle également, mais peut-être de manière inappropriée, l'aide sociale aux immigrés a été transférée à la Commission

Nous avons soutenu ce transfert, et je pense que nous avons bien fait. En effet, l'immigration en Région bruxelloise est fort différente de celle que l'on peut rencontrer en Wallonie. Dès lors, il est légitime que notre commission ait reçu cette compétence.

Le débat fondamental est de savoir si une politique de l'immigration est définie au sein de notre Commission. Selon moi, tel n'est pas le cas et ce, pour trois raisons:

D'abord, comme je suis un observateur attentif de ce qui se passe en Région wallonne, j'ai pu constater qu'à la suite du transfert de cette compétence, la Région wallonne avait déjà légiféré: un décret a été voté, lequel rencontre un certain nombre de priorités politiques, un débat a donc été organisé, ce qui, selon moi, est important en cette matière.

Mme Sfia Bouarfa. — Par les socialistes.

M. André Drouart. — Effectivement, vous avez raison de le rappeler, il s'agissait d'une initiative du Gouvernement régional wallon qui faisait suite aux travaux du Conseil consultatif des personnes d'origine étrangère.

J'en arrive à présent à la deuxième raison qui me fait penser qu'aucune politique n'est menée dans la Région de Bruxelles-Capitale, en matière d'immigration.

Comme je viens de le rappeler, cette compétence relevait du Conseil de la Communauté française avant les accords de la Saint-Quentin. A l'époque, le Gouvernement de la Communauté française souhaitait s'entourer d'experts et avait mis sur pied le Conseil consultatif des personnes d'origine étrangère, dont certains se souviendront certainement de sa composition et du rôle qu'il a joué.

Le Collège de notre Commission n'a jamais mis en place pareille institution. Par ailleurs, lors du débat que nous avons eu sous la législature précédente sur le même objet, il avait été fait référence à une autre commission — mise en place non pas par le pouvoir exécutif mais par le pouvoir législatif, — à savoir la fameuse Commission de concertation avec les Bruxellois d'origine étrangère, laquelle devrait être mise en place et nous pouvons nous en réjouir, dans quelques semaines ou dans quelques mois; soyons prudents! Notons cependant que depuis les

élections de mai 1995, cette commission n'a pas encore été créée, ce qui constitue une lacune si l'on veut assurer une vision moins «localiste» de coordination des politiques à mener en cette matière.

J'en arrive à la troisième raison qui montre le manque de politique de l'immigration en Région bruxelloise. Je veux parler de deux choix politiques qui me paraissent critiquables et qui sont repris dans la circulaire. D'abord le Collège réitère sa volonté de travailler par l'intermédiaire des communes. Certes, celles-ci sont des acteurs locaux qui ont une grande connaissance du terrain; loin de moi l'idée de nier ce rôle ou son impact dans le cadre d'une politique d'immigration. Mais ce travail doit être coordonné au niveau des communes et au niveau régional. C'est sur cette base que le décret de la Région wallonne a été fondé. Or, à Bruxelles, aucun objectif largement défini, et surtout coordonné, n'est repris dans un décret, lequel serait pourtant extrêmement important, car il pourrait assurer une politique à long terme, qui est pratiquement inexistante. En effet, et j'en arrive au dernier aspect qui semble poser problème: le travail des associations doit s'étaler dans le temps, et si la circulaire apporte quelques réponses timides en la matière, avec des conséquences financières sur des projets à moyen terme, c'est-à-dire portant sur une période de trois ans, des problèmes se posent cependant car il faut assurer aux associations un équilibre budgétaire, des objectifs clairs et un travail à long terme. Tout cela me semble fragile en Région de Bruxelles-Capitale et j'invite les membres du Collège à être particulièrement attentifs à cette situation. (Applaudissements sur les bancs ECOLO.)

- M. le Président. La parole est à M. Picqué, membre du Collège.
- M. Charles Picqué, membre du Collège. Monsieur le Président, mesdames, messieurs, nous débattons assez régulièrement du programme «cohabitation des différentes communautés locales». A l'instar de ce qui s'est passé hier en commission des Affaires intérieures où la fusion des communes a été évoquée, nous reparlerons sans doute ici de différents points qui ont déjà été soulevés dans l'une ou l'autre Assemblée. Je pense avoir déjà répondu probablement dix fois à M. Drouart. Il faut rendre hommage à sa persévérance mais aussi à ma courtoisie puisque, à chaque fois, je lui réponds avec la même attention.
- M. André Drouart. Vous conviendrez tout de même, monsieur le ministre, que des modifications importantes sont intervenues. Je pense en particulier au décret wallon. En Région wallonne, les choses avancent, mais vous, vous n'avez pas changé de politique!
- M. Charles Picqué, membre du Collège. La première et seule région à avoir dégagé des moyens pour des politiques de ce genre, c'est la Région bruxelloise. Pour le reste, il ne s'agit que d'exhortations, de textes, de consultations, de dialogues...
- M. Denis Grimberghs. On va dire cela à vos amis wallons! C'est extraordinaire!
- M. Charles Picqué, membre du Collège. Avez-vous connaissance de programmes pour les quartiers dans les communes en difficulté en Région wallonne, monsieur Grimberghs?
- M. Denis Grimberghs. Au Parlement wallon, c'est une autre majorité et là, on a donné une base décrétale à cette matière.
- M. Charles Picqué, membre du Collège. Je n'ai que faire des histoires de majorité! Je croyais que nous parlions d'un thème sociétal. Je ne pensais pas entendre dire qu'il y avait une meilleure majorité à la Région wallonne! ...

- M. Denis Grimberghs. Ce n'est pas qu'elle soit meilleure! Elle est différente.
- M. le Président. Je propose que nous en revenions à la Région bruxelloise.
- M. Charles Picqué, membre du Collège. Nous savons parfaitement que nous avons été les premiers à initier un tel programme, personne ne peut le contester. Aujourd'hui, il faut se poser la question de savoir comment a évolué ce programme. L'interpellation de M. Lemaire arrive à propos puisqu'il y a la circulaire.

Je rappelle rapidement que le dispositif que nous avons mis en place gravite autour de quatre programmes différents mais complémentaires: premièrement, un programme régional qui peut être considéré comme étant piloté par les communes; deuxièmement, un programme régional qui s'adresse directement aux associations; troisièmement, l'intervention du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés qui est un programme cofinancé; quatrièmement, si on devait ajouter aux éléments de ce dispositif tout ce qui concerne les politiques de cohabitation, il y a enfin l'opération «Eté-Jeunes» qui s'appuie sur un partenariat à la fois communal et associatif.

Depuis 1989, la situation sur le terrain a évolué, parfois en bien, parfois en mal, je n'envisage pas ici l'aspect qualifitatif. Je m'étonne de vos propos puisque c'est principalement le contenu de ce concept «intégration-cohabitation» qui a évolué. Voilà trois ans, en commission, je disais, en partageant le sentiment d'autres membres, que ce concept devait plutôt laisser la place à celui d'intégration sociale des populations les plus marginalisées ou en situation d'exclusion sociale.

Nous étions tous d'accord sur ce point. Dès lors, je m'étonne quand j'entends dire qu'il n'y a pas de politique de l'immigration. Vous voulez donc qu'on en revienne aux anciens concepts?

En une dizaine d'années, ne fût-ce que par l'accès à la naturalisation des jeunes issus de l'immigration, et pour d'autres raisons, on a vu combien le problème se posait surtout en matière d'intégration sociale. Aujourd'hui, sur le terrain social, même s'il y a des différences culturelles, on voit clairement que les gens issus de l'immigration et ceux de souche bruxelloise se confondent dans l'exclusion sociale.

Vous avez parlé de politique de l'immigration. Je suppose que vous vouliez parler d'une politique touchant à certains domaines et qui devrait être élargie à d'autres. Faisons cependant attention aux mots et aux concepts!

Je crois aussi que l'objectif est de travailler sur le long terme en s'orientant dans une logique de développement individuel, par tous les dispositifs d'accompagnement individuel, et de développement communautaire. Il faut donc de l'accompagnement social et de l'éducation scolaire; il faut que nous puissions aussi utiliser les leviers en matière de politique de santé, d'insertion socioprofessionnelle, de logement et d'infrastructure.

Dans ce domaine, la politique du Gouvernement est cohérente depuis plusieurs années. En effet, lorsqu'on fait l'addition de toutes les sommes affectées à des politiques centrées sur les quartiers et les populations ciblés, on arrive à un ensemble de moyens assez cohérent qui m'autorise à dire aujourd'hui que le Gouvernement, sous l'ancienne législature et encore actuellement, a bien su prendre la mesure de la crise de ces quartiers.

Je ne vais pas ici énumérer comment nous avons recentré des moyens dans ces quartiers, sur le plan de l'urbanisme, du logement, de l'emploi ou de l'insertion socioprofessionnelle, des politiques de cohabitation et d'intégration et des politiques sportives. Je le répète: la politique menée est cohérente. Et je reste attentif à ce qu'on ne détricote pas cette convergence de moyens émargeant à différentes allocations de base et différents programmes et qu'on ne réduise pas ces moyens afin que rassemblés à certains endroits cibles de la ville, ils atteignent un seuil tel qu'on puisse espérer un résultat positif et le programme cohabitation fait partie de cette logique de développement des quartiers et des populations de la ville.

On peut dire que, depuis cinq ou six ans, les choses ont bougé. Pourquoi? Monsieur Lemaire, je voudrais attirer votre attention sur le fait que lorsque j'ai présenté ce programme, nous avions été alertés par quelques Cassandre qui nous avaient dit que jamais l'autorité locale ne s'impliquerait dans ce genre de dispositif puisqu'on leur demandait de travailler avec les associations. Et il est vrai que beaucoup d'entre elles ont résisté pendant un certain temps. Aujourd'hui, il est établi que les communes et les associations travaillent ensemble dans le domaine de l'enseignement, de la culture et même, comme on a pu le voir récemment, dans le domaine de la police. Même s'il y a encore des conflits, on constate des partenariats et des recherches de collaboration entre le pouvoir local et le mouvement associatif. C'est même devenu une culture de fonctionnement dans le cadre de ce programme. Prenons un peu de recul et ne tombons pas dans l'anecdotique des indices relatifs aux quartiers défavorisés. Il est clair qu'il y a aujourd'hui un nouveau type de collaboration entre le pouvoir local et les associations. Ce programme a beaucoup aidé au rapprochement, salutaire à la démocratie et à la citoyenneté locale, entre les mouvements associatifs et les communes.

On peut aussi dire que nous avons été les initiateurs d'un certain nombre de choses. Je pense à la lutte contre le décrochage scolaire, qui est aujourd'hui considérée comme une priorité par la Communauté française et par le FIPI.

Nous avons aussi pu tester des formes de dialogue nouveau entre les forces de police et les jeunes dans les quartiers. On peut considérer que le partenariat a bien fonctionné, dans l'intérêt des deux parties, communes et associations.

Quels sont les objectifs de la circulaire de 1997?

- Mieux cibler les quartiers fragilisés.
- Répartir les enveloppes financières sur des bases objectives. C'est toujours la même chose. Quand nous présentons un tableau selon l'ancien système, on nous reproche de manquer de méthodologie et de ne pas avoir fait un effort d'objectivation dans la répartition des moyens. Aujourd'hui, je propose une méthode, peut-être considérée par certains comme imparfaite. Nous pouvons en discuter mais il faut au moins reconnaître qu'un effort d'objectivation a été fait à travers cette circulaire.
- L'objectif principal est de concentrer les actions dans les quartiers fragilisés.

Mieux cibler les quartiers fragilisés supposait que nous utilisions des indices de fragilité par quartier, ce que nous avons fait pour 700 quartiers bruxellois. Après une pondération effectuée en fonction du nombre d'habitants par quartier, sept indicateurs ont été corrélés. Il est évident que chacun d'entre eux, pris isolément, ne constitue pas à lui seul un indice pertinent. Par contre, l'interaction de l'ensemble des sept indicateurs détermine effectivement un indice de fragilité pour chacun des quartiers observés.

Quels sont ces indicateurs?

- Le nombre total d'étrangers, hors Union européenne.
- Le nombre de minimexés et d'équivalents minimexés, avec l'année 1996 pour référence, chiffres relativement faciles à obtenir.
 - L'indice de confort du logement.
 - Les niveaux d'études.
 - Le nombre de jeunes de 5 à 19 ans.

- Le nombre d'isolés.
- Le nombre de demandeurs d'emplois.
- Le nombre d'habitations datant d'avant 1945, etc.

Nous avons donc 700 micro-quartiers, avec une variation dans l'indice de fragilité variant entre 0.12, pour les moins fragiles, et 0.50 pour les plus fragiles. N'ont été retenus que les micro-quartiers qui présentent un indice de fragilité égal ou supérieur à 0.35. Nous aurions peut-être pu placer la barre à 0.40 mais, de cette manière, nous avons retenu 200 quartiers, plus de 300 000 habitants. Il ressort, en effet, de l'examen des quartiers que c'est à partir de ce seuil que l'on retrouve les quartiers les plus fragilisés, c'est-à-dire l'indice 0.35, pour ce que nous savons de ces quartiers que nous visitons parfois.

Les micro-quartiers ainsi classés ont été regroupés par commune, pour aboutir à un indice de fragilité par commune, calculé en fonction du nombre d'habitants vivant dans les quartiers fragilisés de chaque commune.

Un indice de densité a été obtenu pour chaque commune, en établissant le pourcentage d'habitants des quartiers fragilisés par rapport au nombre total d'habitants de la commune.

C'est ainsi que nous obtenons ces indices. J'ai sous les yeux la liste des quartiers. C'est évidemment en première page qu'apparaissent Schaerbeek, Anderlecht, Forest, Molenbeek, Saint-Josse, Saint-Gilles, Koekelberg. Deuxième page, les mêmes et on trouve Ixelles en troisième page. Nous avons ainsi un classement dont je ne garantis évidemment pas l'objectivité scientifique sans faille. Nous avons ainsi de quoi travailler, sans la suspicion qu'on pouvait avoir à l'égard de l'ancien type de répartition des subsides.

J'en viens aux questions précises posées par M. Lemaire. Je pense avoir parlé du choix des quartiers. Je vous rappelle que c'est une photographie que nul ne peut contester. Cette méthode est susceptible d'évoluer, chaque année automatiquement, au fil des années, sur base des relevés statistiques réactualisés.

Donc, chaque année, les indices de fragilité des quartiers et des communes seront revus.

Selon vous, c'est une méthodologie marquée par une volonté de gestion planificatrice et centralisatrice. Certainement pas centralisatrice, puisque l'idée est précisément une décentralisation par et dans les quartiers.

Quant au dialogue avec les associations et les communes, il constitue contrairement à vos dires la base même de la mise en œuvre de la circulaire puisque celle-ci impose une concertation permanente entre tissu associatif.

En ce qui concerne votre question relative à la « méthodologie », je tiens à vous faire observer que ces éléments ont toujours fait l'objet d'une concertation avec les responsables locaux et que celle-ci sera évidemment maintenue.

Enfin, en ce qui concerne la remarque formulée par l'honorable membre relative à la continuité des programmes qu'il me soit permis de répondre en disant que le Collège a cette année augmenté de 13,5 millions l'enveloppe budgétaire.

Bien sûr, l'une ou l'autre commune sont frappées par ce nouveau mode de calcul. Je remarque, en effet, qu'une commune comme Jette enregistre une perte. Je possède les chiffres par commune et peux vous les donner si vous le souhaitez.

M. André Drouart. — Pourrions-nous en recevoir une copie?

M. Charles Picqué, membre du Collège. — Bien entendu!

Je pense avoir ainsi répondu à vos questions et rencontré toutes les objections. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le Président. — La parole est à M. Lemaire.

M. Michel Lemaire. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, certes un certain nombre de réponses ont été apportées. Cette interpellation — c'était d'ailleurs le ton général — était très positive, nous semble-t-il. En effet, définir toute une série de critères par rapport à cette problématique n'est pas chose aisée. Donc, je suis assez convaincu de l'importance et de la qualité du travail qui a été effectué.

Inévitablement, il subsiste des zones d'ombre. Mon problème est vraiment d'essayer de s'accrocher à la concrétisation d'une volonté politique. Donc, vous nous reconnaîtrez la volonté de dépasser le stade du discours et que, par rapport à des décisions qui ont été prises, on enregistre — tel est notamment le rôle de l'opposition — un certain nombre de réactions.

Vous nous parlez de Jette. Vous nous livrez des chiffres, mais nous les connaissons parce que vous aviez déjà répondu aux questions de Mme Huytebroeck. Nous mesurons mal les raisons de la diminution très substantielle enregistrée à ce niveau-là, et sur ce point, je n'ai pas obtenu de réponse. J'ignore si c'est facile de nous la donner dans le cadre cette Assemblée ou si vous préférez fournir une réponse écrite, mais toujours est-il qu'il y a une certaine frustration.

En ce qui concerne Forest, cette commune semble se plaindre mais à juste titre. Certes, si on rentre dans le détail, mais cela fait partie de notre rôle, je m'étonne qu'un quartier comme la place du Châtelain, bien connue, mais pas toujours pour les raisons qu'on évoque, présenterait des indices de fragilité importante.

Etterbeek, que vous connaissez fort bien, semble aussi se plaindre. A ce niveau-là, monsieur le ministre, je n'ai pas d'éléments permettant d'être rassuré.

Par contre, concernant Watermael-Boitsfort, je m'interroge. Comment se fait-il que Watermael-Boitsfort, coquette petite commune, riante, bénéficie d'un certain nombre de subsides?

J'admets que c'est difficile, mais comme vous avez déjà dit, à certaines occasions, notamment aujourd'hui, que vous acceptiez de répondre dix fois de suite, ce qui témoigne d'une certaine constance et d'un certain courage, aux questions identiques de M. Drouart, nous nous poserons encore des questions sur le débat tissu associatif-communes.

Monsieur le ministre, nous vous remercions pour certaines réponses. En revanche, en ce qui concerne le très concret, le très quotidien, nous restons hélas sur notre faim. Je vous demande, donc toujours dans un souci constructif, d'éventuellement adresser un courrier aux communes de Jette, d'Etterbeek et de Forest, d'avoir la gentillesse de m'en envoyer une copie, si vous l'estimez opportun, pour leur faire part des raisons pour lesquelles elles auraient tort de trop s'inquiéter.

M. Charles Picqué, membre du Collège. — Monsieur le Président, je pourrais ajouter un élément que je n'ai pas évoqué. Je suis attentif au fait qu'il y a eu des différences sensibles entre les répartitions. C'est en effet la commune de Jette qui perd le plus. La commune d'Etterbeek qui, jusqu'à présent, a effectué un travail remarquable, perd également.

En vue de faire évoluer les activités de ces communes, nous avons gardé 5 % du budget en réserve, de manière à nous donner la possibilité d'adoucir la réduction du programme de ces communes et d'éventuellement, discuter à nouveau avec elles.

M. Michel Lemaire. — Monsieur le ministre, dois-je considérer que vous venez de fournir une réponse à ma dernière question?

M. Charles Picqué, membre du Collège. — Ceci pour nous rassurer ainsi que certains qui pourraient croire qu'on allait

mettre brusquement fin à des actions, qui sont parfois positives. Il nous reste une petite marge, car j'avais prévu les inévitables problèmes liés à un nouveau mode de répartition.

La deuxième chose que je veux vous dire, monsieur Lemaire — rassurez-vous, je ne vais pas vous donner des leçons de terrain social — c'est que certains quartiers, qui présentent une image ou une vitrine qui ne laisse pas présager de problèmes sociaux, sont parfois des quartiers, dont l'analyse nous apporte des éléments extrêmement inquiétants.

Ainsi, le quartier Châtelain, qui n'apparaît toutefois qu'à la quatrième page de mon classement, est un quartier proche d'autres quartiers situés sur ma commune.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Jette aussi est située aux confins de Koekelberg et de Molenbeek.

M. Charles Picqué, membre du Collège. — Mais non, madame! Si vous voulez inventer de nouvelles statistiques, faites-le! Mais en se basant sur les statistiques et sur tous les éléments dont nous disposons, je dis que certains quartiers sont plus fragiles que d'autres et qu'il ne faut pas se fier à l'image d'un quartier. Dans des communes, que je connais bien, on a rénové les façades. On a l'impression que le quartier est à présent habité par des gens aux revenus plus élevés et quand vous faites une analyse sociologique, vous vous rendez compte que ce sont des quartiers frappés aussi par l'exclusion ou par la menace d'exclusion sociale.

Je voulais vous dire de prendre garde à l'image que donne un quartier.

M. Michel Lemaire. — Je retiens ce que vous dites par rapport à une analyse sociologique plus fine que celle que j'envisage.

Je retiens aussi — c'est peut-être la conclusion dont je peux faire part aux communes concernées, dans le souci de rentabiliser cette interpellation — qu'elles seront inclues prioritairement dans les 5% qui restent.

M. le Président. — L'incident est clos.

INTERPELLATION DE M. MICHEL LEMAIRE A M. HERVE HASQUIN, PRESIDENT DU COLLEGE, ET A M. DIDIER GOSUIN, MEMBRE DU COLLEGE CHARGE DU SPORT, RELATIVE A LA SITUATION DU FOOTBALL-CLUB ATLAS ET INTERPELLATION JOINTE, DE MME EVELYNE HUYTE-BROECK A M. DIDIER GOSUIN, MEMBRE DU COLLEGE CHARGE DU SPORT, RELATIVE A L'ARRET DES ACTIVITES DU FOOTBALL-CLUB ATLAS

M. le Président. — La parole est à M. Lemaire pour développer son interpellation.

M. Michel Lemaire. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, il nous revient l'honneur de reparler quelque peu de cette problématique soulevée par le symbole que constitue le club Atlas et par les réalités auxquelles il peut faire référence.

Je pourrais d'entrée de jeu émettre des considérations, ayant traité à la nature de nos travaux et à une certaine idée que je me fais, tout comme vous, monsieur le Président, de notre travail parlementaire. Je tiens à rappeler que, par rapport à l'évocation de cette problématique, nous avions été saisis d'une intervention d'un de nos confrères ECOLO ici présent, intervention à laquelle je m'étais joint.

Notre confrère ECOLO avait fait état de la situation assez catastrophique du club Atlas. Je m'y étais joint d'autant plus volontiers que j'ai toujours marqué mon intérêt pour ce club. Je tiens à vous rappeler que dans le cadre de cette intervention, j'avais demandé la constitution d'un groupe de travail et indiqué un certain nombre de pistes, que je trouvais intéressantes, au sujet de l'aide qu'on pourrait apporter à un certain nombre de clubs en difficulté.

Respectant, monsieur le Président, la logique de bon fonctionnement de nos institutions parlementaires, je m'étais adressé au président de la commission de la Culture et des Sports pour lui demander de la réunir le plus rapidement possible. J'avais donc fait état des suggestions que je faisais en la matière.

Le président de la commission de la Culture et des Sports m'avait dit qu'il devait en rèférer au ministre. J'y avais vu là, non pas une méconnaissance de nos règlements mais une humilité supplémentaire de la part du président de la commission de la Culture et des Sports qui ignorait que nous pouvions nousmêmes fixer l'agenda de nos travaux.

Donc, le président de la commission de la Culture et des Sports m'ayant dit que nous allions envisager ce type de réflexion, j'ai été étonné, et à cet égard, je vous rappelle M. Hotyat, votre déclaration de rentrée, à l'occasion de laquelle vous insistiez sur le fait que les initiatives parlementaires puissent suivre leur cours normal, les initiatives parlementaires ne devant pas nécessairement être prises dans le sens unique de propositions parlementaires, mais d'initiatives notamment de réflexion, vendredi dernier, il y a donc huit jours, j'ai été étonné d'apprendre que M. Gosuin, que j'avais quitté à 11 h 45, après une conversation agréable, et que je retrouvais à 14 heures, avait entre-temps donné une conférence de presse pour dire quasiment ce que nous avions proposé.

La vie est dure en politique, surtout par les temps qui courent. Je n'ai aucune illusion sur la déontologie, d'autant plus que si je voulais m'en plaindre officiellement, il me serait malaisé de le faire, mais je tiens simplement à évoquer ce type de considération et à saluer l'entrée parmi nous de M. Paul Van Himst comme spécialiste pour la résolution des problèmes.

Par conséquent, l'indice de satisfaction de M. Gosuin, quand il m'a revu lundi, était d'ailleurs tout à fait marqué par le sourire béat, qu'il affichait sur son visage, quand il m'a rencontré, persuadé du bon tour qu'il m'avait joué.

Cela dit, l'essentiel est que les choses avancent...

M. Didier Gosuin, membre du Collége. — Vous écrivez votre histoire, mais vraiment de manière tout à fait unilatérale!

M. Michel Lemaire. — Je ne l'ai pas écrite. Je l'exprime! Voilà ma conviction par rapport à cette affaire. C'est moi qui suis quelque peu vexé, parce que je m'étais beaucoup investi dans ce domaine mais tant mieux pour vous! «Ca roule pour vous!»

Je voudrais, par rapport à ce genre d'initiative, rendre hommage à M. Hasquin. J'ai déjà dit de M. Hasquin qu'il était un «libéral de Gauss», un libéral de gauche à intensité variable, et je suis plutôt sensible à son intervention financière, d'autant plus qu'elle marque un nouveau virage de M. Hasquin et de sa formation politique préférée par rapport à la problématique, notamment de l'intégration.

J'ai connu M. Hasquin faisant, pas nécessairement dans le sens négatif du terme, des propositions tout à fait humanistes—c'était le libéral de gauche à ce moment-là, au sujet de l'immigration, et il est devenu le «libéral de Gauss», parce que, au fur et à mesure qu'on se rapprochait des échéances électorales, son parti, le PRL émettait des considérations de plus en plus dures, pour culminer d'ailleurs avec des considérations insupportables dans le dernier programme électoral du PRL au sujet de certains aspects précis de l'immigration, le libéral de gauche

étant devenu le « libéral de Gauss ». C'est également une version unilatérale, Monsieur Gosuin!

Toujours est-il que M. Hasquin a décidé d'ouvrir sa caisse et a fait une déclaration, selon laquelle il se dit sensible aux efforts consentis et qu'il faut faire un geste. En égard aux personnes qui peuvent en être les bénéficiaires, c'est incontestablement une bonne nouvelle. En revanche, pour ceux qui suivent l'évolution des convictions de M. Hasquin, on se tiendra au courant du suivi!

Par rapport à la problématique, je crois que M. Ouezekhti, notre collègue ECOLO, avait attiré l'attention sur son club, et très justement d'ailleurs, à l'occasion de conférences de presse, très largement médiatisées ainsi que sur la situation des jeunes en Région bruxelloise et à l'intérieur des clubs.

M. l'ancien président d'Atlas a aussi une mémoire un peu sélective, parce que, autant il a eu l'occasion de se plaindre du manque d'accueil et du scandaleux abandon dans lequel les responsables politiques avaient laissé sa formation sportive, autant il aurait peut-être pu rappeler qu'il y a quelques années, j'avais été un des seuls à faire état dans cette Assemblée d'initiatives communales, que nous souhaitions éventuellement développer dans la commune de Woluwe-Saint-Lambert.

J'avais même fait une tentative d'association momentanée avec M. Désir, qui était à l'époque ministre responsable de l'immigration. Hélas, il était bourgmestre empêché et m'avait dit: «cette initiative que nous voulions prendre de concert et qui consistait à éventuellement accueillir votre club, à l'issue d'ailleurs de réunions ...»

Mme Sfia Bouarfa. — Vous n'avez pas à refaire l'historique du président du FC Atlas ni à l'interpeller en tant que parlementaire!

M. Didier Gosuin, membre du Collège. — Manifestement, il n'y a pas de fond, rien qu'un déballage emotionnel de M. Lemaire!

M. Michel Lemaire. — Je ne fais pas l'historique de M. le président du club Atlas, mais il se fait que nous avons un collègue, qui est en même temps, ancien président de club de football, et je reprends les initiatives que nous avions prises.

Je tiens simplement à signaler — c'est mon droit le plus strict — historiquement, chère madame, que nous avions envisagé, avec le ministre de l'époque, de prendre une initiative locale, mais que le ministre avait, hélas, à l'époque été empêché par le bourgmestre de prendre cette initiative. Donc, le collège de Woluwe-Saint-Lambert, derrière le dos du bourgmestre empêché, avait empêché que cette initiative se concrétise.

M. le Président. — Monsieur Lemaire, pouvez-vous en venir au cœur de votre exposé?

M. Michel Lemaire. — L'historique auquel je fais allusion a ses droits et si nos ministres respectaient un tant soit peu le cours des choses, je serais plus bref par rapport à cette formulation.

Je voudrais à présent aborder le problème fondamental. Il est important de distinguer très nettement la situation des équipes de jeunes dans les différentes disciplines sportives et celle des clubs de première division provinciale, puisqu'il apparaît dans certains endroits que l'on parle de situation de déficit de trésorerie de 3, 4, 5, 6, 7 jusqu'à 8 millions, indépendamment des formulations et des détails de ces situations déficitaires très préoccupantes.

Je rappelle la proposition faite, dont je voudrais obtenir confirmation, monsieur le ministre, à savoir d'établir certains critères, et si vous en avez la possibilité, car nous n'avons pas eu beaucoup de détails en la matière, j'aimerais connaître les critères d'établissement de ces subsides. Dépendront-ils du nombre de pratiquants des diverses disciplines, de leur âge, du nombre de prestations? Couvriront-ils les subsides aux entraîneurs? Tiendront-ils compte du type d'infrastructure, de l'aide financière dispensée par les communes?

Nous sommes toujours dans le coeur de cette interpellation qui nous permet d'envisager le nerf de la guerre, les possibilités financières.

La première bonne nouvelle, c'est que M. Hasquin a de l'argent; il a prévu — je ne sais si cela a été liquidé — de donner 500 000 francs, non sur sa cassette personnelle, mais sur le poste de son administration générale, je crois.

Cela signifie donc, et je m'en réjouis, qu'il y a moyen de trouver de l'argent quand on veut aider.

Deuxième chose: en politique sportive, nous nous trouvons sous le coup du «réglementaire», et il existe donc des synergies avec la Communauté française. Je tiens à rappeler que le ministre-président de la Région bruxelloise est simultanément un ministre compétent en Communauté française; c'est une deuxième source éventuelle de financement ou de renseignements.

Bien sûr, je n'ignore pas les difficultés financières de la Communauté française, mais nous verrons si une réponse positive peut se profiler de ce côté; si ce n'était pas le cas, il serait intéressant de le savoir.

Troisième chose: je crois, monsieur Gosuin — et je voudrais en avoir confirmation —, que vous avez envisagé une réorientation des moyens financiers à l'intérieur de vos possibilités budgétaires. Vous avez dit, et je souscris à vos propos — vous voyez que nous sommes parfois d'accord — que les opérations flash sont terminées.

J'ai suivi de près votre politique sportive: autant j'étais supporter de certaines initiatives, autant j'estime qu'il faut totalement abandonner les opérations flash dont le coût, très élevé, est inversement proportionnel à leur utilité sociale et sportive. Une réorientation serait intéressante: nous attendons des informations à son sujet.

Est-il possible de prévoir certaines aides financières dans le cadre de la rubrique «Subventions aux associations en vue de l'intégration»? Je le crois.

Il semble que nous ayons ici des ministres-nababs. En effet, à l'occasion des dernières discussions budgétaires, M. Hasquin nous a parlé des quelque trois milliards à la disposition de la Commission, peut-être de façon provisoire. Je présume que, de temps en temps, il ouvre son bas de laine. Bien sûr, dans la foulée du don généreusement octroyé, il serait intéressant de savoir dans quelle mesure il veut aussi se joindre financièrement à l'aide aux clubs sportifs.

J'en termine. Grâce à l'initiative de notre collègue ECOLO, nous avons eu un débat intéressant. M. Smits s'y était joint également en envisageant la situation difficile d'autres disciplines sportives. Je souhaiterais savoir — et j'aiderai à le faire savoir — si notre volonté est d'aider toutes les disciplines sportives de Bruxelles, dans la mesure où la plupart connaissent des situations financières préoccupantes à l'échelon de leurs sections «jeunes».(Applaudissements sur les bancs du PSC.)

M. le Président. — La parole est à M. Désir pour un fait personnel.

FAIT PERSONNEL

M. Georges Désir. — Monsieur le Président, dans un certain charabia M. Lemaire mêle son rôle de conseiller régional et de conseiller communal, en rappelant des faits antérieurs.

Il est exact que nous avons déjà essayé de nous attaquer à ces problèmes. Je rappelle simplement qu'en tant que président de la commission de la Culture, du Tourisme et des Sports, nous avons déjà prévu de nous réunir prochainement avec l'accord du ministre concerné.

M. Michel Lemaire. — Après trois conférences de presse!

Reprise de la discussion

M. le Président. — Nous reprenons la discussion en cours. La parole est à Mme Huytebroeck pour développer son interpellation jointe.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Monsieur le Président, il faut bien avouer que ce sont peut-être les derniers rebondissements du dossier du FC Atlas qui ont relancé le débat du sport en région urbaine. Or, comme l'a dit M. Lemaire, mon collègue Mostafa Ouezekhti était déjà intervenu, il y a un mois, tout comme M. Lemaire d'ailleurs.

Il est vrai qu'une commission devait se réunir à ce sujet. Mais, à la suite des problèmes vécus par le FC Atlas, le ministre Gosuin a tiré plus vite que son ombre, il faut le dire, et n'a pas attendu la commission pour lancer des propositions. C'est une régle du jeu un peu spéciale!

Deux mots sur le FC Atlas, bien qu'il ne s'agisse pas du point central de mon intervention. Je voudrais souligner les longues pérégrinations d'un club bruxellois à la recherche de terrains et de soutiens, logistiques ou financiers.

Personnellement, je pense que les refus systématiques des différentes communes à recevoir ce club sur leur territoire ont quelque peu exacerbé tant les joueurs que les dirigeants du club.

Concernant Atlas, certains ont parlé de club-ghetto; à ceuxlà, je répondrai que si le club est resté composé, dans sa quasitotalité, de jeunes d'origine étrangère, ce n'est pas faute d'avoir voulu se rapprocher d'autres clubs bruxellois; mais aucun d'entre eux n'a accepté le «jumelage». On peut donc se demander qui organise le ghetto.

Aujourd'hui, le cri d'alarme lancé par le FC Atlas a au moins eu le mérite de poser le problème; sans doute, est -ce grâce à cela que notre ministre des Sports s'est décidé à lancer une sorte d'état des lieux du sport a Bruxelles, initiative nécessaire dans notre Région, il faut en convenir.

Quant à l'aide promise au FC Atlas par M. Hasquin, je voudrais savoir s'il s'agit uniquement d'une promesse médiatique, dans la négative sur quel crédit budgétaire cette somme sera prélevée.

La médiatisation du FC Atlas ne représente que la partie visible d'un iceberg sur lequel ECOLO a tenté vainement d'attirer l'attention des autorités lors d'interpellations antérieures.

En effet, bien plus que l'éventuelle polémique entre clubs bruxellois, bien plus largement que la seule question du football à Bruxelles, c'est la politique sportive dans sa globalité que j'aborde.

ECOLO plaide pour une politique sportive qui doit tenir compte du statut urbain de notre Région, de sa forte densité, de sa population jeune, de la mixité de ses habitants et de leur désir d'espaces de jeux, de sports, de loisirs. Le sport en ville doit être pensé dans un contexte d'aménagement de l'espace public et c'est pourquoi nous tenons à intégrer également la problématique des plans communaux de développement et les demandes des habitants en matière de terrains de sport dans le cadre de leur élaboration.

Mais le sport aujourd'hui et plus particulièrement le foot vivent des temps difficiles, et je pointerai quelques dysfonctionnements qui me semblent devoir faire l'objet d'une étude dans l'état des lieux envisagé.

J'envisagerai principalement deux axes.

Tout d'abord, la crise des équipes de jeunes.

Le football est par nature un sport populaire. Il devrait donc être accessible à tous sans tenir compte des origines ou des classes sociales. Or, un rapide état des lieux révèle une situation bien différente.

La nouvelle réglementation mise en place par l'Union belge de football à la suite de l'arrêt Bosman, a profondément modifié l'accès des jeunes aux clubs.

Cet arrêt Bosman permet la libre circulation des joueurs et c'est un fait dont nous nous réjouissons. Il évite en effet la commercialisation de jeunes joueurs qui étaient transférés pour des sommes parfois démesurées.

Mais, outre ces aspects positifs, il est clair que cet arrêt a eu pour conséquence une profonde dérégulation des finances des clubs de football avec des contrecoups directs sur l'organisation des équipes de jeunes.

Outre ces questions, par ces transferts «libres», les grands clubs ont moins d'intérêts sportifs — par ces transferts, ils peuvent s'assurer d'avoir un nombre suffisant de joueurs de haut niveau — et surtout économiques de maintenir, voire de développer, leur nombre d'équipes d'âge.

Le manque d'infrastructure et d'encadrement est un autre argument qui a conduit ces clubs à réduire leur nombre d'équipes de jeunes lors de la saison 96-97.

La situation des petits clubs est particulièrement préoccupante. Les rentrées financières liées aux transferts ont fortement diminué avec la réglementation actuelle.

Cette diminution de recettes a conduit plusieurs clubs bruxellois au début de la saison 96-97 à devoir fusionner. Ces fusions ont inévitablement entraîné la diminution des équipes de jeunes.

Seconde conséquence pour ces équipes: l'obligation d'augmenter de manière sensible les cotisations. Imaginez les difficultés que peuvent connaître les familles nombreuses dont plusieurs enfants sont passionnés de foot!

On peut se poser la question de savoir si le foot est encore un sport populaire!

Enfin, toujours comme conséquence de cet arrêt, de nombreux jeunes se sont retrouvés sans équipe et se sont exilés... en périphérie dans des clubs comme Drogenbos, Zellik,... Si ces clubs aujourd'hui participent à des championnats avec les équipes bruxelloises, l'inquiétude des dirigeants et des familles est grande de voir ces équipes jouer dans des championnats limités au territoire du seul Brabant flamand tel qu'il en est actuellement question au niveau de l'Union belge, par suite de la scission de l'ancienne province unitaire de Brabant.

Des solutions structurelles et positives doivent être apportées.

Elles doivent absolument être prises d'urgence, au plus fard avant le début de la saison 97-98, afin d'assurer pour tous les jeunes, quelle que soit leur origine sociale, le droit de pratiquer un sport populaire.

Ce triste état des lieux oblige à prendre des mesures structurelles. Nous soutenons la proposition faite par le ministre Gosuin de quantifier les besoins, même si nous regrettons le trop long temps mis pour ce faire depuis l'adoption d'un réglement pris par l'Assemblée de la Commission pour la subsidiation des clubs sportifs, à l'initiative, je crois, de MM. Lemaire et De

Coster, et ce en 1990. Il nous semble nécessaire d'augmenter et de réorienter les aides publiques sur des clubs, des associations sportives structurelles qui ont prouvé leur rôle positif auprès de tous les jeunes dans l'accès au sport. Trop de subventions ont été distribuées ces dernières années à des activités ponctuelles. Nous attendons des critères précis, comme la qualité des formateurs, par exemple.

Un dernier point qui me tient à cœur concerne plus directement M. Hasquin: il s'agit du lien entre le sport, en y englobant les loisirs, et la problématique de l'aménagement du territoire.

Nous pensons qu'une politique sportive à Bruxelles doit être menée dans le contexte d'un bon aménagement du territoire. Il faut penser à tous les jeunes qui n'ont pas la chance d'appartenir à un club et doivent se contenter de la rue. Nous profitons de l'actualité pour lancer aujourd'hui un appel aux communes afin que, comme le souligne le PRD, «les plans communaux de développement veillent à ce que les besoins restent toujours pris en compte».

Par besoins, il faut entendre plus particulièrement ceux des jeunes (une politique enfants admis).

Nous observons ainsi que, dans plusieurs quartiers dont les quartiers centraux et ceux à forte densité de population, l'une des premières revendications des habitants porte sur les aires de jeux pour enfants, de sports pour adolescents. Ces quartiers souvent démunis en matière d'espaces verts, aux logements souvent trop exigus pour des familles nombreuses, doivent pouvoir offrir des espaces sportifs de plein air: terrains de basket, pistes de skate board ou de patinage. De nombreux terrains à l'abandon pourraient ainsi être transformés à peu de frais en terrains de jeux. La ville doit pouvoir offrir à ses jeunes, parallèlement aux clubs structurés des lieux publics de sport qui soient de qualité — bons panneaux de basket, par exemple — et offrant une sécurité nécessaire, par exemple des grillages pour éviter que les ballons ne roulent dans les rues. Trop d'enfants ont fait les frais à Bruxelles d'une mauvaise cohabitation entre jeux d'enfants et circulation automobile. Je rappelle l'accident mortel en 1996, rue de Belgrade à Forest où un jeune enfant jouait au ballon sur la voie publique. Les PCD devront aussi tenir compte de cette prio-

L'état des lieux prévu devra également considérer cet aspect des choses et établir des passerelles avec d'autres secteurs, régionaux, par exemple.

En tout cas, ECOLO y sera plus qu'attentif. (Applaudissements sur les bancs d'ECOLO.)

M. le Président. — La parole est à M. Hecq.

M. Michel Hecq. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, la médiatisation des problèmes du FC Atlas, lors de ces dernières semaines, a permis de mettre en lumière pour l'ensemble des Bruxellois, la situation critique dans laquelle est plongé tout le secteur du sport à Bruxelles.

Celle-ci ne peut nous laisser indifférents quand on connaît la fonction qu'occupe le sport dans les grandes cités. Dispensé dans un esprit d'ouverture, il peut jouer un rôle majeur en matière d'insertion sociale de la jeunesse urbaine et servir de levier déterminant dans la lutte contre le racisme. Citons à ce propos Jean Giraudoux: «le sport, c'est l'espéranto des races».

Pour ces raisons, il est normal de venir en aide à tout club sportif qui rencontre ces objectifs, que ce soit le FC Atlas, l'Etoile marocaine, ou tout autre club sportif qui sert d'école ouverte à tous les jeunes, quelle que soit leur différence, en ce compris les clubs évoluant au plus haut niveau, même s'ils rémunèrent les joueurs de leur équipe première. En effet, si des jeunes se décident à pratiquer un sport, c'est parce qu'ils espèrent faire partie, un jour, de leur équipe fanion qui les fait tant rêver.

Je ne fais, à ce sujet, que répéter le sens des propos de notre collègue M. Smits, tels qu'il les a exprimés le mois dernier, à cette tribune quand il parlait d'effet d'entraînement. En définitive, toute association sportive francophone ayant une utilité réelle pour les Bruxellois francophones mérite d'être aidée et soutenue par notre institution.

Mais soyons réalistes: il est clair que ce n'est pas avec les seuls moyens financiers dont dispose la Commission — pour rappel un montant de 17 millions est inscrit au budget en 1997 — que l'on va sortir le sport bruxellois des difficultés qu'il connaît pour le moment.

Il serait donc utile de procéder à l'analyse de la situation des clubs pour élaborer ensuite une politique cohérente visant à leur apporter l'aide la plus efficace.

A ce sujet, je tiens à souligner l'initiative intéressante que vous avez prise, monsieur le ministre, en mettant sur pied un comité chargé de faire ce que j'appelle un audit sur les clubs de football bruxellois.

Permettez-moi néanmoins de vous rappeler, monsieur le ministre, qu'il n'y a pas que des équipes de football à Bruxelles. Pour votre information, et pour citer un sport que je connais bien, il y a 75 clubs de basket qui évoluent en Région bruxelloise. Sans vouloir anticiper sur les résultats de ces études, plusieurs constats sautent aux yeux.

Il y a en Région bruxelloise un trop grand nombre de clubs par rapport aux infrastructures sportives existantes. Il n'est pas rare de constater que plusieurs clubs pratiquant la même discipline et évoluant dans la même série sont obligés de se partager une même infrastructure. Le groupe de travail que vous venez de mettre en place ne pourrait-il étudier les synergies qui pourraient être créées entre les clubs? Je pense en particulier à un regroupement des activités de formation des jeunes, sans doute d'autres pistes pourraient-elles être étudiées.

A Bruxelles, plusieurs niveaux de pouvoir sont compétents en matière sportive: la Communauté française, notre institution et les communes. Il est clair que, là aussi, des synergies sont nécessaires pour optimaliser l'aide à apporter à nos clubs sportifs francophones. Celle-ci serait d'autant plus facile que 18 échevins des sports sur 19 sont francophones.

Quant au problème financier, et pour parler clairement, un club sportif ne peut espérer fonctionner convenablement avec des apports venant exclusivement de subventions publiques et de recettes provenant de cotisation, et éventuellement de quelques boudins-compotes organisés régulièrement. Il doit impérativement avoir recours au sponsoring, disons parrainage pour utiliser le terme français, plus adéquat dans notre Assemblée.

Or, il faut bien le constater, l'obtention de sponsoring est particulièrement difficile pour un club sportif bruxellois, quelle que soit la discipline pratiquée, ce qui, pour l'observateur non averti, peut sembler paradoxal au vu du nombre important de grosses sociétés ayant leur siège à Bruxelles.

Une des explications réside dans le fait que les décideurs de ces sociétés ne sont pas Bruxellois et, n'ayons pas peur de le dire, sont originaires de Flandre dans 90% des cas. Il est donc régulier de voir de grandes entreprises situées à Bruxelles, travaillant avec une grande quantité de non-Bruxellois et enregistrant de bonnes affaires avec des Bruxellois, ne payant parfois aucun impôt, faire du sponsoring massif avec des clubs évoluant en Flandre, et parfois même en Wallonie.

Cela dit, un club bruxellois fait exception à la règle: le Sporting d'Anderlecht qui, notons-le, n'a jamais bénéficié de la moindre subvention publique. En outre, ce sera le seul club qui ne touchera pas de fonds de sa municipalité pour l'aménagement de son stade à l'occasion de l'Euro 2000, au contraire du Standard, Bruges, Charleroi, etc.

Que faut-il en déduire? C'est qu'à part Anderlecht, pour les autres clubs bruxellois, il n'y aurait point de salut. Si nous examinons ne fût-ce que la situation des autres clubs de l'élite, tout porte à le croire.

En football, le RWDM joue le maintien en D1 pendant que l'Union joue — et je le regrette en tant que Saint-Gillois — le maintien en D2. En basket, le Brussels joue le maintien en D1 pendant que l'Excelsior est descendant certain en D3. En volley et handball, Bruxelles ne compte aucun club de haut niveau et ce n'est pas le rugby avec Boitsfort et le waterpolo avec le Brussels qui vont infirmer cette tendance.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Vous oubliez le hockey!

M. Michel Hecq. — Le hockey était un sport spécifiquement bruxellois, mais il y a de plus de plus de clubs non bruxellois qui arrivent en D1.

Pour en terminer avec mon intervention, monsieur le ministre, je me permets de formuler la suggestion suivante. Ne pourriez-vous pas organiser des rencontres avec des grandes sociétés installées à Bruxelles afin de leur expliquer l'intérêt qu'il y a à participer à l'aide au sport bruxellois, vecteur d'insertion sociale et d'activité économique, mais également ambassadeur de la Région de Bruxelles? (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le Président. — La parole est à M. Romdhani.

M. Mahfoud Romdhani. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la situation du FC Atlas a suscité un certain nombre de réactions, tant au niveau des médias que des responsables politiques bruxellois. Mais avant de commencer notre intervention, nous voudrions rappeler que le mot Atlas couvre plusieurs réalités: non seulement c'est une divinité grecque, non seulement c'est un recueil de cartes géographiques, mais c'est aussi un ensemble montagneux de l'Afrique du Nord formé par plusieurs chaînes, le Haut-Atlas, le Moyen-Atlas et l'Anti-Atlas.

Vis-à-vis du FC Atlas, il serait dommage que notre intervention soit qualifiée de «anti-Atlas». Rien ne serait plus injuste, car notre propos est ailleurs. Notre expérience dans le domaine des politiques d'intégration nous amène, en fait, à émettre quelques interrogations quant à cette problématique.

En ce qui nous concerne, nous voudrions, non pas faire un bilan de tout ce qui a été fait de positif par la région depuis 1990 en matière d'intégration/cohabitation, mais nous voudrions, à partir du cas concret du FC Atlas, porter un regard sur l'ensemble du secteur du sport destiné aux jeunes en difficultés et sur les politiques qui y sont menées.

Aussi louable que soit le geste que vous avez effectué pour débloquer momentanément la situation du FC Atlas, monsieur le ministre, il nous apparaît que les décisions ont été prises sans réflexion sur une politique globale et à long terme de la promotion du sport dans les quartiers en difficulté.

Monsieur le Président du Collège, je voudrais vous poser trois questions:

1) Afin de clarifier la situation, M. le Président du Collège pourrait-il préciser comment la somme annoncée de 500 000 francs sera engagée?

Sur quel poste budgétaire le montant sera-t-il octroyé?

Y a-t-il eu une décision du Collège sur ce point?

2) La manière dont a été traité et géré le problème du FC Atlas a suscité un certain malaise et a soulevé pas mal de questions en ce qui concerne le fond et la forme. Les responsables politiques ont donné l'impression que la décision du président du Collège, dans la situation qui nous occupe, était dictée sous la pression des médias et se faisait dans la précipitation et sans concertation.

Monsieur le ministre, n'aurait-il pas mieux valu, étant donné l'acuité et la complexité du problème de la promotion du sport dans les quartiers difficiles qu'en tant que président du Collège, vous réunissiez celui-ci? Vous auriez eu l'occasion de porter cette question à l'ordre du jour après avoir préalablement entendu l'ensemble des responsables politiques ainsi que des responsables sur le terrain. Au lieu de cela, nous avons assisté, de la part des responsables politiques à des communiqués contradictoires, voire des surenchères, allant dans tous les sens. Sommes-nous condamnés à ne traiter ces questions importantes que dans l'urgence?

Le principe de l'intégration par le sport semble faire l'unanimité auprès des responsables politiques et des responsables sportifs et associatifs. Or — et je risque ici d'aller à contresens de tout ce qui a été dit ce matin — il serait intéressant de se reposer la question de la pertinence de cette intégration par le sport ainsi que des vertus sociales que l'on prête à la pratique sportive.

Car, malgré tout le mérite et la bonne foi qui peuvent être attribués aux responsables politiques et sportifs engagés dans cette voie, nous sommes obligés de constater que ces politiques n'ont donné que peu de résultats concrets. Cela est dû, en grande partie, au fait qu'on essaie de traiter les symptômes plutôt que les problèmes sociaux profonds, tels que, par exemple, l'exclusion.

Dans ce domaine, il y a peut-être d'abord un problème de terminologie. On confond, par habitude ou par facilité, les termes «intégration», c'est-à-dire faire entrer un groupe dans un ensemble, et «socialisation», c'est-à-dire aptitude à vivre en société.

Or, si le sport — et nous en sommes convaincus — est une pratique de socialisation, il ne constitue pas pour autant une solution miraculeuse au problème que posent le processus d'exclusion, la délinquance, la mise à l'écart juridique, politique et sociale que subissent, plus que d'autres, les jeunes issus de l'immigration.

Et qu'en est-il de l'intégration? Ce n'est pas en tapant sur une balle entre jeunes issus de l'immigration, habitant le même quartier, vivant dans le même environnement, fréquentant la même école, qu'on va s'intégrer. S'intégrer à quoi? Et s'intéger avec qui? Pourquoi ne choississent-ils pas un club non communautaire, nous direz-vous? En fait, si personne ne leur conteste le droit de choisir un club non communautaire, dans la pratique, ces jeunes n'ont pas toujours ce choix. Voici, sans doute, une des explications du succès du FC Atlas.

Notre préférence va cependant, nous l'affirmons clairement, à des équipes pluriculturelles. Et heureusement, sur le terrain de plus en plus d'équipes bruxelloises commencent à accueillir des jeunes issus de l'immigration. C'est évidemment cette voie qu'il faut suivre.

Il importe, par ailleurs, de ne pas développer une politique sportive à deux vitesses: d'une part, le sport occupation/alibi, facteur «d'intégration», pratiqué par les jeunes issus de l'immigration et, d'autre part, le sport «noble» de compétition.

Nous sommes également attentifs à ce que le développement du sport se fasse aussi au bénéfice des jeunes filles issues de l'immigration. Nous nous permettons de mentionner à ce sujet le règlement concernant la subsidiation des clubs sportifs, votée par l'Assemblée de la Commission communautaire française en mars 1991. Cette proposition, initiée par notre collègue Jean Demannez, introduit des critères objectifs en vue de l'octroi de subventions par la Commission en faveur des clubs sportifs. Le texte pourrait être modifié, en son article 5, afin d'y inclure un critère de promotion du sport auprès des jeunes filles, singulièrement celles issues de l'immigration.

Bref, ne serait-il pas temps de hiérarchiser nos priorités en cette matière.

3) Troisième et dernière question, monsieur le ministre, comment pouvoir différencier les clubs qui mènent une véritable

action en faveur des jeunes et qui, eux, ont besoin de l'aide du secteur public, de ceux qui sont engagés dans une dynamique commerciale de type professionnel, ce qui est également légitime, mais ne peut évidemment faire l'objet de subsidiation?

Il convient, à ce titre, de clairement distinguer les équipes de jeunes du FC Atlas de l'équipe première, jouant en première provinciale et susceptible d'accéder à la quatrième nationale.

Avant de débloquer les fonds en faveur du FC Atlas, le président du Collège s'est-il informé, de manière détaillée, sur sa situation financière et connaît-il exactement l'origine du déficit auquel serait confronté le club? Ce déficit provient-il de la gestion des équipes de jeunes ou provient-il des charges afférentes à l'équipe première dont, à ce que l'on dit, l'entraîneur bénéficierait d'un traitement et l'un ou l'autre joueur vedette de primes, l'un comme les autres disproportionnés par rapport aux capacités financières du club? Si cela était exact, les jeunes ne seraient alors qu'un paravent à double battant, l'un pour venir en aide à la gestion d'un club privé, et le deuxième pour servir de visée politicienne et électoraliste.

M. le Président. — Monsieur Romdhani, il est temps de conclure!

M. Mahfoud Romdhani. — Monsieur le Président, je termine. Pour résumer le match FC Atlas/M. Hasquin, c'est un/zéro pour le moment. Mais il faut rapidement redresser la barre, sinon votre cabinet sera rempli de dizaines de présidents d'associations sportives s'occupant eux aussi d'intégration des jeunes, qui quémanderont la manne céleste, à savoir les 500 000 francs. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le Président. — La parole est à M. Drouart.

M. André Drouart. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, je souhaiterais faire quelques remarques sur le sujet qui nous occupe.

Tout d'abord, nous constatons que le FC Atlas connaît une situation de crise. En tant que mandataire politique, j'ai observé que deux ministres ont réagi à cette situation. Un premier a débloqué ou devrait débloquer des fonds puisqu'il y a une situation d'urgence. Un second ministre, M. Gosuin, a également pris une initiative puisqu'il propose de faire un état des lieux des clubs de foot. Ce sont des mesures concrètes qui me semblent positives, compte tenu d'une circonstance qui dépasse largement le FC Atlas. Je tenais à le souligner.

Puisqu'on parle du Collège, je constate aussi que d'autres ministres, en particulier les socialistes, souvent si prompts à sauter sur la balle, n'ont pas bougé dans ce cas-ci. Après avoir écouté M. Romdhani, je comprends mieux qu'il y avait des problèmes de fond, j'y reviendrai.

Un événement a profondément dérégulé le monde du football et, en particulier, les équipes de jeunes. Je peux d'autant mieux en parler que je figure parmi les milliers de parents qui suivent le jeu de leurs gamins le dimanche matin. N'en déplaise à Mme Huytebroeck, le football est un sport plutôt masculin. Parfois, on se sent un peu sexiste et mal pris quand on est un «mec» et qu'on ose parler de sport!

Mais je côtoie les terrains depuis plusieurs années. J'entends et j'observe beaucoup de choses.

Il y a eu le fameux arrêt Bosman. Si l'on peut se réjouir qu'il permet dorénavant la libre circulation des joueurs et qu'il empêche, par exemple, que des gamins de dix ou douze ans ne soient vendus ou achetés par des clubs contre plusieurs millions de francs, il est clair que cet arrêt a provoqué une profonde dérégulation des finances, des trésoreries des clubs sportifs.

Il faut distinguer deux situations. Tout d'abord, celle des clubs professionnels. A Bruxelles, vous le savez, ce sont essentiellement Anderlecht, le RWDM et, dans une moindre mesure, l'Union Saint-Gilloise. Quelle a été la conséquence de cet arrêt pour ces derniers? Ces clubs, qui doivent être des vitrines pour les jeunes, ne doivent plus débourser des sommes importantes pour acheter des joueurs. Rien que par leur renommée, ils attirent des jeunes. Mais en même temps - et vous devez le savoir, mes chers collègues -, ils ne sont plus obligés d'avoir un nombre élevé de jeunes pour disposer d'équipes suffisamment performantes. Le résultat en est qu'au 1er septembre 1996, le RWDM et Anderlecht ont liquidé des équipes de jeunes, ils ont jeté à la rue des dizaines de gamins. Et l'on attend une seconde curée pour l'année 1997! Cela doit être dit. Ces clubs mènent une politique qui n'est pas sociale, contrairement à ce qu'on pourrait espérer.

A ce sujet, on peut mettre en parallèle les trois millions déboursés par la commune de Molenbeek à destination du RWDM et qui ne sont certainement pas du social! Permettezmoi de vous dire que des équipes de cadets de Molenbeek ou d'Anderlecht, c'est-à-dire ceux qui ont douze ou treize ans, on ne retrouve que deux ou trois joueurs issus du club, de la commune. Telle est la réalité.

Ces dizaines de gamins qui se sont retrouvés à la rue ont donc cherché un autre club. Mais il faut savoir que les autres clubs, ce que l'on appelle les clubs amateurs et qui jouent au niveau des promotions, sont confrontés à une situation de trésorerie très difficile. En effet, avant l'arrêt Bosman, ils étaient financés grâce à la «vente» de leurs meilleurs éléments. Et aujourd'huí, ils ne reçoivent plus cet argent. Résultat: au-delà de la situation de trésorerie et des problèmes spécifiques que rencontre l'Atlas, cette situation financière a conduit nombre de clubs à fusionner. On peut prendre l'exemple de «Verrewinkel» qui a fusionné au 1er septembre avec «La Rhodienne» ou celui d'«Uccle Sport» qui a fusionné avec «La Forestoise». En définitive, on doit encore constater une diminution du nombre d'équipes de jeunes, c'est-à-dire encore moins de places pour les enfants!

Qu'ont encore fait ces clubs pour équilibrer leur trésorerie? Ils n'ont eu qu'une seule solution pour survivre : augmenter les cotisations.

Allez vous renseigner. On dit que le football est un sport populaire. La cotisation est de 4 000 ou 5 000 francs; pour certains clubs, c'est 8 000 francs. Faites le calcul, si vous avez deux enfants qui font du foot et que vous devez payer vos cotisations en septembre, auxquelles vous ajoutez les deux paires de chaussures et l'équipement... Aujourd'hui, la question fondamentale à se poser est donc de savoir si le football est encore un sport populaire. La réponse est négative: le foot n'est plus un sport populaire.

Puisque la périphérie intéresse beaucoup de personnes, je vous dirai que nombre de jeunes sportifs bruxellois ont trouvé comme seule porte de sortie l'inscription dans un club en Région flamande: Drogenbos, Zellik ou d'autres clubs qui les ont accueillis à bras ouverts.

Monsieur le ministre Gosuin, je me félicite bien entendu de votre volonté de faire un état des lieux.

Permettez-moi de vous faire deux propositions concrètes. A travers mes propos, je pense que vous avez compris que si l'on veut maintenir des clubs qui, depuis des dizaines d'années, accueillent des jeunes de manière structurelle à Bruxelles, il faut penser à des subventions publiques. Mais parallèlement à cela, il faut une transparence des comptes. Il faut faire une distinction entre la comptabilité de l'équipe première et celle des équipes de jeunes. Vous l'avez déjà évoqué et c'est une bonne chose.

Une autre proposition est celle de subventionner en particulier les clubs dont les entraîneurs auraient suivi une formation. Monsieur le ministre, vous devez intervenir auprès de l'Union belge pour envisager ce type de formation. J'ai rencontré nombre d'entraîneurs qui n'étaient pas de réels entraîneurs, de réels formateurs au niveau du football et, qui plus est, étaient des pédagogues médiocres.

Dès lors, pour conclure, je m'adresse plus spécifiquement à mon collègue socialiste, M. Romdhani. Effectivement, on ne va pas intégrer les jeunes immigrés ou issus de l'immigration et les faisant courir jusqu'à leur pension derrière un ballon de football. Tout le monde en conviendra. Mais de là à dire que la pratique d'un sport, avec ses règles et ses exigences, n'est pas une forme de socialisation, — ce qui était sous-étendu et ambigu — ... il y a de la marge!

M. Mahfoud Romdhani. — Je l'ai dit aussi!

M. Jacques De Coster. — C'est exactement ce qu'il a dit.

M. André Drouart.— Dans ce cas, monsieur Romdhani, je retire mes propos. C'est pourtant ce que j'avais cru comprendre.

Deuxième chose, monsieur Romdhani: savez-vous que la ségrégation que nous connaissons par rapport aux jeunes issus de l'immigration ou à l'immigration en général et que nous connaissons au niveau urbanistique — vous avez parlé de ghettos — existe aussi dans le sport? Savez-vous que j'ai entendu des entraîneurs tenir des propos réellement racistes? Savez-vous que les cotisations élevées, pour un public précarisé, est une autre forme de ségrégation, parfois faite de manière volontaire par des dirigeants de clubs, évitant de la sorte que certaines personnes, moins riches et donc plus socialement précarisées — en clair: des personnes issues de l'immigration —, ne viennent s'affilier chez eux?

Vous en voulez une autre preuve? Oublions les équipes de jeunes et prenons les vitrines de notre ville, comme par exemple, Anderlecht. Ce club comporte-t-il un seul joueur issu de l'immigration maghrébine en équipe première? Il y en avait un qui était un espoir formidable, c'était un avant-centre. Il apparait même que c'est aujourd'hui un des meilleurs buteurs du championnat. Il s'appelle Jbari. «Quelle horreur. Il porte ce nom-là. Imaginez les conséquences pour un club comme Anderlecht!» Eh bien, on le transfère. Voilà la réalité.

Pour terminer, je parlerai du football club Atlas. Vous avez eu une petite flèche acerbe par rapport à ce club. Savez-vous, par exemple, que depuis plus de deux ans, le football club Atlas cherche un président qui ne soit pas issu de l'immigration maghrébine? Pensez-vous que les enfants vont dans ce club pour fuir les autres clubs? Très sincèrement, je ne le crois pas. Je pense qu'il y a une ségrégation sportive, au même titre qu'il y a d'autres ségrégations dans notre ville vis-à-vis des personnes issues de l'immigration. Et je pense que ce débat est important. Le football club Atlas est un symbole, bien entendu, mais il doit aussi être pour nous tous un avertissement par rapport aux politiques à mener. Je fais tout simplement référence au premier débat que nous avons eu, où M. Picqué est venu avec la langue de bois nous expliquer qu'il y avait une politique de l'immigration, en osant dire, entre autres, qu'il avait fait des choses au niveau du décrochage scolaire. Quand on voit ce que les socialistes ont fait au niveau de l'enseignement, en particulier à Bruxelles, permettez-moi de vous dire que cela me fait franchement sourire!

Je vous remercie de votre attention. (Applaudissements sur les bancs ECOLO.)

M. le Président. — La parole est à M. Hasquin, président du Collège.

M. Hervé Hasquin, président du Collège. — Monsieur le Président, je vais essayer de ramener un peu de sérénité à nos débats. J'ai en effet cru comprendre que ce qui, a priori, était un débat de nature humaniste a rapidement viré au débat d'affrontements politiques; ce qui ne me paraît guère de mise aujourd'hui.

Je vais donc essayer de donner de façon succincte les précisions qui ont été demandées par un certain nombre d'intervenants et de terminer par l'une ou l'autre réflexion générale à la suite des propos qui ont été tenus.

Je vais fournir à M. Lemaire les éclaircissements qu'il appelle de ses vœux au sujet des initiatives que la Commission communautaire française, à mon initiative et à celle de mon collègue Didier Gosuin, a été amenée à prendre pour rencontrer les difficultés financières auxquelles le FC Atlas est confronté depuis de nombreuses années.

Le 13 février dernier, j'ai rencontré M. Mostafa Ouezekhti, président d'honneur du club, afin de faire le point sur la situation et ébaucher des solutions.

Pourquoi ? Parce que des bruits alarmistes de toutes natures circulaient à la fois dans les médias. De plus, depuis quarante-huit heures, les communiqués de presse fusaient de toutes parts. J'ai donc demandé un entretien au président du club pour en savoir plus, d'autant qu'en ma qualité de président du Collège de la Commission communautaire française, je n'avais jamais été saisi jusque là de la moindre demande et que je n'avais pas eu vent de difficultés particulières.

Si j'ai souhaité entendre le président du club, c'est parce que ce club, qui exerce une mission sociale importante à l'égard des jeunes, a pris un tel essor au sein de la Région de Bruxelles-Capitale que le dévouement des bénévoles ne suffit plus à répondre à l'ensemble des besoins qu'il rencontre.

Les enfants doivent tout d'abord bénéficier d'un encadrement en nombre suffisant et de qualité, afin que le club puisse continuer à assumer pleinement le rôle éducatif qu'il joue. Par ailleurs, il est souhaitable que les activités puissent se dérouler sur des terrains proches des centres urbains.

Force est de constater que, nonobstant de nombreux succès sportifs, la notoriété acquise tant au niveau régional que national et un travail dont la qualité est reconnue de tous, les pouvoirs publics et les sponsors privés ont, pour l'essentiel, très souvent limité leur action à des encouragements de nature morale ou à des aides symboliques sans commune mesure avec les besoins concrets du club.

J'ai été particulièrement sensible à la fonction sociale assumée par le club où de nombreux jeunes pratiquent, à raison de plusieurs heures par semaine, leur sport favori et ont l'occasion, grâce à lui, de rencontrer des jeunes issus d'autres horizons et d'autres origines.

Soucieux de garantir le sauvetage d'une mission sociale de première nécessité et de contribuer à la survie du club, véritable patrimoine sportif et culturel œuvrant à l'éducation de la jeunesse, j'ai décidé de débloquer d'urgence les montants nécessaires à la poursuite des équipes des jeunes.

En toutes choses, il faut distinguer le court terme et le long terme. A période de crise ou à état d'urgence, il faut pouvoir répondre par des mesures d'urgence. Le ministre, président du Collège en la matière, au travers de ses crédits de politique générale, avait la possibilité de répondre immédiatement à un besoin d'urgence. C'est ce que j'ai fait au travers de deux arrêtés ministériels pour des montants de 250 000 francs. J'ajouterai quelques précisions dans quelques instants.

Ce soutien immédiat permettait d'assurer la poursuite d'activité, impliquait — j'ai été clair sur ce point avec le président du club Atlas — dès le 13 février au matin: premièrement, une enquête plus approfondie; deuxièmement, des investiga-

tions dans les comptes, bilans et autres documents officiels; troisièmement, une information plus ample sur les autres moyens de financement qui pouvaient être trouvés en Région bruxelloise.

J'ai eu des contacts à ce sujet avec le cabinet de mon collègue Didier Gosuin. Dès le départ, nous avons été conscients qu'Atlas avait un problème, ce qui n'impliquait pas qu'il n'y avait pas d'autres problèmes ailleurs.

Donc, ce soutien immédiat tendait à parer au plus pressé et devait s'accompagner d'une étude sur le financement structurel de l'asbl.

Dans cette optique, la mise sur pied d'un groupe de travail a été décidée, rassemblant des acteurs de terrain, ainsi que des responsables institutionnels et privés.

Une première réunion s'est déroulée le 18 février, en présence du Bourgmestre de la Ville de Bruxelles, M. de Donnéa, de l'échevin ayant le sport dans ses attributions, M. Maingain, du directeur de cabinet du ministre Gosuin, empêché, du directeur du Centre d'égalité des chances et de moimême.

Je tiens toutefois à ce que les choses soient claires: ni mon collègue Didier Gosuin, ni moi-même n'entendons pratiquer, dans cette matière pas plus que dans les autres, une politique discriminatoire.

Conscient que bien d'autres clubs accomplissent des missions similaires d'accueil, d'encadrement, de formation et de transport à l'égard des jeunes et qu'ils sont aux prises avec des difficultés de financement le ministre Gosuin a lancé une dynamique en vue d'analyser la situation des clubs de football bruxellois et du problème du sport en général.

Il répondra dans quelques instants de façon plus détaillée à vos questions.

Je voudrais en tout cas, puisque j'ai cru comprendre qu'il y avait des inquiétudes, préciser sans ambiguïté ce que j'avais eu l'occasion de dire au président du club Atlas le 13 févier et ce que j'ai répété devant le Bourgmestre de la Ville de Bruxelles et les autres participants que je viens d'énumérer. Il n'a jamais été dans mes intentions, pour reprendre l'expression que j'ai utilisée alors, de financer ou des semi-professionnels ou de faux amateurs. Les arrêtés des membres du Collège qui ont été signés sont très clairs en la matière. Il n'y a donc pas d'ambiguïté.

Il faut faire une distinction très claire et très nette entre, d'une part, des activités sportives de haut niveau, qui sont le fait d'adultes, et d'autre part, des activités sportives de classes d'âge. Pour éviter toute ambiguïté, il serait heureux, à l'avenir, de séparer très clairement dans la vie budgétaire et financière des clubs, les deux comptabilités. Il convient de séparer très clairement les activités, leur coût et les recettes qui sont générées en vue d'éviter le piège de financer un certain nombre d'activités sportives que les pouvoirs publics ne sont pas habilités à aider.

Si nous sommes intervenus, moi-même et M. Gosuin, c'est parce qu'il ne faut pas confondre intégration et socialisation. Je reviens ici sur les remarques pertinentes de M. Romdhani. J'ai en effet parlé de l'aspect social du rôle joué par le club Atlas. C'est un rôle essentiel que l'on ne peut pas ignorer.

Dès lors qu'il y avait état de crise, il fallait pouvoir y répondre immédiatement et rapidement par des mesures d'urgence. Il n'en reste pas moins vrai que ce genre d'activité sociale est une des voies de participation à la politique d'intégration. Elle n'est pas la seule. C'est une partie d'un ensemble.

La socialisation par le sport n'est certes pas la panacée. Mais c'est une voie que l'on ne peut pas ignorer.

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, membre du Collège.

M. Didier Gosuin, membre du Collège. — Monsieur le Président, mesdames, messieurs, depuis quelques semaines, la situation du FC Atlas est connue de chacun. La presse s'en est régulièrement fait écho. Comme d'autres intervenants, et plus particulièrement Mme Huytebroeck, je partage l'analyse du rôle social joué par cette formation sportive et l'analyse de mon collègue quant à ce pas essentiel — et non unique — dans la voie d'une intégration.

Ce rôle social a d'ailleurs été reconnu par la Région de Bruxelles, par la Commission communautaire. Rappelez-vous: en 1992, des prix ont été remis dans ce sens au FC Atlas.

Le FC Atlas a, c'est vrai, connu des problèmes d'infrastructure qui relevaient souvent de politiques partisanes et hautement critiquables. Mais ces dernières années, tant à Molenbeek, qu'à Schaerbeek et qu'à la Ville de Bruxelles, des terrains ont été mis à la disposition du FC Atlas. Et c'est une bonne chose. On me dit aussi que la commune de Molenbeek-Saint-Jean octroie à ce club une subvention récurrente de l'ordre de 100 000 francs par an.

Face aux problèmes qu'a connus ce club, il était légitime que le pouvoir politique responsable réagisse, qu'il tire plus vite que son ombre. Et il est vrai que le ministre Hasquin, au nom du Collège, a pris ses responsabilités. Et il a bien fait. Bien entendu, avec les précautions qu'il n'a pas manqué de souligner.

Mme Huytebroeck pose la problématique générale de la subsidiation récurrente des clubs sportifs. Mais ce débat, madame, a été ouvert lors de la séance du treize janvier. Je me souviens d'échanges avec M. Ouezekhti, qui me disait: «Monsieur le ministre, en fait, vous vous retranchez, pour la subsidiation, derrière ce règlement. C'est un peu facile. » Je lui ai dit: «Oui. C'est vrai. Mais en l'espèce, par rapport aux masses budgétaires inscrites au budget, dès le moment où il y a un règlement, je ne peux rien faire d'autre que de l'appliquer. »

Mais je me souviens que le débat a fait émerger la nécessité de modifier ce règlement, et avoir dit qu'effectivement, cette problématique doit être discutée. C'est évidemment dans ce cadre que la proposition de M. Lemaire prenait son sens, à savoir la nécessité pour la commission «Sports» d'établir une concertation et de faire des propositions de modification au règlement. Aujourd'hui même, un des auteurs de ce règlement estime qu'il n'a pas la portée suffisante, vu les évolutions.

Je ne refuse pas la proposition ni la nécessité de cette concertation mais ne mélangeons pas les genres. Il y a le rôle du législatif et le rôle de l'exécutif. Lors de la séance du treize janvier, M. Lemaire demandait au ministre d'organiser une concertation. Je cite les propos de ce dernier: « Cette concertation, nous allons la mettre sur pied. Elle est demandée et c'est tout à fait légitime. C'est le rôle du Collège et du ministre responsable d'avoir une vision globale de la problématique, de cerner le véritable enjeu qui est de permettre à des jeunes Bruxellois, Belges, étrangers qui ont choisi la pratique sportive du football, de pouvoir s'exprimer avec un maximum d'atouts, de bénéficier d'un encadrement et de formations adéquates.»

C'est vrai — et le débat du treize janvier l'a révélé — il ne faut pas sous-estimer le fait pour un club de pouvoir offrir une vitrine attrayante sur le plan des élites sportives. C'est évidemment un atout positif pour un club, en termes de mobilisation des jeunes. J'ai cependant été très clair, le treize janvier. Je crois d'ailleurs que cela a été relayé par d'autres interpellateurs. Il n'appartient pas aux pouvoirs publics régionaux, et en particulier à la Commission communautaire française, d'apporter un soutien financier à cet aspect des choses.

Notre principale priorité doit être la formation et l'encadrement des jeunes. J'ai donc répondu à une des préoccupations formulées, notamment par M. Lemaire, à savoir d'avoir enfin une photographie de la situation sur le terrain, travail que les parlementaires ne peuvent bien entendu pas faire en commission car ils ne disposent pas des moyens nécessaires. Il faut aller sur place, faire des évaluations, rencontrer des responsables. Ne mélangeons pas les genres et n'essayons pas, au cours d'un long prêche, de faire passer des rancœurs avant l'objectif principal qui est de voir enfin clair dans la problématique de l'encadrement des jeunes.

La démarche n'a pas été initiée la semaine passée. Elle l'a été dès le lendemain du treize janvier. J'ai convoqué mes responsables à mon cabinet pour leur dire qu'il fallait prendre en compte cette préoccupation.

Je m'attendais, monsieur Lemaire, à des félicitations. Si je n'avais rien fait, vous seriez venu, avec votre grand air, nous reprocher de n'avoir rien fait. Et vous auriez tiré sur l'ambulance. Maintenant que nous répondons à toutes les préoccupations des parlementaires, vous venez vous lamenter, pendant 90% de votre discours, sur le lait répandu.

J'ai donc décidé de mettre sur pied un groupe de travail, qui ne serait pas confié à une administration qui risque d'avoir une vue un peu trop systématique ou déformée des choses, ou à quelques personnalités politiques qui pourraient avoir tendance à faciliter tel ou tel club de Bruxelles, mais plutôt à des experts sportifs et de confier, en tout état de cause, la présidence à une personnalité sportive, me semble-t-il, irréprochable, afin que ces personnes inspirent toute crédibilité et toute confiance auprès des clubs, pour que ces derniers puissent enfin témoigner, discuter, ouvrir leurs comptes, faire état de leurs besoins.

C'est ainsi que j'ai confié la présidence de ce groupe de travail à M. Paul Van Himst et je le remercie d'avoir accepté. Il me paraît être une personnalité mobilisatrice et susceptible d'interpeller les responsables sportifs, afin d'obtenir la photographie souhaitée, dans la plus grande objectivité.

Ce groupe de travail sera constitué également d'un journaliste sportif, M. Olivier Crasson — le frère du joueur Bertrand Crasson — de M. Michel Zimmerman, finaliste du 400 mètres haies aux jeux olympiques de Los Angeles, de M. Guy Crevecœur, entraîneur de Basket-ball et directeur de l'école de sports de l'ULB. Le secrétariat sera assuré par M. Bernard Denayer, ancien entraîneur de l'équipe nationale de rugby.

Je vous expliquerai pourquoi nous ne nous sommes pas concentrés uniquement sur des spécialistes de la pratique du football. Bien entendu, après le football qui mobilise le plus grand nombre de jeunes, il conviendra d'aller plus loin et d'aborder d'autres disciplines.

Cet état des lieux doit révéler l'étendue réelle des besoins des différents clubs sportifs. Je vais citer une série de critères. Je ne suis pas du tout hostile, bien au contraire, à prendre en compte les propositions de M. Drouart en termes de formation.

Il importe d'abord de connaître le nombre de clubs de football bruxellois qui développent réellement, en leur sein, une politique active de jeunes.

Nous devons également:

- connaître l'importance des masses budgétaires réservées aujourd'hui aux politiques de formation;
- connaître avec exactitude le nombre de jeunes, pas nécessairement le nombre d'inscrits, mais ceux qui dans chaque club participent à cette formation;
- connaître les besoins de chaque club en matière d'infrastructures, d'équipements pour mener à bien cette politique de formation;
 - situer les difficultés d'encadrement et les besoins;

- pouvoir différencier les problématiques en fonction de réalités géographiques ou sociologiques, qui diffèrent au sein même de notre région;
- situer les impasses financières et les déficits éventuels, au point de vue logistique;
- veiller à ce que les clubs sollicités puissent présenter des comptabilités distinctes entre l'activité de formation des jeunes et celles englobant les autres aspects de la gestion des clubs. Cette préoccupation répond au souci de pouvoir établir, sans ambiguïté, la part de la charge financière réservée à la gestion des équipes d'âge.

Lorsque nous établirons ce diagnostic, nous serons interpellés dans notre compétence communautaire, d'autres dans leurs compétences municipales ou régionales, par l'état de certaines installations, la répartition non équilibrée des infrastructures sportives à travers la ville, des infrastructures éventuellement sous-utilisées, notamment, qui sont la propriété de grandes sociétés, d'infrastructures, voire de pouvoirs publics. Il y a aujourd'hui des infrastructures sportives parfaitement confortables, qui ne sont pas utilisées à 10 %, qui sont la propriété des pouvoirs publics ou de grands groupes bancaires ou d'assurances. Il faut pouvoir négocier avec les intéressés pour ouvrir les installations à d'autres besoins.

Je souscris aux remarques de M. Romdhani, nous devons mettre en exergue les clubs qui mènent une politique d'intégration harmonieuse et positive, tant en ce qui concerne les jeunes socialement défavorisés que ceux d'origine étrangère.

Ayant énuméré les objectifs tels qu'ils ont été arrêtés et mis entre les mains du groupe de travail, je souhaite bien entendu — sans exercer de contrainte — que tous les clubs bruxellois occupant des jeunes puissent collaborer à cette «photographie du football 'jeune' à Bruxelles». Un courrier va leur être adressé à cet effet.

Monsieur le Président, mesdames, messieurs, c'est en procédant de cette manière que nous pourrons développer la dynamique la plus appropriée. Et c'est ainsi que nous apporterons, à long terme, un soutien efficace et bien proportionné aux besoins.

J'espère que la première étape de travail connaîtra son terme pour la fin de la saison sportive. Je n'oserais pas promettre, madame Huytebroeck, que nous aurons effectué tout ce travail pour septembre 1997. Il faut donner au groupe de travail le temps de faire un travail sérieux, qui va ouvrir le débat du sport et de la formation à Bruxelles mais, bien au-delà, en Belgique, et qui permettra de savoir quelles sont aujourd'hui la place et la responsabilité des uns et des autres dans cette problématique.

Dans un second temps, nous sélectionnerons et nous rencontrerons les responsables, les autorités, l'Union belge, en vue d'une table ronde pour entrer dans le concret et faire des propositions d'une planification, des étapes essentielles à franchir, pour faire face à ce problème.

Mon objectif — et le vôtre aussi, j'en suis convaincu — est de mettre enfin chacun devant ses responsabilités. La Commission communautaire française ne peut seule, avec ses moyens, résoudre le problème. Il serait illusoire de le faire croire. Ce serait une erreur de le demander.

D'abord les responsables de clubs. Comment gèrent-ils? Peuvent-ils gérer autrement? Peuvent-ils faire des efforts supplémentaires en matière de formation? Quels contacts, quelles synergies peuvent-ils avoir avec d'autres formations pour améliorer cet objectif qu'est la formation?

Les responsables municipaux, eux se font parfois tirer l'oreille ou ne mettent pas toujours à disposition des installations qui permettent une formation ou une pratique du sport, dans de bonnes conditions, à savoir des infrastructures en bon état, suffisamment nombreuses et non louées à des prix dissuasifs.

L'Union belge de football dont on attend beaucoup de choses ne me paraît pas ces dernières années très performante sur le plan de notre élite sportive. Elle consacre plusieurs dizaines de millions pour des résultats qui me paraissent très maigres, et ne se soucie pas assez du volet essentiel de la formation et de l'encadrement. L'Union belge dispose de moyens colossaux. C'est un état dans l'Etat, en Belgique. Il faut aussi que l'Union belge prenne ses responsabilités dans cet aspect des choses. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

La Commission communautaire française se devra aussi d'établir des choix et des priorités et d'élaguer, dans les moyens budgétaires, telle ou telle initiative pour les recentrer vers les besoins qui émergeront de cette table ronde. Je m'y suis engagé.

Quant aux ministres communautaires, ils sont responsables de l'essentiel de la formation sportive. Monsieur Lemaire, vous faisiez état de la Communauté française. Je suis convaincu que votre formation veillera, dans le cadre de sa majorité, à ce que les relais s'opèrent efficacement.

Et puisque le football est une matière qui n'est pas encore communautarisée, le pouvoir fédéral doit aussi pouvoir prendre ses responsabilités. Que le fédéral consacre des centaines de millions pour de grandes infrastructures ou de grands événements, c'est bien, mais il faudrait à tout le moins qu'il puisse également consacrer des moyens aussi importants pour la formation des jeunes.

Si ce groupe de travail donne les résultats escomptés, si nous avons la volonté commune de travailler dans cet esprit — sans se laisser aller à dire : j'ai été doublé, mon idée a été dénaturée —, si nous poursuivons l'objectif essentiel, à savoir la formation et l'encadrement des jeunes, je crois que le débat du treize janvier — je sais gré à ceux qui ont ouvert ce débat, je n'essaie pas de tirer la couverture à moi, c'est un peu de baume pour vous, monsieur Lemaire — pourra être le déclencheur d'une véritable réflexion de la politique sportive en Région bruxelloise d'abord, et certainement au niveau fédéral ensuite. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

 $\mathbf{M.}$ le Président. — La parole est à $\mathbf{M.}$ Lemaire pour une réplique.

M. Michel Lemaire. — Monsieur le Président, si j'ai été un peu long dans mon préambule tout à l'heure, c'est soit de votre faute soit grâce à vous — vous choisirez. Je rappelle que je m'étais inspiré de la volonté que vous aviez manifestée, dans votre discours de rentrée parlementaire.

M. le Président. — Je vous suggère d'en venir à votre réplique sur le problème qui nous préoccupe.

M. Michel Lemaire. — Mon interpellation, malgré mon «charabia» selon certains, tout de même été utile puisque nous avons eu un débat assez constructif qui a duré deux heures. Cela nous a permis de remettre un peu d'ordre dans la façon de concevoir les avancées que nous voulons proposer, non seulement sur le fond mais aussi sur la forme.

Charabia, charabia! ... Certains intervenants ont été bien plus mauvais que moi. J'ai même entendu un très vilain mot à la fin de mon interpellation, émanant d'un échevin de Bruxelles-Ville qui est malheureusement parti! Il doit y avoir un microclimat à Bruxelles-Ville parce que ce n'est pas le premier à parler de la sorte. La prochaine fois que le Président Clinton viendra à Bruxelles, je propose qu'on mette deux mandataires de la Ville de Bruxelles en résidence surveillée! (Rires.)

L'essentiel était, indépendamment de nos petits accès de mauvaise humeur bien légitimes, que le débat ait lieu et je vous remercie de l'avoir permis. C'est au niveau des échéances que je crains un problème. Monsieur Gosuin, vous avez parlé d'un travail qui devrait être effectué à la fin de la saison sportive, mais vous n'êtes pas sûr que ce sera en septembre. Les échéances sont importantes. La saison sportive se termine, en principe, au mois de juin, je le signale au ministre des Sports. Que ce soit en juin ou en septembre, peu importe, mais essayez de fixer une date.

Je suis parfaitement conscient du fait que ce n'est pas à la Commission de tout supporter. Souvenez-vous du bien-fondé de ce que nous avions dit, en rendant d'ailleurs hommage à une série de communes qui avaient fait des efforts importants, et en faisant remarquer que tout le poids ne devait pas reposer sur les interventions de la Commission. Je suis frustré parce que vous ne nous donnez pas beaucoup de précisions sur les moyens financiers que vous pouvez dégager. Dois-je en conclure que les moyens financiers dépendront des demandes que vous recevrez? Je n'ai pas de certitude à cet effet. C'est d'autant plus important que vous avez demandé que l'on vous aide. Nous l'avons déjà fait en émettant des propositions. Nous sommes à votre disposition pour continuer, d'autant plus que les sportifs que vous avez souhaité inviter pour encadrer votre réflexion et votre éventuelle action nous sont trés bien connus. Nous vous

aiderons donc, d'autant plus que, à l'issue de cette interpellation, nous ne manquerons pas d'informer l'ensemble des fédérations sportives de votre réelle volonté. A défaut de disposer d'un budget dès à présent, je présume qu'il s'établira en fonction des demandes. J'espère que nous pourrons très rapidement faire le compte du rapport entre l'offre et la demande, pour voir dans quelle mesure nous pourrons tous ensemble être utiles à la population jeune et sportive de la Région bruxelloise.

M. le Président. — L'incident est clos.

Chers collègues, il n'est matériellement plus possible de traiter le point suivant avant la réunion de la Commission prévue à 12 h 30.

Je vous propose d'interrompre ici nos travaux et j'attends les commissaires à la salle 2.

La séance est levée.

Prochaine séance publique cet après-midi à 14 h 30.

— La séance est levée à 12 h 20.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Présidence de M. Robert Hotyat, Président

La séance est ouverte à 14 h 35.

(MM. Smits et Daïf, secrétaires, prennent place au bureau,)

(Le procès-verbal de la dernière réunion est déposé sur le bureau.)

M. le Président. — Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

INTERPELLATIONS

(Continuation)

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la poursuite des interpellations.

INTERPELLATION DE M. BERNARD CLERFAYT A M. DIDIER GOSUIN, MEMBRE DU COLLEGE, CHARGE DE LA CULTURE, DU TOURISME ET DU SPORT, RELATIVE AU RECOURS INTRODUIT PAR LE GOUVERNEMENT FLAMAND VISANT A FAIRE ANNULER LA SUBVENTION ACCORDEE A TELE-BRUXELLES POUR LUI PERMETTRE DE DIFFUSER SES EMISSIONS EN PERIPHERIE

M. le Président. — La parole est à M. Clerfayt pour développer son interpellation.

M. Bernard Clerfayt. — Monsieur le Président, la lecture de la presse du 18 janvier nous a appris que le ministre flamand de la Culture, Eric Van Rompuy, avait la ferme intention d'intenter un recours en annulation contre l'octroi de subsides par la Commission à Télé-Bruxelles en vue de permettre à cette chaîne de diffuser ses émissions par voie hertzienne.

Depuis lors, nous savons que ce recours a bien été intenté. Il eut été plus simple de continuer la diffusion par câble, mais la Flandre refuse, pour des raisons qui relèvent de sa conception de la démocratie.

La diffusion hertzienne offre deux avantages: elle permet de capter la chaîne régionale, même en l'absence d'abonnement à la télédistribution, et touche ainsi une population plus large; elle assure à Télé-Bruxelles une diffusion qui s'étend à une large zone géographique, qui comprend nombre de personnes qui fréquentent Bruxelles quotidiennement ou presque et sont particulièrement intéressées par l'actualité régionale et la dimension francophone de Bruxelles.

Face à cela, le Gouvernement flamand, en la personne de M. Van Rompuy, invoque le principe de territorialité et l'arrêt de la Cour d'arbitrage du mois d'octobre 1996 relatif aux subsides de la Communauté française aux associations francophones de la périphérie. Le Gouvernement flamand fait ainsi, une nouvelle fois, une analyse brutale et excessivement stricte du principe de territorialité, qui porte déjà atteinte aux droits les plus fondamentaux.

La Cour d'arbitrage, malgré les contradictions dans son raisonnement, a pourtant dû reconnaître qu'en matière de promotion culturelle, une politique provoque des effets extraterritoriaux, qui ne violent pas le principe de territorialité. Quel plus bel exemple d'un effet extraterritorial que les ondes, qui voyagent sans se soucier des frontières artificielles créées par les hommes?

En outre, un arrêt du 10 septembre 1996 de la Cour de Justice de la Communauté européenne a rappelé les principes de libre circulation des programmes de télévision, d'un pays européen à un autre et a condamné le système belge de l'autorisation préalable. Si la frontière linguistique était une frontière d'Etat européen, Télé-Bruxelles pourrait être diffusé sans autorisation dans toute la Flandre.

Dans ses premières réactions, M. Hasquin, Président du Collège, a fort bien comparé le recours mesquin et consternant du Gouvernement flamand aux efforts de courtoisie linguistique du Gouvernement bruxellois, et de ses membres francophones en particulier. Peut-être faut-il croire que les accords au sein du Gouvernement bruxellois heurtent la vision que le Gouvernement flamand a de la présence majoritaire des francophones à Bruxelles ...

Le ministre peut-il nous indiquer quelles dispositions sont ou seront prises par le Collège pour conforter la diffusion de Télé-Bruxelles au profit de tous les francophones intéressés? Le ministre peut-il nous dire s'il a reçu de nombreuses plaintes de néerlandophones qui se sentent contrariés dans leur vie culturelle ou dans leur droit à l'épanouissement culturel par la possibilité de capter Télé-Bruxelles en périphérie ou en Flandre? (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, comme l'a rappelé M. Clerfayt, depuis le mois d'octobre, les émissions de Télé-Bruxelles sont diffusées hors des limites régionales *stricto sensu*, vers la périphérie bruxelloise, où les habitants francophones qui le souhaitent peuvent capter, par voie hertzienne, l'information bruxelloise francophone.

Or, selon le ministre Eric Van Rompuy, l'extension de la diffusion de Télé-Bruxelles dans le Brabant flamand constituerait une violation du principe de territorialité; dans la réalité, il craint l'accroissement de l'attrait qu'exerce la périphérie sur les francophones.

Le Gouvernement flamand met donc la dernière main à la pâte pour déposer un recours en annulation de l'arrêté de la Commission communautaire française octroyant à Télé-Bruxelles un subside de 8 millions de francs pour permettre la diffusion de ses émissions en périphérie bruxelloise par voie hertzienne, la diffusion par câble étant interdite par un arrêté de la Communauté flamande.

Le ministre Hasquin dans ses déclarations à la presse, a évoqué un arrêt de la Cour d'arbitrage du 3 octobre 1996. Dans cet arrêt, la Cour, si elle affirmait bien entendu le principe de territorialité, signalait par contre que la politique de promotion culturelle peut provoquer des effets extra-territoriaux qui ne violent pas le principe de territorialité.

Je relève également que, si la directive européenne sur la transmission des programmes par câble était appliquée dans l'esprit, elle permettrait d'autoriser la diffusion de Télé-Bruxelles par câble.

Evidemment, dans la directive européenne, cette libre circulation est invoquée uniquement entre Etats membres et il n'est fait mention ni de régions ni de frontières intérieures. Mais qui peut le plus peut le moins et ce qui est valable pour des Etats étrangers devrait l'être pour des régions proches!

Ma collègue, Marie Nagy, a d'ailleurs récemment — le 28 janvier — évoqué ce problème à la Communauté française. Hélas, Mme Onkelinx a rappelé qu'une directive européenne n'a pas vocation à se substituer à une réglementation interne lorsqu'aucun élément d'extranéité n'est soulevé.

ECOLO a en effet voulu savoir ce qu'il en était de l'approche du Gouvernement de la Communauté française et, notamment, si Mme Onkelinx avait pris des contacts avec la Région flamande pour qu'elle abroge, en fonction des directives européennes, le décret empêchant la diffusion par câble des programmes de la chaîne de télévision régionale francophone dans les communes de la périphérie, ou avec le Comité de concertation Etat-Communautés, pour que la diffusion des émissions se fasse via le câble sur base de réciprocité, voire avec la Commission européenne pour lui faire part de cette situation pour le moins étrange.

Mme la ministre a répondu qu'elle avait pris des contacts avec M. Van Rompuy et s'est réjouie des avancées faites en matière de diffusion de différentes chaînes de la RTBF. Il nous semble essentiel d'obtenir du Gouvernement de la Communauté française un soutien plus important. Une initiative du Collège de la Commission serait la bienvenue.

Le dossier est sur la table depuis quelques mois. Il semble que nous devions ne plus compter que sur nous-mêmes et que le Gouvernement de la Communauté française a d'autres priorités pour l'instant. Le groupe ECOLO est tout à fait favorable à ce qu'un maximum de chaînes de télévision publiques soient diffusées, d'une communauté vers l'autre, et ce, sans préjudice de l'une ou l'autre communauté. Nous souhaitons également que soit permise la diffusion câblée des émissions flamandes de la périphérie à destination des Bruxellois flamands ou autres qui le souhaiteraient. La libre circulation de l'information et de la culture est une valeur à laquelle nous souscrivons et qui devrait s'inscrire dans le climat de courtoisie linguistique ambiant. (Applaudissements sur les bancs ECOLO et PRL-FDF.)

M. le Président. — La parole est à M. Decourty.

M. Willy Decourty. — Monsieur le Président, chers collègues, je ne vais pas reprendre l'essentiel des arguments développés par mes prédécesseurs car je risquerais de verser dans la paraphrase stérile.

Je voudrais plutôt m'attarder — rapidement — sur la notion de territorialité sur laquelle se base M. Van Rompuy pour introduire un recours au Conseil d'Etat. Et je voudrais souligner la dimension surréaliste et anachronique que cette notion comporte ainsi que les perspectives inquiétantes qu'elle ne manque pas d'évoquer.

Anachronique et surréaliste. Nous vivons à l'heure actuelle un bouleversement révolutionnaire dans le domaine de la communication. Aujourd'hui, la combinaison des nouvelles technologies fait fi des frontières naturelles et politiques et transforme la planète entière en un petit village ... On se parle de New York à Berlin, en passant par Paris et Rome, en une seule et même conversation, sans nécessité de déplacement, sous la forme de conférences vidéo; les chaînes de télévision se démultiplient via les satellites et, grâce à Internet, tout le monde peut communiquer avec tout le monde jusque dans l'intimité du foyer, dans la plus totale liberté. L'accès aux sources d'informations les plus diverses, à domicile, est une réalité et la télévision avec choix de programmes à la carte va offrir aux téléspectateurs un champ de possibilités incommensurables.

Cela suscite évidemment certaines questions quant aux difficultés d'exercer un contrôle sur la circulation d'informations qui pourraient être contestables; aujourd'hui, c'est particulièrement la pédophilie qui nous préoccupe. Et cela donne aussi à réfléchir sur les bouleversements profonds que ces techniques vont provoquer dans l'organisation et la répartition du travail. A l'heure où l'emploi fait cruellement défaut, ce n'est pas du luxe de s'y intéresser.

Et pourtant, ce ne sont pas ces thèmes-là qui semblent chagriner M. Van Rompuy et c'est en cela que sa démarche est surréaliste et anachronique. M. Van Rompuy est obnubilé par sa frontière régionale, comme s'il s'agissait d'empêcher un trafic de gueuze bruxelloise frelatée qui pourrait avoir des conséquences néfastes sur la santé de ses concitoyens.

La culture bruxelloise francophone a des relents de contamination comparables à une vulgaire vache folle ...

Mais s'il veut être cohérent avec lui-même dans la préservation de ce principe de territorialité, M. Van Rompuy doit aller jusqu'au bout de sa logique: il doit interdire les chaînes télévisées susceptibles de polluer son intégrité culturelle flamande, à commencer par les chaînes françaises. Il doit mener campagne pour qu'Internet cesse de distiller la perversité francophone dans les foyers de Flandre. Il doit militer pour que cesse le déploiement d'antennes paraboliques qui permettent aux cultures étrangères de se jouer du mur de Grammont ...

Or, seule la diffusion des informations relatives à Bruxelles semble le préoccuper. Et c'est bien là que cela devient inquiétant.

Quand l'Europe se construit, quand les frontières s'ouvrent, quand la planète parle avec elle-même, Bruxelles, selon la conception de M. Van Rompuy, doit insonoriser sa frontière et digérer sa propre culture ... A défaut d'être flamands, les Bruxellois sont priés d'être muets.

Quant aux habitants de la périphérie, qu'ils soient francophones ou néerlandophones, ils ont la possibilité, par le câble, de suivre à la seconde près les troubles en Israël et les élections en Tchétchénie, mais on leur conteste le droit d'apprendre, via Télé-Bruxelles, qu'il y a des soldes à la rue Neuve ...

On pourrait se gausser, comme on s'amuse de certaines histoires belges, mais le vernis de ridicule que recouvre la démarche de M. Van Rompuy ne peut camoufler la volonté politique d'isoler Bruxelles pour mieux la phagocyter. L'intolérance dont se nourrit cette initiative aboutit au paradoxe que les Flamands de Flandre sont, eux aussi, coupés des informations en provenance de leur capitale, puisque c'est en Région bruxelloise que la Flandre a décidé d'implanter sa capitale, au grand mépris de la territorialité.

Monsieur le Président, ces quelques raisons justifient que le groupe socialiste écoutera avec intérêt la réponse que voudra bien nous donner le ministre. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, membre du Collège.

M. Didier Gosuin, membre du Collège. — Monsieur le Président, l'interpellation de l'honorable membre, M. Bernard Clerfayt, est riche d'enseignements. Elle indique, sans ambiguïté, la détermination du Gouvernement flamand à empêcher tout francophone de la périphérie de pouvoir avoir accès à sa culture en tentant d'annuler la subvention à Télé-Bruxelles pour la diffusion de ses émissions en périphérie.

Qui, au sein de cette assemblée, songerait à s'opposer à notre manœuvre qui a pour but de permette aux habitants de la périphérie de capter, parfois dans des conditions difficiles, Télé-Bruxelles. Qui oserait nier les droits fondamentaux des francophones qui, chaque jour, doivent se battre, multiplier les stratagèmes, pour se voir accorder la liberté élémentaire de disposer de moyens d'actions dans l'accès à leur culture et à son expression.

On le voit : le problème posé, le problème prioritaire est celui de l'espace réservé à la culture francophone et sa libre diffusion. Chez nos voisins néerlandophones, Ubu règne en maître, à l'exception près que la situation imposée est plus offensante et révoltante que drôle. A l'âge de la communication par satellite, les Flamands ouvrent une guerre de tranchées en refusant que le câble puisse jouer normalement un rôle de relais pour informer les francophones de la périphérie de ce qui se passe à quelques hectomètres de chez eux...

Personnellement, suis-je satisfait de la solution intervenue, qui consiste à permettre la diffusion par antenne de Télé-Bruxelles? Bien sûr que non et je l'ai répété. Cette solution que nous avons imaginée est «de bric et de broc», mais elle est surtout marquée par l'intolérance flamande qui nous impose des techniques de diffusion dont on souligne avec raison l'imperfection. Fallait-il pour autant rester les bras croisés? C'est ainsi que l'on accumule les petites lâchetés et qu'on perd de vue le nécessaire devoir de solidarité francophone avec la périphérie!

On peut ergoter sur le caractère bancal de la solution technique apportée, mais il serait irresponsable de faire l'impasse sur la réalité politique du recours : interdire que des émissions télévisées en français puissent être captées en Flandre, écartant, par là même, une centaine de milliers de francophones installés en périphérie de l'accès à leur culture.

La présence d'activitiés culturelles en périphérie, le rayonnement de la langue française méritent une vigilance constante et un soutien accru. C'est dans ce sens que le Collège entend agir.

Ainsi, je dis clairement, pour sortir du bois et pour permettre à M. Van Rompuy d'introduire de nouveaux recours, que la revue *Carrefour* a été aidée par la Commission communautaire française en 1996, bénéficiant d'une subvention d'un montant de 250 000 francs. Cette aide vise à consolider la diffusion de la evue, à lui permettre d'accomplir sa mission de lien entre les francophones, en les informant de toute initiative culturelle ou pédagogique qui se réalise à Bruxelles notamment. Cette aide sera renouvelée en 1997.

Certains aimeraient que les bras du « Carrefour » conduisent à des impasses ... A Bruxelles, nous faisons le pari inverse: encourager le flux de spectacles et d'artistes entre Bruxelles et la périphérie. Le tonus ainsi apporté sera aussi celui du combat pour le rayonnement de la langue et de la culture françaises. Dans les actions culturelles développées, il est des initiatives qui, ponctuellement, assurent ce lien, renforcent ce flux. Ainsi, la parole sera donnée aux artistes francophones bruxellois et de la périphérie. Je m'engage à changer les règlements de manière à ce qui les artistes francophones ou de la périphérie, par le biais de la Biennale de la chanson française ou de concours de sculpture, puissent participer aux initiatives de la Commission communautaire française. Il est vrai que jusqu'à ce jour, nous nous sommes limités à réserver nos actions uniquement au territoire de la Région bruxelloise. Dorénavant, tous les concours culturels seront ouverts non seulement aux habitants de la Région bruxelloise, mais à tout autre habitant extérieur à la Région bruxelloise.

Par ailleurs — je le dis clairement pour que M. Van Rompuy puisse introduire des recours — en 1997, nous continuerons à aider l'ADAC à qui nous donnons un subside de manière à maintenir des séances d'Exploration du Monde en Région flamande et, notamment, en périphérie. En effet, il est inacceptable qu'actuellement, en Belgique, il faille assister à des séances d'Exploration du Monde qui sont loin d'être subversives, entourés par des cordons de gendarmes et de policiers. Dans ce

mouvement de flux de liens, Télé-Bruxelles est certes une pièce maîtresse.

En 1997, la Commission a accordé une subvention de 43,5 millions à Télé-Bruxelles dans le cadre de son fonctionnement.

Mais il est également prévu cette année — encore une fois j'attends les recours de M. Van Rompuy — un budget de quatre millions de francs afin d'accroître les capacités de transmission des émissions de Télé-Bruxelles en périphérie. Le Gouvernement flamand veut nous interdire cette diffusion! Nous renforcerons nos moyens et irons en justice pour défendre nos droits. Car, comme le note fort pertinemment M. Clerfayt, l'arrêt du 10 septembre 1996 de la Cour de justice de la Communauté européenne a clairement rappelé les principes de la libre circulation des programmes de télévision d'un pays européen à un autre et a condamné le système des autorisations préalables. Dans ce cadre, j'ai l'intention de charger le cabinet de Maître Uyttendaele de défendre les intérêts de la Commission communautaire française dans ce dossier, eu égard aux recours de M. Van Rompuy.

Enfin, en réponse à la demande de l'interpellateur concernant la réception d'éventuelles plaintes de néerlandophones habitant la périphérie et ayant pu se sentir «contrariés» du fait de la diffusion des émissions de Télé-Bruxelles, je précise que je n'ai reçu aucun courrier, aucune plainte à ce jour.

Tout cela montre bien qu'à l'aube du XXI^e siècle il n'est pas scandaleux de permettre à chacun d'avoir le plus grand accès à l'information et à la culture.

Il n'est pas scandaleux de permettre dans tous les pays, dans toutes les régions, dans toutes les contrées, que chacun, qu'il soit en situation de majorité ou de minorité, puisse avoir accès à sa culture. Tous ceux qui continueront à s'inscrire dans le sens de l'histoire seront des candidats à la destruction des fondements mêmes de notre démocratie. Je crains, hélàs, que les mesures prises par le Gouvernement flamand ne visent pas à renforcer l'image que le citoyen doit avoir de nos institutions et de la démocratie en général. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le Président. — L'incident est clos.

INTERPELLATION DE M. DOMINIQUE HARMEL A M. DIDIER GOSUIN, MEMBRE DU COLLEGE CHARGE DU TOURISME, RELATIVE AUX DERNIERS EVENEMENTS QUI SEMBLENT COMPROMETTRE LE FONCTIONNEMENT DU NOUVEAU TIB (TOURISME-INFORMATION-BRUXELLES)

M. le Président. — La parole est à M. Harmel pour développer son interpellation.

M. Dominique Harmel. — Monsieur le Président, les assises du tourisme et la publication du livre blanc remontent à presque deux ans. Vous admettrez, monsieur le ministre, que j'ai la décence d'attendre quasiment la prescription avant d'interpeller sur un sujet qui m'intéresse au plus haut point. Début janvier, des informations alarmantes sont parues dans *Info Fax*. A cet égard, monsieur le ministre, je dois vous féliciter car, incontestablement, il s'avère que la situation s'est améliorée par rapport au désastre annoncé en janvier.

Avant de développer mon interpellation, je voudrais déplorer l'absence de Mme Lemesre en ce début d'après-midi. Il eût été intéressant que la présidente du TIB prenne connaissance des remarques formulées par un certain nombre d'acteurs concernés par la problématique du tourisme.

Quoi qu'il en soit, certains membres participant au Comité exécutif mis au point dans le cadre du TIB nouvelle formule ou «TIB revitaminé» — provenant, notamment du secteur privéécrivaient à la présidente en date du 2 janvier: «A la veille du Comité exécutif, il nous a paru important de préciser nos points de vue. Il est évident que certaines missions qui incombent à M. André Vrijdagh, concordent avec les conclusions du Livre blanc, et sont très positives. » Les personnes entendaient néanmoins redéfinir le rôle du TIB et de l'OPT en matière de promotion du tourisme à Bruxelles et ajoutaient : «En ce qui concerne la promotion de Bruxelles, nous ne sommes pas d'accord sur le choix des marchés prioritaires. Ni l'Allemagne ni la Hollande ne sont référencés. Nous attendons toujours un vrai plan de marketing et non une liste d'activités. Le budget total et par activité nous semble peu crédible car nous n'avons pas de justificatif pour aucun des postes. Nous voudrions insister sur le fait que, maintenant, la mission prioritaire du nouveau TIB est de se concentrer sur la promotion extérieure de Bruxelles et d'y augmenter le nombre de touristes. Nous sommes donc dans le devoir de refuser en bloc le budget du plan marketing proposé.»

Heureusement, monsieur le ministre, il s'agissait d'un courrier du «lendemain de la fête». Depuis lors, je le concède volontiers, un travail de remise en ordre a été réalisé. M. Vrijdagh, patron de la cellule «stratégie», aurait établi un plan marketing, un marché et défini un certain nombre d'axes prioritaires.

Certaines difficultés sont désormais surmontées, mais le rôle censé être joué par le TIB à l'égard des marchés extérieurs, conformément aux souhaits de Mme Lemesre, est encore problématique, et le rôle de l'OPT reste obscur.

Je comprends que cela vous fasse sourire, monsieur le ministre. En fait, cela fait dix ans que cela dure et dix ans que cela ne fonctionne pas.

M. Didier Gosuin, membre du Collège. — Je ne souris pas, monsieur Harmel.

M. Dominique Harmel. — Toutefois, monsieur le ministre, votre suggestion tendant à conférer un rôle accru aux bureaux du tourisme à l'étranger — BTO — présente un réel intérêt.

Vous venez de tenir des propos musclés à propos de la transmission de Télé-Bruxelles dans la périphérie. Or, votre idée, au demeurant excellente, de développer ces bureaux à l'étranger—en collaboration avec l'OPT et avec l'aide du TIB, s'il le souhaite — impliquera nécessairement une concertation avec notre partenaire *Toerisme Vlaanderen*.

Dans le cadre des Assises du tourisme, nous avons toujours eu la volonté — et les acteurs l'ont dit clairement — de concentrer les efforts et d'éviter une démultiplication totalement inutile. Donc, nous nous sommes toujours efforcés de rassembler, dans un lieu bien déterminé, l'ensemble des efforts.

Dès lors, je voudrais savoir qui, entre Marion Lemesre et vous, aura raison. Mme Lemesre, présidente du TIB, estime que cet organisme doit se charger de toute la publicité et la promotion de Bruxelles à l'étranger. Vous nous dites que cela doit se faire par l'intermédiaire des bureaux BTO et OPT. Je crois qu'un jour, il faudra trancher et clarifier ce problème de manière à éviter un certain nombre de doubles emplois.

Comme je vous le disais, nous avons assisté à une amélioration incontestable à partir du mois de février. D'après les informations que j'ai pu obtenir, une réunion s'est tenue le treize février au cours du laquelle un document a été déposé. Il s'agissait du plan marketing qui comporte l'objectif «horizon 2000» — plus de 500 000 nuitées — et qui présente un nouveau logo. Ce logo ressemble à celui de Canal-Plus avec les inscriptions «Bruxelles ma découverte». Je m'étonne que ce logo, qui est censé avoir été choisi par l'ensemble des acteurs, ne soit pas plus diffusé aujourd'hui. J'ignore si beaucoup d'entre vous le connaissent. Dans le cas contraire, je suis prêt à vous faire une photocopie pour que l'image que nous comptons

donner de Bruxelles soit connue de nos aimables membres; sinon je m'inquiète quant à l'impact de cette opération à l'extérieur.

Ensuite, je constate que, répondant aux critiques acerbes émises le 2 janvier 1997 par une partie du secteur privé, M. Vrijdagh a défini un plan stratégique comportant un certain nombre d'objectifs à court terme, dont le choix des marchés prioritaires et, si j'ai bien compris, vous avez décidé dans un premier temps de vous tourner vers la France et la Grande-Bretagne. Le plan comporte également le développement d'un certain nombre d'objectifs économiques à moyen terme.

Un autre élément, me semble-t-il, indispensable est le suivant. Vous avez décidé d'un budget de 108 millions pour 1997, et je ne peux que vous en féliciter, dont 62 millions sont couverts par des recettes escomptées. Aujourd'hui, il ne reste plus que 46 millions à trouver. Etant donné que ce secteur est quelque peu complexe, nous évoluons progressivement. En effet, nous n'avions pas de plan marketing, aujourd'hui il existe. Nous n'avions pas de logo, aujourd'hui, bien qu'il doive encore être développé, il a le mérite d'exister. Nous avons des objectifs à court terme, bien qu'il faille un jour songer à des objectifs à long terme. Ensuite, nous avons un budget. Mais il faudra, à présent, élaborer un plan financier.

Je me permets d'attirer, à nouveau, votre attention sur le fait qu'il faudra, et ce n'est pas simple, faire en sorte que le secteur privé, au discours généreux, passe à l'action. J'avais rencontré les membres de ce secteur en d'autres temps et j'avoue qu'il n'est pas toujours aisé de les convaincre. Mais, lors de la rédaction du livre blanc, quand nous avions imaginé la création d'un organe de coordination, je me rappelle que vous étiez assez hésitant sur le principe de créer un nouvel organe qui était le Brussels Promotion Office ou le BPO.

Je constate, en réalité, que même si nous n'avons pas créé ce nouvel organe, nous avons conféré exactement les mêmes droits, les mêmes prérogatives à la nouvelle formule TIB. Du moins, à peu de chose près, monsieur le ministre.

Je sais que vous êtes attentif au rôle joué par le secteur privé puisque vous avez voulu mettre en place un comité de stratégie. Vous avez voulu installer un comité exécutif. Fort bien! Toutefois, vous avez commis l'erreur de mélanger les genres en maintenant ces organes dans la structure du TIB. Croire que le TIB et la ville de Bruxelles pourraient être des «fédéralisateurs» en matière de tourisme est illusoire. Il n'incombe pas à une des dixneuf communes de promouvoir l'image de Bruxelles à l'extérieur. Les problèmes auxquels nous sommes confrontés depuis deux ans persisteront et nous risquons de rencontrer des sérieuses difficultés car la participation du privé ne semble pas acquise.

La semaine dernière, le secrétaire général d'Horeca-Bruxelles déclarait: «En ce qui concerne le nouveau plan «Marketing» du TIB, nous demanderons un effort accru de la part de la ville de Bruxelles. Nous voulons bien participer et payer notre quote-part pour autant que Bruxelles Ville rétrocède une part plus importante des taxes perçues sur les nuitées.»

En 1996, le produit de cette taxe a augmenté de 30 millions, passant de 330 à 360 millions, alors que la ville se contentait d'allouer un supplément de 900 000 francs jugé insuffisant par le secteur.

Plus grave, le secteur privé entend limiter sa future contribution. Je le cite: « Cette participation sera circonscrite aux actions spécifiques apportant une plus-value aux objectifs établis par les représentants des restaurateurs et des hôteliers bruxellois. »

Je crois, monsieur le ministre, que l'on s'écarte radicalement des souhaits émis lors des assises du tourisme et de la publication du livre blanc. Il ne s'agissait pas de permettre l'intervention du secteur privé dès le moment où il pourrait obtenir ou tenter d'obtenir un avantage immédiat. Il fallait contraindre le secteur privé à jouer dans une «épure» correspondant en réalité à une

participation à parts égales car il est impossible de déterminer au franc près les retombées d'une telle opération. C'est la raison pour laquelle je suis persuadé que la formule la plus adéquate réside dans la création d'une structure de coordination dans laquelle chacun se sentirait à l'aise. Or, le secteur privé a l'impression — à tort ou à raison — d'être lesé dans la formule «TIB revitaminé». Quoi qu'il en soit, j'estime qu'il chipote beaucoup!

Enfin, je constate, sauf erreur, que les efforts de l'OPT, des cabinets compétents en matière de tourisme sont en diminution par rapport aux montants prévus en 1995. Lors des assises du tourisme, la Région se déclarait prête, par la voix de M. Grijp, à apporter dix millions. M. Weckx, représentant la Communauté flamande, s'engageait à concurrence de dix autres millions alors que, de son côté, la Commission était disposée à ajouter quinze millions. Au total, nous arrivions, à l'époque, à 35 millions.

Aujourd'hui, dans le budget que vous proposez, vous indiquez qu'il manque 46 millions. A combien s'éleveront les futures contributions respectives du ministre de l'Economie et du ministre de la Communauté flamande s'ils sont toujours désireux de participer au développement du tourisme?

Je présume que le budget prévu pour 1996 est un budget de départ. En effet, l'analyse des besoins et le lancement d'une politique digne de ce nom en matière de tourisme avaient déjà à eux seuls été évalués par les spécialistes à plus de 150 millions, uniquement pour réfléchir et mettre en place un certain nombre d'initiatives destinées à promouvoir l'image de Bruxelles.

Les documents qui nous ont été transmis par le ministre insistent sur le rôle susceptible d'être joué par le tourisme en matière de création d'emplois. Depuis toujours, je suis attentif à cette question qui devrait, à mon avis, constituer dans les semaines à venir une de nos priorités. Certains spécialistes estiment que nous pourrions arriver à créer 5 000 emplois nouveaux. Personnellement, j'ai la conviction que nous pourrions créer 2 000 emplois, ce qui serait déjà honorable. Il est temps d'agir. L'explication avancée par Mme Lemesre selon laquelle la création de la cellule stratégique est toute récente, ne date que de 1996, ne me satisfait pas. Le terrain avait été déblayé. Les pistes étaient tracées. Le temps est venu pour les acteurs d'appliquer leur volonté d'aller de l'avant.

M. le Président. — La parole est à Mme Lemesre.

Mme Marion Lemesre. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, je regrette d'avoir manqué — en raison d'un encombrement de la circulation — le début de l'interpellation de M. Harmel, car généralement, il fait preuve d'humour et je comptais beaucoup m'amuser en l'écoutant! Aujourd'hui, sur ce plan-là, ce n'était pas terrible!

M. Didier Gosuin, membre du Collège. — Il peut aussi se montrer sérieux !

Mme Marion Lemesre. — Je dirais plutôt qu'il peut faire preuve d'un esprit chagrin.

Nous savons tous que depuis un certain temps, notre honorable collègue s'est pris d'un amour immodéré pour les sombres forêts d'Habay, terre de grands chasseurs s'il en est, mais est-ce une raison suffisante pour tirer sur tout ce qui bouge, au risque de confondre, plutôt deux fois qu'une, un brave lapin de garenne et un sanglier? Cette précipitation ou plutôt cette nervosité devant le gibier me semble d'ailleurs transparaître dans son interpellation consacrée au tourisme, qui partait un peu dans tous les sens. Vous avez allègrement amalgamé, monsieur Harmel, votre souvenir et votre nostalgie des assises du tourisme, des échos de presse, sortis de leur contexte, et pour couronner le tout, des questions posées par nos collègues lors de la commission spécialement consacrée au TIB et présidée par Georges Désir, questions auxquelles le ministre a répondu. Mais vous n'aviez pas daigné vous rendre à cette séance.

M. Dominique Harmel. — Ce n'était pas possible. Ce sont des événements qui datent d'hier. Vous racontez n'importe quoi!

Mme Marion Lemesre. — Je ne voudrais pas peiner M. Harmel. Je tenterai donc de calmer son angoisse de chasseur aux aguets. La réponse structurelle que donnera le ministre Gosuin sera certainement plus complète et plus pertinente encore. Je tiens ici à saluer la politique volontariste et pragmatique du ministre Gosuin en matière de tourisme, laquelle ne concerne pas uniquement le TIB, mais également d'autres sphères, telles que le tourisme social, le tourisme des jeunes, et la problématique du camping. Néanmoins, en tant que présidente du TIB et responsable au niveau de la ville de Bruxelles, je voudrais apporter quelques précisions sur les nombreuses et nouvelles tâches auxquelles s'est déjà attaché ce nouveau TIB élargi.

Tout d'abord, j'aimerais rappeler que j'ai toujours rendu hommage à l'influence positive que les assises du tourisme ont eue au niveau du contact qui a été établi entre le secteur public et le secteur privé, et à la réflexion qui a eu lieu au cours de ces assises. Mais si vous en étiez resté au stade de la réflexion, monsieur Harmel, le ministre qui vous a succédé, lui, a agi. Le TIB a répondu aux attentes formulées par les secteurs privé et public, qui étaient inhérentes à une mauvaise image et à un manque de concertation des initiatives individuelles.

Les nouvelles structures, qui ont été mises en place en concertation entre la ville de Bruxelles, la Commission et le secteur privé, c'est-à-dire avec le ministre Gosuin et les partenaires privés, et ensuite la Région bruxelloise et la VGC, ont parfaitement répondu aux attentes. Notons qu'en huit mois seulement, la nouvelle équipe de stratégie a déjà établi toutes les nouvelles bases de travail pour le fonctionnement de ce que l'on appelle un «city marketing» efficace et performant, afin de sythétiser l'abondance de l'offre et d'éviter la non-concertation des initiatives individuelles, ce qui avait cours précédemment. Je citerai, à titre d'exemple, la création du logo, que vous n'aimez pas...

M. Dominique Harmel. — Que personne ne connaît!

Mme Marion Lesmesre. — Vous ne semblez pas être au courant: c'est l'œil de Bruxelles, ma découverte. Vous ne l'avez sans doute pas compris.

M. Dominique Harmel. — Vous ne nous l'avez pas présenté.

Mme Marion Lemesre. — Il a été présenté. Cela a fait l'objet d'une conférence de presse.

M. Dominique Harmel. — Il y a eu un problème de communication.

Mme Marion Lemesre. — Parce que les parlementaires ne sont pas suffisamment impliqués dans la vie économique et dans la vie active. Si vous ne le connaissez pas, c'est à vous-même que vous devez en vouloir. Je suis persuadée qu'un certain nombre de personnes ont déjà découvert l'œil de Bruxelles, ma découverte. Pourquoi a-t-on choisi un œil? Parce qu'on ne pouvait pas réduire Bruxelles à Manneken Pis, à l'Hôtel de Ville, à l'Atomium, comme vous l'aviez pensé. Chaque emblème réduit Bruxelles et empêche d'aborder la richesse globale. La démarche qui a été entreprise consistait à se placer du côté du regard à porter sur une ville à découvrir. C'est le plus important: il s'agit d'une belle ville dont on ne connaît pas suffisamment la beauté. Il faut donc aller au devant d'elle pour la découvrir. Cela a été mûrement réfléchi et cela a été apprécié par le secteur.

Autres exemples:

- la publication de nombreuses éditions propres ou labelisées, en partenariat avec la Fondation pour les arts, que vous connaissez, et qui a donné lieu au guide Casterman également labelisé par le TIB —, un city-magazine comme Kiosque, qui se développe dans le sens de la promotion touristique,
- l'établissement du premier plan de marketing spécifique à Bruxelles pour 1997, mais avec ouverture sur Bruxelles 2000, opération dans laquelle le TIB compte bien être le bras armé de la promotion touristique,
- la labelisation et le soutien d'événements porteurs d'images et à forte attraction touristique, comme la patinoire de la Grand'Place, le Printemps Baroque du Sablon ou le Jazz Marathon qu'on ne présente plus,
- enfin, les négociations avec l'Union européenne et la Régie des voies aériennes pour un bureau d'accueil commun à Bruxelles-National.

Vous avez échoué, Monsieur Harmel, dans toutes ces négociations.

M. Dominique Harmel. — On finirait par croire que c'est vous qui aviez organisé les assises du Tourisme!

Mme Marion Lemesre. — J'ai participé à ces assises.

M. Dominique Harmel. — Il ne nous a pas fallu quatre mois pour réunir autour de la table les différents acteurs, en ce compris les néerlandophones. Reconnaissez-nous au moins cela! Il nous a fallu moins de quatre mois pour faire un livre blanc et aussi, pour tracer un certain nombre de pistes.

Les pistes que vous suivez aujourd'hui sont celles du livre blanc, reconnaissez-le!

Mme Marion Lemesre. — En partie.

M. Dominique Harmel. — La seule piste que vous n'avez pas suivie concerne la création d'une nouvelle structure de coordination, et je regrette de vous dire que c'est ce qui manque le plus.

En effet, comme je l'ai dit lors de mon interpellation — mais peut-être n'étiez-vous pas là —, le secteur privé ne semble pas vous suivre.

Mme Marion Lemesre. — Pas du tout. Vous n'êtes pas au courant. Vous parlez d'une chose que vous avez peut-être connue, mais vous avez entamé une réflexion et nous en sommes au niveau de l'action.

M. Dominique Harmel. — Alors, la réalisation me semble un peu lente!

Mme Marion Lemesre. — Vous avez l'occasion de développer cette théorie un peu chagrine dont j'ai parlé. Je l'ai entendue.

M. Dominique Harmel. — Elle est réaliste.

Mme Marion Lemesre. — Vous faites une confusion entre le TIB et la Ville de Bruxelles. Le TIB est une structure qui a été créée lors de l'exposition 1958 par la Ville de Bruxelles et qui a été portée à bout de bras par la seule Ville de Bruxelles, jusqu'à présent, laquelle s'est occupée de la promotion touristique en Région bruxelloise, principalement dans le domaine de l'accueil.

Le montant de l'aide financière non négligeable de la Ville — soit 18 000 000 de francs en 1996, majoré de 900 000 francs

pour 1997 — peut objectivement être multiplié par deux, si on prend en considération l'importance de l'apport logistique en bâtiments et autres supports matériels.

Vous avez parlé de 350 millions de taxes à la Ville de Bruxelles, monsieur Harmel. Je pourrais évoquer les 750 millions de taxes à la Région. Là, on peut pointer les communes qui perçoivent la différence et ne participent pas à la promotion touristique de la Région, depuis toutes ces années. Quand vous citez des chiffres, soyez complet! Cette Assemblée concerne toute la Région. Et si le secteur privé estime qu'une augmentation de 900 000 francs n'est pas suffisante par rapport au montant global, il peut également se préoccuper de la disproportion entre les 350 millions et les 750 millions représentant l'intégralité de la taxe.

Et ces efforts, tant urbains que régionaux, ne sont pas vains, car en participant en ce moment aux débats sur la future programmation de l'événement «Bruxelles, ville européenne de la Culture en l'an 2000», je suis frappée par la demande récurrente, insistante, émanant principalement du milieu culturel, toutes disciplines confondues, de décloisonner, d'unifier Bruxelles, Ville-Région martyre de la communautarisation et de la fédéralisation du pays. Car c'est bien entendu dans ces politiques spécifiquement communautaires de tourisme et de culture que la capitale a le plus souffert.

Les débats de la Bellone aboutissent, chaque jeudi soir, au même constat: le besoin impératif de recréer des liens et de faire de Bruxelles un espace commun.

Il est donc important, loin de vaines querelles byzantines, de conforter le TIB, tout d'abord, comme l'interlocuteur fondamental qui manque cruellement au secteur communautaire, ensuite, comme le lieu de concertation idéal réunissant tous les acteurs du tourisme bruxellois, enfin, comme un bureau d'architectes à structure légère pouvant agir rapidement et réagir efficacement à la mouvance touristique.

Il ne s'agissait donc pas de créer un «fromage» de plus, comme vous le souhaitiez ...

M. Dominique Harmel. — Pas du tout!

Mme Marion Lemesre. — Nous savons à qui vous pensiez pour exercer la présidence ... Vous alliez à nouveau créer une structure politique supplémentaire alors que je propose au ministre Gosuin une structure de type privé, légère, sans recrutements ni politisation, qui permet précisément la coordination, ce que vous appelez de tous vos vœux.

M. Dominique Harmel. — Je vous avais proposé la présidence du BPO.

Mme Marion Lemesre. — C'est ce rôle de coordination qu'assume actuellement le TIB.

M. le Président. — Je vous demande de bien vouloir conclure votre intervention, madame Lemesre.

Mme Marion Lemesre. — J'en ai presque terminé, monsieur le Président.

Cette profession de foi n'exclut évidemment pas une collaboration parfaite avec l'OPT. Jamais le TIB et l'OPT n'ont travaillé—à l'initiative du ministre Gosuin—dans une concertation aussi étroite, une entente idéale, et cela, dans le souci d'assurer une plus grande efficacité quant à la prospection des marchés extérieurs, en se répartissant la tâche.

La promotion touristique de notre Ville-Région passera par une image attractive, renforcée et unifiée, et non pas par la poursuite d'objectifs subalternes visant à diviser et à combattre plutôt qu'à encourager. Je suis d'ailleurs intimement persuadée que la volonté politique existe pour que Bruxelles devienne enfin une grande ville de tourisme culturel où l'on préfère séjourner plutôt que de simplement passer. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le Président. — La parole est à Mme Dupuis.

Mme Françoise Dupuis. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, je prends probablement des risques en m'exprimant sur ce sujet... Vous avez, je l'imagine, suivi comme moi ce qui constitue une certaine forme de polémique.

J'interviens dans ce débat en fonction d'un double intérêt.

Tout d'abord institutionnel: certains d'entre nous manifestent un intérêt majeur à l'égard de toutes les actions du type Wallonie-Bruxelles. Ceci est manifestement un terrain privilégié pour ce type d'actions.

Ensuite idéologique. Nous constatons que les discours de l'un et de l'autre, M. Harmel comme Mme Lemesre, encore que celle-ci ne soit pas entrée de façon précise dans le débat, expriment une certaine déception vis-à-vis de l'apport du secteur privé, que l'on pourrait appeler des carences du secteur privé.

Je précise d'emblée que mon exposé est sans prétentions car le ministre, qui a mis sur pied les assises du tourisme, connaît la matière en détail, de même que Mme Lemesre, en tout cas en ce qui concerne la promotion des activités culturelles.

Je pense avoir perçu dans les interventions que, quelle que soit la volonté de décloisonner, les points d'approche sont encore étroits. Il convient peut-être de sortir d'un «tourisme d'affaires», d'une part, ou d'un «tourisme culturel», d'autre part. Le tourisme, ce sont des contacts, c'est une mobilité.

Pour d'autres raisons, quant au fond, que celles exprimées par M. Harmel, je partage l'idée selon laquelle un instrument de promotion touristique exclusivement porté par Bruxelles-Ville, même soutenu par la Région, n'est peut-être pas adéquat, ni en termes de structure, ni en termes de finances, ni en termes d'efficacité, par rapport à ce que nous devrions pouvoir mettre en place in fine.

Nous sommes condamnés à nous entendre avec l'ensemble des acteurs de ce marché de promotion du tourisme. C'est d'ailleurs déjà largement le cas. Je suis étonnée que ce point n'ait pas été évoqué clairement, mais je suppose que le ministre nous en parlera.

L'Office de Promotion du Tourisme, à travers ses bureaux à l'étranger, à travers le recours à des consultants spécialisés, par des campagnes de promotion basées sur des crédits plus importants que les sommes que l'on vient d'évoquer — ce qui est logique — est organisé de manière telle que des stratégies conjointes sont évidemment tout à fait possibles. J'essaie d'envisager ce secteur sous un angle positif car cela me semble nécessaire.

Je trouve également positif — je n'ai pas envie de critiquer cela malgré ce que j'en pense concernant les carence du privé — le fait que les partenaires ont la possibilité d'affecter dans la nouvelle structure des budgets complémentaires à des projets ponctuels. On peut toujours percevoir la bouteille à moitié vide ou à moitié pleine. Ce n'est pas une si mauvaise idée, compte tenu de la richesse des possibilités et en tout cas, «cela ne mange pas de pain» d'essayer de voir dans quelle mesure, si le privé s'attache à des opérations ponctuelles, celles-ci nous intéressent.

Ces initiatives ne doivent pas être rejetées.

Il reste de saine logique que l'on ne puisse décemment avoir que l'ambition de ses moyens. C'est peut-être un peu ce dont on parle lorsqu'on évoque les ambitions du TIB. Personnellement, je n'y crois pas beaucoup autrement que comme instrument de promotion axé sur les richesses indéniables que Bruxelles-Ville peut offrir mais en s'inscrivant dans un contexte beaucoup plus vaste.

Aussi, je plaide résolument pour que les autorités bruxelloises se concertent afin de maximaliser les outils dont elles disposent.

D'ailleurs, si l'on examine les problèmes posés à la Région dans le secteur du commerce extérieur, on relève certaines analogies, à commencer par les problèmes d'échelle pour la promotion de nos opérations par des attachés commerciaux, rares, souvent dépourvus de moyens, dont les points d'attache ne sont pas toujours suffisants, etc.

Une recomposition opérationnelle, partenariale et non concurrentielle des différentes institutions régionales et communautaires ayant les moyens d'entretenir des bureaux à l'étranger doit être envisagée.

Il ne s'agit pas d'un débat de compétences mais bien de modalités de coopération actives.

Je pense également, en ce qui concerne la Communauté française, au CGRI, Commissariat général aux Relations internationales. Avons-nous un terrain de discussion avec cet organisme.

Mme Marion Lemesre. — C'est tout à fait le cas, madame, comme nous sommes également en discussion avec les attachés commerciaux. Vous voyez que le TIB peut être un espace de coopération avec les Communautés et également avec la Région.

Mme Françoise Dupuis. — A mon avis, ce n'est pas à partir du TIB que ce genre de politique peut se développer, même s'il effectue du bon travail. Appelons un chat un chat. Ce n'est pas à partir du TIB que nous pouvons envisager d'organiser des opérations de grande ampleur. C'est avec le TIB mais pas à partir du TIB.

Je suis donc persuadée que le ministre ne peut que souhaiter trouver des effets multiplicateurs de partenariats bien étudiés plutôt que de s'enfermer dans ce qui peut être perçu comme des monopoles protectionnistes, encore que je ne sois pas persuadée que cela correspond à la volonté des uns et des autres. M. le ministre nous rassurera sans nul doute à ce sujet. (Applaudissements sur les bancs socialistes.)

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, membre du Collège.

M. Didier Gosuin, Membre du Collège. — Monsieur le Président, mesdames, messieurs, je voudrais tout d'abord rappeler aux honorables membres qu'une séance de la commission du Tourisme, devant laquelle la problématique touristique bruxelloise a été abordée dans son ensemble, s'est tenue le 14 janvier dernier à l'initiative de son président et des parlementaires euxmêmes. Je vais quelque peu rebobiner le film des événements et je serai malheureusement obligé de rappeler des séquences connues de certains.

Au préalable, je tiens tout d'abord à rassurer M. Harmel puisqu'il est inquiet: l'objet de ce différend, dont il fait état, entre les représentants du secteur privé au comité exécutif du TIB et les représentants du secteur public n'est pas de nature à mettre en péril l'harmonie des relations au sein de l'organe de gestion. L'écho réservé par la presse à ce différend a été, par la suite, relativisé par les parties.

Je précise que la réaction du secteur privé faisait suite à une première proposition d'actions prioritaires du TIB. Celui-ci est un organe de concertation qui, par définition, met en contact des personnes qui n'ont pas toujours les mêmes points de vue, les mêmes intérêts, ni les mêmes objectifs. C'est le jeu démocratique que j'ai voulu au TIB.

Le comité exécutif a donc joué pleinement son rôle.

En réponse à la présentation du budget 1997 du TIB et aux actions proposées par la cellule de stratégie, la réaction du secteur privé concernait principalement l'absence de certains plans de marketing à l'égard de certains marchés extérieurs. Ces observations faites, la cellule de stratégie a présenté au comité exécutif des propositions qui ont été accueillies unanimement. Ces mêmes propositions ont reçu le même accueil au comité de stratégie du TIB et à la commission Tourisme de la Chambre de commerce et d'industrie de Bruxelles.

Monsieur Harmel, vous avez chapeauté en tant que ministre du Tourisme de l'époque les assises du tourisme. J'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises: les conclusions consensuelles de ces assises portaient essentiellement sur des constats et relevaient les lacunes de l'organisation touristique bruxelloise. Ce n'est bien sûr pas suffisant, mais c'était une première étape. Il fallait ensuite des propositions que j'ai, d'ailleurs, mises en œuvre. Certaines pistes intéressantes du livre blanc ont été intégrées dans notre réflexion sur le tourisme bruxellois et sont pour la plupart en phase de réalisation.

Je relève votre vif intérêt pour la clarification des rôles entre l'OPT et le TIB. J'y travaille activement depuis plusieurs mois. A mon initiative, des réunions de concertation entre les directions de l'OPT et du TIB ont lieu. Un projet d'accord de collaboration est à l'étude, il sera finalisé pour le mois de mai et sera présenté au Collège de la Commission communautaire française en temps utile. A ce sujet je réaffirme pour Mme Dupuis une fois encore, la volonté commune de la Commission communautaire française et de la Région wallonne de renforcer l'axe Wallonie-Bruxelles. Plusieurs dossiers trouvent des passerelles entre les deux régions, font l'objet d'études et appelleront des décisions conjointes. Je répète pour Mme Dupuis que l'OPT occupe une place centrale dans la démarche de promotion. Dans notre politique touristique, le TIB définit la stratégie et le contenu du message sur Bruxelles, tandis que l'OPT en assure la promotion à l'étranger. Toutefois, dans certains cas précis, le TIB pourrait mener, en concertation avec l'OPT, certaines campagnes promotionnelles ciblées et très spécifiques.

Je désire, enfin, rassurer notre collègue concernant ma volonté politique en matière de tourisme: la démarche entamée en novembre 1995 liée au positionnement du TIB sur l'échiquier régional reste prioritaire pour moi. La présentation des actions du TIB, par André Vrijdagh devant la commission Tourisme, le mardi 14 janvier 1997, avait fait l'objet d'un soutien appuyé de ma part.

J'ai rappelé et précisé aussi, lors de cette réunion de la commission Tourisme, les points suivants.

Si le « livre blanc sur le tourisme » avait posé d'intéressantes balises, il restait à donner forme à une dynamique ingénieuse et surtout rassembleuse de tous les acteurs et de tous les secteurs du tourisme à Bruxelles.

Le tourisme est en effet une matière transversale qui, au niveau du secteur public, touche à diverses compétences telles que l'urbanisme et l'aménagement du territoire, l'économie, la formation professionnelle, la culture, le commerce extérieur, l'emploi. Autant de secteurs et autant d'interlocuteurs qui, dans le secteur privé, sont acteurs et partenaires obligés responsables de musées et d'attractions, hôteliers, animateurs de centres de tourisme pour jeunes, transporteurs, agences de voyage, et j'en oublie sûrement.

Au lendemain des assises du Tourisme, l'ensemble des acteurs attendait des pouvoirs publics qu'ils concrétisent un certain nombre de propositions, et notamment, la nécessité de mettre en place un véritable outil de promotion et de marketing pour le tourisme bruxellois. C'était la priorité des priorités.

Il fallait agir, agir dans un esprit novateur, mais aussi avec le souci de rationaliser et de tendre à un maximum d'efficacité. Un trop grand éparpillement de responsabilités et d'initiatives avait dilué l'image de Bruxelles. Il fallait inverser la vapeur, dégager une dynamique nouvelle et originale. Un défi que nous avons relevé en suscitant les synergies et en favorisant les dynamiques multiples.

Pour atteindre cet objectif, nous avons, la Ville de Bruxelles et moi-même, ouvert des négociations avec M. Fernand David, représentant l'ensemble du secteur privé.

A l'issue de ces discussions, il fut décidé d'élargir les compétences du TIB à l'ensemble de la Région bruxelloise et d'y associer étroitement le secteur privé au sein d'un comité de stratégie chargé de définir les grands orientations quant à la politique touristique.

Il m'appartenait de réunir l'ensemble des partenaires dans un organe fédérateur. C'est ce que j'ai voulu, c'est aussi ce que j'ai réalisé par la mise en place d'une structure TIB élargie au secteur privé qui, aujourd'hui, assure le dialogue des acteurs et conforte la cohérence de leur action.

En mars 1996, nous avons recruté un gestionnaire issu du secteur privé pour diriger le TIB et mener à bien les objectifs que nous nous étions fixés. Cette personne est M. Vrijdagh. L'outil est maintenant en place, une équipe dynamique l'anime, mais tout ne fait que commencer.

Les pouvoirs publics, quels qu'ils soient, doivent collaborer et participer à une réflexion commune qui repose sur une et une seule stratégie. Le TIB s'y emploie, en étroite collaboration avec l'ensemble du secteur, et je m'en réjouis.

En ce qui concerne Bruxelles, l'Office de Promotion du Tourisme, l'OPT s'intègre dans la structure du TIB et, ainsi, collabore activement à la démarche.

Organe cogéré par la CCF et la Région wallonne, l'OPT occupe une place centrale dans la promotion de Bruxelles. Je me félicite du chemin parcouru conjointement par l'OPT et par le TIB et de la clarification de leur relation.

Je voudrais tout d'abord resituer le cadre que j'ai fixé à l'action du comité de stratégie du TIB. Dans mon esprit, il importait avant tout de dégager une image commune, de définir un plan de marketing pour le tourisme bruxellois et de favoriser l'émergence de produits culturels significatifs. A ce jour, ces tâches sont en grande partie réalisées.

Autre axe prioritaire: développer une politique cohérente et homogène en matière d'indication touristique. J'insiste une fois encore sur la nécessité d'établir une cohérence en termes d'image. Cette démarche, menée au sein du TIB, sera relayée dans le projet d'indication touristique. Ainsi des notices explicatives sur les monuments à intérêt touristique et des panneaux informatifs pour les touristes à la recherche de renseignements illustreront cette volonté d'une démarche homogène et donc immédiatement identifiable.

Parmi les dossiers porteurs pour le tourisme bruxellois, j'insiste aussi sur le développement de l'asbl «Bruxelles Destination Langue Française», projet que j'ai initié l'an dernier, et qui commence à porter ses fruits. Les premiers stagiaires sont attendus ces semaines-ci afin de découvrir notre région francophone, et ce grâce à l'organisation de cours de langues, de stages en entreprises, de contrats culturels et d'hébergements chez l'habitant.

Quant au tourisme social, outre l'aménagement et le fonctionnement d'un terrain de camping, les centres d'hébergements pour jeunes sont soutenus par la Commission communautaire française, tant au point de vue fonctionnement que du point de vue infrastructure.

J'en viens à la collaboration avec le Région wallonne, point prioritaire à mes yeux. Le Gouvernement wallon et le Collège de la Commission communautaire française entendent maintenir les liens qui existaient entre Bruxelles et la Wallonie lorsque la Communauté française était compétente pour le tourisme.

En ce qui concerne les actions que nous menons en collaboration avec la Région wallonne, le premier semestre de 1997 verra la présentation d'un nouveau décret fixant le statut des agences de voyages. En effet, ce secteur est toujours soumis à un décret de la Communauté française datant de 1962, qui ne correspond plus à la réalité du terrain et aux besoins du secteur.

L'installation du conseil supérieur du Tourisme et de ses six comités techniques se fera, en présence du ministreprésident de la Région wallonne, Robert Collignon et de moimême, ce mardi 4 mars à la Bibliothèque Solvay.

Au niveau de l'OPT, il s'agit d'améliorer la coordination des bureaux de l'OPT à l'étranger en intégrant dans la réflexion les délégations générales, mais également les problématiques liées aux attachés commerciaux. Là encore, notre volonté est de pouvoir présenter, autant que faire se peut, une démarche commune et, ce faisant, de créer une dynamique qui nous est propre. Ainsi, nous devons prendre conscience de l'importance de la promotion du tourisme francophone à l'étranger. C'est un enjeu de taille pour l'avenir de nos deux régions.

Notre réflexion commune doit également pouvoir s'appuyer sur de nouvelles stratégies qui impliqueraient notamment un redéploiement vers un certain nombre de villes ou de pays francophones ou latins.

Aujourd'hui, la satisfaction est de pouvoir vérifier que l'action commune à nos deux Régions est réelle et déborde déjà largement le seul champ de la réflexion. C'est en additionnant nos forces et en conjuguant nos actions que nous réussirons à utiliser tout le potentiel touristique dont nous disposons et qui doit faire l'objet d'une promotion réciproque autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos frontières.

J'en viens maintenant au financement du TIB. Les budgets alloués par la Commission communautaire française au TIB depuis près de deux ans sont en augmentation. Après une mise de départ de 15 millions en 1995, afin de permettre l'installation et le lancement du TIB «nouvelle mouture» ou «vitamine», la Commission communautaire française est intervenue en 1996 pour près de 18 millions. Cette aide se compose d'une intervention directe et d'interventions indirectes. Il convient de distinguer d'une part, la partie récurrente de l'intervention, qui couvre les frais liés au fonctionnement de la cellule de stratégie ainsi que certains frais de promotion et de réalisation du plan marketing et, d'autre part, les aides à des projets ponctuels, qui sont initiés et gérés directement par le TIB. Pour exemple, les subsides de l'année 1996 ont permis de financer en partie le projet «dix-neuf communes — une Région», projet de valorisation touristique du patrimoine communal, par l'organisation de week-ends touristiques où plusieurs communes seront mises durant une semaine sous les feux de la rampe médiatique. Ce projet verra ses premières concrétisations dès avril de cette année.

Autre exemple, l'intervention indirecte de la Commission communautaire française a permis de financer en partie l'opération « Visit Brussels », — action de promotion, via un système de chèques-réductions, d'attractions et d'activités touristiques en Région bruxelloise.

Une même démarche de différenciation du type d'intervention sera appliquée pour le budget 1997 de la Commission. La base récurrente de 14 millions sera maintenue et une intervention complémentaire sera proposée au Collège de la Commission en fonction des projets.

En ce qui concerne l'intervention des autres pouvoirs publics, il est à noter que la *Vlaamse Gemeenschapscommissie* est intervenue dans le budget du TIB en 1996 pour un montant global de 2,2 millions. La Région de Bruxelles-Capitale est également intervenue dans ce budget à concurrence de 3,2 millions. Ces interventions devraient, elles aussi, être croissantes pour le budget 1997.

M. Harmel dira que de son temps, il avait entendu dire que M. Weckx et M. Grijp étaient d'accord. Evidemment, M. Harmel se contente toujours de croire sans disposer de documents probants. Nous lui avions dit combien il y a des marges entre les affirmations et les réalités. Nous connaissons les difficultés des uns et des autres, mais je ne désespère pas. Nous avons déjà réussi le tour de force de réunir et francophones et néerlandophones autour d'une même table, sans discussion de quotas et sans tomber dans des structures incontrôlables parce qu'on y est trop nombreux. Nous sommes arrivés à de premières amorces budgétaires. C'est insuffisant à mon sens mais ce n'est pas pour cette raison que la Commission remettra en question sa participation budgétaire. Pour les francophones, le tourisme est un élément essentiel pour le développement de Bruxelles, une source inestimable de création d'emplois, sans oublier la possibilité de créer un indéniable axe Wallonie-Bruxelles.

Il est vrai qu'il faudra trouver un système de cofinancement du secteur privé afin de garantir des moyens financiers suffisants quant au développement d'une véritable politique de marketing pour le tourisme bruxellois. Je ne doute cependant pas de la concrétisation prochaine de cet objectif.

Là aussi, M. Harmel a répété les déclarations d'organismes privés qui soulignent que le montant des taxes payées est bien supérieur à celui des avantages octroyés. Ce n'est pas à un homme politique aussi avisé que vous, Monsieur Harmel, que je dois rappeler que la politique du tourisme ne se traduit pas uniquement par des subventions à un organe de tourisme. Toutes les actions entreprises par les pouvoirs publics en terme de rénovation, de réaménagement de l'espace public, de revitalisation de lieux culturels ou autres sont autant de moyens permettant de revitaliser le tourisme. Il faut donc prendre en considération toutes les politiques des pouvoirs publics pour mesurer exactement l'impact en cette matière.

En conclusion, le TIB dispose aujourd'hui des moyens nécessaires pour mener une stratégie. J'ai voulu « amorcer la pompe » et je crois à l'effet multiplicateur de cette initiative, tant sur le plan financier que pour ce qui concerne l'ensemble des apports du secteur privé et d'autres niveaux de pouvoir politique, qui trouveront dans le TIB de bonnes raisons d'investir et de s'investir. Cela permettra, j'en suis persuadé, d'obtenir un retour financier important, qui favorisera le développement économique du secteur et participera de manière significative à l'accroissement global du chiffre d'affaires.

Et si la pompe devait se désamorcer, Monsieur Harmel, ce n'est parce que les uns et les autres n'auront pas pris leurs responsabilités en matière de tourisme, que les uns et les autres auront une fois de plus voulu faire émerger des préoccupations de type communautaire avant de prendre en considération le véritable problème d'une politique de tourisme intégrée. Nous avons fait fi de toutes ces humeurs, nous avons été de l'avant, et il ne peut être question de critiquer ce volontarisme. Du reste, l'ensemble du secteur privé souligne la cohérence de la Commission, seul organe public qui, aujourd'hui, joue de manière claire la carte du tourisme en Région bruxelloise. Je souhaite également que le ministre de l'Economie de la Région bruxelloise soit plus attentif aux retombées du tourisme sur la politique de l'emploi et sur la politique de développement économique dans notre Région.

L'évolution institutionnelle du pays implique la coordination d'un espace francophone des Wallons et des Bruxellois. Il faudra, pour Bruxelles et pour la Wallonie, continuer à organiser la solidarité et la gestion conjointe de leurs intérêts communs.

Des synergies doivent être amorcées et entretenues avec d'autres domaines, tels que le commerce extérieur et les relations internationales, afin d'instaurer une coordination entre ces différents centres de décision.

Le tourisme, vecteur essentiel de l'économie bruxelloise, doit désormais être un des terrains d'actions prioritaires. Un organisme d'action et de concertation comme le TIB, rassemblant les forces vives de la Ville de Bruxelles, des Commissions communautaires, de la Région bruxelloise et du secteur privé, en est l'instrument tout désigné, en étroit partenariat avec l'OPT.

Le défi majeur de cette nouvelle politique de tourisme réside dans la mise en œuvre de tous les moyens possibles pour exploiter au maximum, entre autres, la capacité hôtelière de Bruxelles. Rappelons à toutes fins utiles que, les hôtels ne sont occupés en moyenne qu'à 50% de leur potentiel d'accueil.

L'accent sera mis en priorité sur l'amélioration de la rentabilité du tourisme de loisirs. Il faut également mener une politique d'encouragement au tourisme social, dont l'apport économique dans les capitales avoisinantes est non négligeable, en coordonnant mieux les actions communes des différents centres d'hébergement pour jeunes en Région bruxelloise.

J'insiste également sur le développement d'un bureau d'accueil touristique à Zaventem. Ce dossier reste pour moi une priorité et devra trouver une concrétisation rapide.

Il s'avère que le tourisme représente, plus que jamais une source importante de création d'emplois et de taxes communales. De plus, il s'agit de conférer à Bruxelles une image digne de son statut de capitale européenne, confortée par une réelle dimension culturelle. Dans cette optique, le secteur touristique bruxellois se prépare activement aux événements de «Bruxelles, ville culturelle en l'an 2000» pour lesquels il entend être un partenaire actif. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le Président. — La parole est à M. Harmel.

M. Dominique Harmel. — Monsieur le Président, je suis désolé de ne pas avoir amusé Mme Lemesre aujourd'hui, mais je trouvais le sujet assez triste. C'est la raison pour laquelle je n'ai peut-être pas pu la faire sourire.

La réunion du 14 janvier était certainement très intéressante, monsieur le ministre, ...

- M. Didier Gosuin, membre du Collège. On ne vous demande pas de vous justifier, monsieur Harmel, ni de faire état de votre agenda. Vous avez certainement d'autres obligations.
- M. Dominique Harmel. N'ayez aucune crainte, monsieur le ministre, j'étais effectivement absent à cette réunion mais, comme vous le dites, on ne peut être partout!

Vous le savez comme moi, le plan marketing a été présenté au comité du suivi du TIB, le 13 février; le plan financier date du mois de février. Je sais que vous avez eu des conversations passionnantes au mois de janvier. Mais, en ce qui concerne l'ensemble des questions que j'ai posées à propos du plan marketing et du plan financier, ne me faites pas le reproche d'avoir été absent le 14 janvier. A ce moment-là, je ne vois pas comment vous auriez pu me parler d'un document qui, sauf erreur de ma part, n'existait pas, puisqu'il n'avait pas été discuté au conseil d'administration; ou alors, vos méthodes de gestion sont assez particulières. Pour ma part, je pensais que, normalement, le conseil d'administration était toujours le premier averti.

Quand vous nous dites que les assises du tourisme ont fait un certain nombre de constatations, vous avez raison. Je pense cependant que vous n'avez pas lu tout le livre, qui n'est pourtant pas très long. En effet, aux pages 34 et suivantes, il est très clairement dit qu'on proposait une autre structure de fonctionnement qui est le BPO.

Ne dites donc pas que cela n'existait pas. Il y avait là un certain nombre de pistes.

M. Didier Gosuin, membre du Collège. — Je n'ai pas dit que cela n'existait pas. J'ai dit que c'était un rêve inacceptable et

non voulu par tout le monde, et par le ministre-président Van den Brande, en premier lieu.

M. Dominique Harmel. — Je ne pense pas que c'était un rêve après avoir lu les conclusions de l'ensemble des participants. Si vous estimez que c'est un rêve, c'est votre droit le plus strict.

En ce qui concerne les élucubrations qui étaient les miennes à propos de la participation de chacun dans les budgets, je ne tiens pas à épiloguer sur le sujet. Il est vrai que certains avaient pris des engagements. Fin 1995, je ne faisais plus partie du Gouvernement, donc, je ne pouvais plus rien mettre en œuvre. Si vous me dites que les engagements pris par le ministre en matière économique, notamment celui portant sur 10 millions, n'ont pas été respectés par son successeur, comme vous participez au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, vous auriez peut-être pu insister. Je ne m'étendrai pas davantage sur le sujet. On n'a pas voulu suivre les engagements qui avaient été pris par l'équipe précédente. J'en prends bonne note, mais quand, ici à la tribune, vous faites un grand plaidoyer sur la coordination et le développement du tourisme, j'ai envie de sourire.

Les assises du tourisme n'avaient qu'un seul but, celui de coordonner. C'est tellement vrai que vous n'avez pas convaincu, que Mme Dupuis elle-même vous a dit, ici à la tribune, qu'elle trouvait absurde, comme je vous l'ai expliqué longuement, d'imaginer que le TIB, qui est une structure de la Ville de Bruxelles, s'occupe de la coordination.

Avez-vous imaginé un instant qu'une des communes de la Région bruxelloise puisse jouer ce rôle? Cela n'a aucun sens! Ce ne sera accepté ni par le privé, ni par les autres communes, vous le savez très bien.

Si l'on a dû adopter cette attitude, c'est en raison d'une lutte importante entre l'OPT et le TIB quant à leurs rôles respectifs. En tout cas, une chose est très claire: M. Hermanus avait la volonté de maintenir le rôle prépondérant de l'OPT; ainsi, le lien avec la Région wallonne dont vous me parlez tant et plus était conservé; la logique consistait à demander à un organe plus important, l'OPT, d'avoir un rôle de coordination, parce que ce même OPT gérait la Région wallonne. Expliquez-moi où est votre cohérence, quand vous me dites qu'il faut affermir les liens entre la Wallonie et Bruxelles, alors que vous installez en Région bruxelloise un OPT et un TIB ...

- M. Didier Gosuin, membre du Collège. C'est ce que vous vous proposiez de faire avec l'accord de M. Van den Brande.
- M. Dominique Harmel. Il faut reprendre les pages 34 et 35. Le réceptacle ne pouvait être ni l'OPT, ni le TIB. C'est la raison pour laquelle on a créé le Brussels Promotion Office. Tant que vous n'aurez pas compris cela, je crains que la coordination ne puisse se réaliser.

Je vous remercie néanmoins pour les réponses que vous avez eu la gentillesse de me donner. Vous m'avez dit que vous étiez très attentif au développement du tourisme et de l'emploi. J'en prends bonne note. Je vous donne rendez-vous dans un an. Nous ferons le bilan et nous verrons ce que les activités mises en place auront produit en matière de développement du tourisme et d'emploi.

- M. Didier Gosuin, membre du Collège. Nous ferons cela avec sérénité.
- M. Dominique Harmel. Comme toujours, monsieur le ministre!
 - M. le Président. L'incident est clos.

QUESTIONS D'ACTUALITE

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. PHILIPPE ROZEN-BERG A M. DIDIER GOSUIN, MEMBRE DU COL-LEGE, CHARGE DE LA CULTURE, DU TOURISME ET DU SPORT, RELATIVE AU FOOTBALL CLUB ATLAS

M. le Président. — La parole est à M. Rozenberg pour poser sa question.

M. Philippe Rozenberg. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, je sais qu'il y a déjà eu ce matin un débat sur le sujet que je voudrais évoquer dans ma question. J'aimerais néanmoins poser les deux vraies questions qui, à mon avis, n'ont pas été posées ce matin.

Tout d'abord, j'aimerais savoir, monsieur le ministre, s'il n'y a pas eu une sorte d'incompatibilité du fait qu'un président de club vous demande certains subsides alors qu'il est membre du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. N'avez-vous pas cédé à un certain chantage?

Ma seconde question est la principale. Saviez-vous que ce club fonctionnait selon des critères racistes puisqu'il n'accepte des jeunes que s'ils proviennent uniquement de milieux immigrés. Un Belge qui ne serait pas d'origine immigrée ne pourrait donc s'inscrire à ce club. (Protestations sur divers bancs.)

Mme Evelyne Huytebroeck. — Vous n'étiez pas là ce matin.

Nous avons discuté de ce problème.

- M. Paul Galand. Vous racontez n'importe quoi, c'est scandaleux! Retournez à votre place.
- M. le Président. Il revient au ministre de répondre, monsieur Galand!
- M. Philippe Rozenberg. Je sais que la vérité vous gêne, madame Huytebroeck. Une plainte a d'ailleurs été introduite auprès du Centre pour l'égalité des chances en ce domaine. Je ne sais pas si vous comptez intervenir en tant que député ou en tant que ... (Vives protestations sur de nombreux bancs.)
- M. Mostafa Ouezekhti. Je demande la parole pour un fait personnel.
 - M. le Président. La parole est à M. Gosuin, ministre.
- M. Didier Gosuin, membre du Collège. Monsieur le Président, je me réfère au débat de ce matin auquel l'interpellateur n'a pas eu la politesse d'assister. (Applaudissements.)
- M. Philippe Rozenberg. Je note une fois de plus que vous ne répondez pas à mes questions, monsieur le ministre.
- M. le Président. Vous n'avez plus la parole, monsieur Rozenberg. Le ministre vous a renvoyé au débat de ce matin.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME EVELYNE HUYTEBROECK A M. CHARLES PICQUE, MEMBRE DU COLLEGE, CHARGE DE L'AIDE AUX PERSONNES, RELATIVE AUX CRITERES ET MODALITES D'INTERVENTION DANS L'AIDE MATERIELLE INDIVIDUELLE

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck pour poser sa question.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, ma question porte sur l'état d'avancement et la concrétisation du décret que nous avions voté en 1995, à l'unanimité, concernant les tickets de traduction gestuelle pour les personnes sourdes.

Des arrêtés pour l'application de ce décret devaient être pris; je pense qu'ils ne le sont toujours pas. J'aimerais connaître la raison de ce retard.

En décembre, vous nous aviez dit que le montant attribué à ces tickets de traduction se trouvait dans le budget du Fonds des personnes handicapées. Les demandes intervenues en décembre 1996 permettront-elles d'obtenir des tickets en 1997 ou bien devrons-nous attendre décembre 1997 pour une application en 1998?

Plus précisément, j'ai appris que, dans ces arrêtés, d'autres applications étaient prévues que ce que nous avions discuté dans le cadre du décret: il était question de 20 tickets attribuées aux personnes sourdes par an et il apparaît que les arrêtés n'en mentionnent plus que 10; en outre, les tickets qui devaient coûter 700 francs pièce s'élèveraient maintenant à 1 000 francs.

Je voudrais également savoir ce qu'il advient de la convention attribuée au Centre d'interprétation pour personnes sourdes; cette convention va-t-elle pouvoir se poursuivre au-delà de mars 1997?

- M. le Président. La parole est à M. Picqué, membre du Collège.
- M. Charles Picqué, membre du Collège. Monsieur le Président, votre question, madame, comprend plusieurs volets. Je m'efforcerai d'y répondre de manière très brève.

Il n'y a évidemment aucune raison de différer la signature du projet d'arrêté, d'autant que c'est sur mon initiative qu'il a été présenté au Collège et adopté en première lecture le 30 janvier dernier.

Il doit maintenant faire l'objet de l'avis du Conseil d'Etat. Ce sont des corrections purement techniques qui seront apportées.

Vos questions précises reçoivent les réponses suivantes:

Le Fonds bruxellois a enregistré 160 demandes en décembre 1996; elles feront donc l'objet d'une décision d'octroi de tickets horaires. Il faut évidemment que les demandeurs répondent aux conditions. J'y reviendrai.

Deuxièmement, il n'y a pas eu de réduction du nombre de tickets horaires accordés. J'ai proposé de porter ce chiffre à 15 au lieu des 10 prévus initialement et un montant de 700 francs. Quelques problèmes s'étaient posés, dont celui de la limite d'âge.

Toute personne admise au Fonds bruxellois, quel que soit son âge, pourrait évidemment bénéficier des tickets.

Le projet d'arrêté en question confie au Fonds cette mission d'exécution. Dès qu'il sera dissous, les services de la Commission reprendront cette mission.

L'asbl établit une liste des interprètes; il s'agit surtout des élèves qui sortent des écoles et de tous les interprètes qui figurent déjà dans les fichiers. Une présélection aura lieu. Nous savons qu'il n'existe aucun diplôme officiel reconnaissant l'interprétation en langue des signes. Dès lors, l'asbl accepte tous les candidats; mais certains critères seront fixés: période suffisante d'apprentissage, d'expérience, connaissance générale de droit commun, de droit administratif, ainsi que de médecine, comme on l'a suggéré. Ils seront obligés de suivre des cours de recyclage. L'asbl mettra d'ailleurs sur pied une série de tests.

La mise en place de ce service d'interprétation des sourds a débuté le 15 novembre 1996. Une subvention de 700 000 francs est octroyée pour couvrir le fonctionnement de l'asbl, durant quatre mois.

Pour répondre à votre question: ce service verra sa subvention reconduite en 1997, sur base d'une convention qui doit évidemment se transformer en agrément pour respecter les dispositions du décret.

Voilà l'essentiel de ce que je voulais vous répondre.

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Une courte réplique. Je me réjouis d'observer que le décret avance. Je regrette simplement que nous soyons passés des 20 heures prévues, dans le décret à 15 heures, et à 700 francs le ticket. Je trouve cela dommage.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME EVELYNE HUYTEBROECK A M. CHARLES PICQUE, MEMBRE DU COLLEGE, CHARGE DE L'AIDE AUX PERSONNES, CONCERNANT LES ARRETES DU DECRET RELATIF A L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES PERSONNES HANDICA-PEES

M. le Président.— La parole est à Mme Huytebroeck pour poser sa question.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Monsieur le Président, je voudrais poser une question concernant le retard dans l'application d'un décret. Hier, j'ai appris que le Collège avait postposé l'acceptation des arrêtés relatifs au décret sur l'insertion socioprofessionnelle des personnes handicapées. Or, ce décret avait déjà été adopté avec retard au début du mois de janvier

Ce report est très dommageable, principalement pour les entreprises de travail adapté. Quelle en est la raison? Le décret entrant en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1997, le fonds pour les personnes handicapées doit faire des avances aux ateliers protégés en fonction de l'ancienne réglementation, alors que, aujourd'hui, ces ateliers doivent appliquer les nouvelles normes en matière de salaires. Dès lors, de réels problèmes risquent de se poser dans les semaines qui viennent.

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, membre du Collège.

M. Charles Picqué, membre du Collège. — Monsieur le Président, ces arrêtés devraient passer en deuxième lecture, la semaine prochaine, au Collège.

Nous respectons donc le planning prévu puisque, la semaine prochaine, le délai ultime que nous nous étions fixé vient à échéance.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Je prends acte de votre réponse, monsieur le ministre, et j'espère que ces arrêtés seront acceptés la semaine prochaine.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. MICHEL LEMAIRE A M. CHARLES PICQUE, MEMBRE DU COLLEGE CHARGE DE L'AIDE AUX PERSONNES, CONCER-NANT LA MISE EN ŒUVRE DU DECRET DU 27 AVRIL 1995 VISANT A INSTAURER UN DROIT A LA TRADUCTION GESTUELLE POUR LES PERSONNES SOURDES

M. le Président. — La parole est à M. Lemaire pour poser sa question.

M. Michel Lemaire. — Monsieur le Président, le ministre vient de répondre à la question que j'avais l'intention de poser. Cette réponse me satisfait entièrement. Je demande simplement que ce soit mentionné dans le compte rendu de la séance.

PROPOSITION DE RESOLUTION MODIFIANT LA RESOLUTION DU 13 JANVIER 1997, PORTANT CREATION D'UNE COMMISSION MIXTE DE CONCERTATION ENTRE L'ASSEMBLEE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET LES MILIEUX DE POPULATION D'ORIGINE ETRANGERE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE DEPOSEE PAR MM. B. CLERFAYT ET J. DE COSTER

Discussion générale

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion générale de la proposition de résolution.

La discussion générale est ouverte.

La parole est à M. Romdhani pour un rapport oral.

M. Mahfoud Romdhani. — Monsieur le Président, la commission des Affaires sociales et des Compétences résiduaires s'est réunie ce vendredi 28 février 1997 à 14 heures 30. L'un des auteurs de la proposition de résolution nous a exposé l'article unique. C'est dans une ambiance de bonne humeur et d'enthousiasme que l'ensemble des commissaires ont voté favorablement la proposition, par 11 voix, majorité et opposition confondues.

M. le Président. — Quelqu'un demande-t-il la parole? Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est close.

Examen et vote de l'article unique

M. le Président. — Nous passons à l'examen de l'article unique de la proposition de résolution sur base du texte adopté par la commission:

Article unique. Remplacer le sixième tiret de l'article 3, b), par: «s'exprimer en français.»

Pas d'observation? (Non.)

— Adopté.

M. le Président. — Nous voterons dans quelques minutes sur la proposition de résolution.

Je propose de suspendre la séance pendant quelques minutes afin que nos collègues qui siègent en commission puissent nous rejoindre. La séance est suspendue.

La séance est suspendue à 16 h 15.

Elle est reprise à 16 h 20.

M. le Président. — La séance est reprise.

PROPOSITION DE RESOLUTION MODIFIANT LA RESOLUTION DU 13 JANVIER 1997, PORTANT CREATION D'UNE COMMISSION MIXTE DE CONCERTATION ENTRE L'ASSEMBLEE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET LES MILIEUX DE POPULATION D'ORIGINE ETRANGERE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE DEPOSEE PAR MM. B. CLERFAYT ET J. DE COSTER

Vote nominatif sur l'ensemble

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

Il est procédé au vote nominatif.

42 membres ont pris part au vote.

Tous ont répondu oui.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée.

Ont voté oui:

MM. Adriaens, André, Mmes Bouarfa, Carthé, Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cools, Daïf, De Coster, Decourty, De Decker, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Demannez, De Patoul, Mme De Permentier, MM. Désir, Draps, Mmes Fr. Dupuis, Gh. Dupuis, Foucart, MM. Galand, Gosuin, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hecq, Hotyat, Mme Huytebroeck, M. Leduc, Mme Lemesre, M. Molenberg, Mmes Mouzon, Nagy, MM. Ouezekthti, Picqué, Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, M. Tomas, Mme Vanpevenage et M. van Weddingen.

INTERPELLATIONS

(Continuation)

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la poursuite des interpellations.

INTERPELLATION DE M. DENIS GRIMBERGHS A M. ERIC TOMAS, MEMBRE DU COLLEGE CHARGE DE LA SANTE, RELATIVE AU RETARD DANS LA LIQUIDATION DES SUBVENTIONS AUX CENTRES DE COORDINATION DE SOINS ET SERVICES A DOMICILE POUR L'ANNEE 1996

M. le Président. — M. Grimberghs m'a informé du fait qu'à son grand regret, il est empêché. Dès lors, son interpellation est retirée de l'ordre du jour.

INTERPELLATION DE M. SERGE DE PATOUL A M. ERIC TOMAS, MEMBRE DU COLLEGE CHARGE DE LA SANTE, RELATIVE A LA PROBLEMATIQUE DU SUICIDE

M. le Président. — La parole est à M. de Patoul pour développer son interpellation.

M. Serge de Patoul. — Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, chers collègues, début janvier, la presse a fait état d'une vague de suicides à Bruxelles. Si ce phénomène est apparu comme exceptionnel, il n'en reste néanmoins que des statistiques indiquant des tendances pendant de longues périodes doivent nous inciter à réfléchir sur la problématique du suicide et surtout à agir. Effectivement, nous pouvons souligner que le suicide des jeunes entre 15 et 25 ans a nettement augmenté. Le taux de tentatives de suicide dans le pays est évalué à 0,13 %, soit plus ou moins 12 840 cas. Quand on examine le nombre de tentatives de suicide, on constate que le pourcentage de personnes qui avaient déjà tenté de se suicider est de 29 % pour le suicide et de 8 % pour les tentatives de suicide. En ce qui concerne le suicide, comme les tentatives de suicide, 68 % des personnes ont eu un contact avec leur médecin de famille au cours du mois précédant le passage à l'acte.

Afin de pouvoir étudier le phénomène du suicide, il me paraît intéressant de souligner que si nous comparons les causes de mortalité, nous constatons que les suicides représentent plus ou moins un tiers des accidents de la circulation pour la population en dessous de 24 ans et est supérieur pour la population de 25 à 44 ans. Le suicide tue de façon pratiquement similaire à la route. Autrement dit, le suicide est la deuxième cause de mortalité pour la tranche de population en dessous de 24 ans et la première cause de mortalité pour la tranche de la population de 25 à 44 ans.

De nombreuses observations réalisées par des sociologues ont montré que les comportements suicidaires sont favorisés par la désintégration des liens sociaux. On constate d'ailleurs un taux de suicide plus élevé chez les célibataires, les veufs, les divorcés et les chômeurs.

Sans vouloir mettre en évidence l'ensemble des éléments qui semblent contribuer au passage à l'acte, je voudrais souligner quelques facettes sur lesquelles les pouvoirs publics me semblent devoir mettre en place des dispositifs pour répondre à ce phénomène. Face à certains événements ou certaines situations, la crise apparaît comme inévitable et même nécessaire. La tentative de suicide, peut, principalement chez l'adolescent, être une manière d'exister, de prendre une place. Il existe un « avant » de la crise suicidaire et un «après» qui signifie que le suicidant devra réintégrer une place. Quelle que soit la gravité de la tentative de suicide, quelque chose d'important et de dangereux a eu lieu et doit être exprimé et compris. D'après des experts, il semble qu'il faille le faire tout de suite, à chaud. Toute idée suicidaire demande à être entendue. La crise suicidaire doit donc être gérée avant et après. C'est donc bien un volet important d'une politique de santé mentale.

L'ambiance face au suicide, le désir de communiquer et d'être compris, constituent les fondements d'une organisation de la prévention du suicide. Des études ont démontré que 75 à 80 % des personnes qui se suicident ont communiqué leur intention auparavant de façon plus ou moins claire. Le suicide est l'expression d'une détresse sociale et personnelle, rarement un choix délibéré fait dans la sérénité. On peut prévenir le suicide puisque les risques de répétition sont grands et les signaux précurseurs bien identifiés, notamment chez les adolescents: insomnie, échec scolaire, prise de médicaments. 40 % des suicidants récidivent après la première tentative.

La quasi totalité des personnes hospitalisées pour tentative de suicide sont accueillies dans des services d'urgence non spécialisés. Dans la plupart des cas, ils en ressortent moins de 48 heures plus tard. La brièveté de l'hospitalisation est évidemment peu propice à une évaluation psycho-sociale du suicidant d'autant que par manque de personnel, les suicidants ne sont pas toujours examinés par un psychologue ou un psychiatre. Dans la majorité des cas, on leur conseille d'aller consulter un professionnel, conseil qu'ils ne suivent généralement pas. Soulignons que les services de garde d'urgence sont peu formés et peu outillés pour accueillir des personnes ayant tenté de se suicider. Dans d'autres cas, les suicidants sont transférés dans des services de

psychiatrie, même en l'absence de troubles mentaux. Sans apprécier l'intérêt ou non de ce tranfert, il est évident que si celui-ci est mal adapté, il est très souvent mal vécu par la personne ou par ses proches. Il y a donc manifestement un manque dans la gestion de l'après crise suicidaire.

Au vu de cette contextualisation, il me paraît important de pouvoir traiter le problème du mode de financement du centre de prévention du suicide, de la formation du personnel fonctionnant dans ce type de centre et de la mise en place d'une politique de prévention.

A ma connaissance, les acteurs de terrain sont en train de travailler avec l'administration afin de modifier le mode de subventionnement des centres de télé-accueil. A Bruxelles, cela concerne l'organisme télé-accueil et le groupe belge d'étude et de prévention du suicide, soit le Centre de prévention du suicide. Il me semble que nous devrions nous diriger vers un système de financement de base pour assurer les rémunérations d'un personnel minimal comprenant les ressources nécessaires pour encadrer les personnes qui sont appelées à répondre et à dialoguer avec les appelants. De plus, cette allocation de base doit permettre de financer le travail administratif. A ce financement, devraient s'ajouter des subventions de fonctionnement qui peuvent être fixées en partie selon le travail fourni comme, par exemple le nombre d'heures d'écoutes prestées. Dans cette même perspective, il m'apparaît important que l'on puisse créer un numéro vert, c'est-à-dire un numéro dont la coût d'appel est nul pour l'appelant. Ces appels téléphoniques doivent être considérés de façon similaire à ceux adressés à «Ecoutes enfants» ou au Service d'Incendie et d'Aide médicale urgente (SIAMU). Je vous signale qu'actuellement, il n'existe, pour la Communauté française, qu'un numéro d'appel situé à Bruxelles.

S'il semble qu'aujourd'hui la formation des bénévoles est adéquatement organisée, une des questions à laquelle il me paraît nécessaire de répondre est l'encadrement permanent de ces bénévoles. C'est la raison pour laquelle la prise en charge de ce type de travail doit être considérée comme faisant partie de l'allocation de base.

Sans vouloir sous-estimer l'efficacité des bénévoles, nous pouvons néanmoins nous poser la question de savoir s'il est normal qu'un service aussi important ne soit pas professionalisé. Dans cet esprit, il me paraîtrait intéressant que l'on veille à ce que télé-accueil qui est, pour la Région bruxelloise et même pour la Communauté française, le centre principal de prévention du suicide, puisse s'inscrire dans un cadre plus général de commission ou de groupe de réflexion associant des acteurs de terrain et des scientifiques traitant de la question du suicide? Dans la Province de Liège, il existe une commission suicide qui veille à suivre le phénomène. Cette commission a déjà pris des initiatives dans le volet curatif et préventif. Le Collège me semble bien placé pour pouvoir prendre une initiative de ce genre. Nous pouvons aisément imaginer de créer une commision de ce type en Région bruxelloise ou, ce qui me paraîtrait plus intéressant, de stimuler une commission pour l'ensemble de la Communauté française. Il serait aussi fort positif d'associer des régions avoisinantes présentant des caractéristiques sociales, économiques et culturelles similaires comme, par exemple, la Région Nord-Pasde-Calais.

Le dernier aspect que je souhaite aborder — sans doute la plus importante — est la politique de prévention. En utilisant le langage commercial, nous pourrions dire que, dans le cas de la problématique du suicide, nous avons un public de prospects relativement bien ciblé. Effectivement, d'une part ces prospects annoncent leur intention et d'autre part, la récidive est importante. Il y a donc lieu, à mon sens, de mettre en place un suivi plus conséquent des personnes qui sont passées à l'acte. La concrétisation de la chose pourrait être déjà la première mission que nous donnerions à la commission dont j'ai fait état.

Je terminerai en synthétisant clairement les questions auxquelles je souhaite avoir des réponses du Collège.

1. La méthode de subventionnement est en réflexion. Le Collège estime-t-il que le système actuel doit être modifié?

Dans l'affirmative, quand pouvons-nous espérer arriver à des propositions du Collège?

2. Vu l'ampleur du phénomène, le Collège a-t-il le projet de développer une action de prévention?

Afin de garantir la plus grande efficacité et vu les facilités de repérer le public à risques, le Collège est-il prêt à créer les outils structurels pour assurer le suivi des crises suicidaires et encadrer le plus efficacement les acteurs de terrain? (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le Président. — La parole est à M. Galand.

M. Paul Galand. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, au programme 2 (Santé mentale) du budget 1997, un crédit de 22 millions doit permettre de subventionner les centres d'écoute téléphonique Télé-Accueil et le CPS.

Actuellement, ces centres sont subventionnés en fonction du nombre d'appels recensés. Le total des appels reçus par ces centres dépasse les 100 000 par an.

Tous ne font pas l'objet d'un recensement sur fiche. En 1996, à télé-accueil, une fiche a été établie pour 37 408 appels et au centre de prévention du suicide pour environ 10 000 appels.

Ces chiffres, révèlent l'importance de cette problématique et confirment la raison d'être de ces services. Mais la différence entre le nombre d'appels reçus et d'appels recensés indique une surcharge des structures actuelles.

Il est donc bien nécessaire de réexaminer la problématique de la prévention du suicide et le mode de subsidiation des centres.

Le système actuel, à l'appel recensé, pose problème car il intègre mal une série de composantes du service rendu telles que les exigences de formation et de supervision du personnel et des bénévoles.

Je profite de ce débat pour souligner le caractère très positif de cet engagement de tant de personnes volontaires pour assurer cette écoute permanente.

La participation de nombreux bénévoles compétents est un témoignage de solidarité, porteur de sens particulièrement important dans notre société d'aujourd'hui où se vit un tel niveau d'insécurité face à l'avenir et parfois aussi face au présent.

Mais, bien sûr, le fonctionnement de base de ces services doit pouvoir être assuré par des professionnels correctement rémunérés.

Monsieur le ministre, ma première question rejoint une interrogation de M. de Patoul. Où en est l'élaboration d'une nouvelle législation en concertation avec les deux centres cités? Un avis de la section santé mentale du Conseil consultatif de l'aide aux personnes et de la santé a-t-il déjà été sollicité? Des compléments ou des alternatives de mode de subventionnement à l'appel recensé ont-ils été étudiés?

Des synergies sont aussi à favoriser. Ces associations ontelles été incitées à une coordination de leurs campagnes d'information pour faire connaître le numéro d'appel de leurs écoutes permanentes au plus large public possible et, spécialement aux personnes âgées et aux jeunes?

Mais au-delà des aspects législatifs et de subsidiation des centres, la problématique de prévention du suicide doit être, à notre avis, envisagée à travers deux axes principaux.

D'une part, le cadre global de la politique de santé mentale et de soutien de la CCF aux services de proximité, d'autre part, la confrontation entre l'évolution sociale actuelle et le vécu malheureux d'un grand nombre de gens.

Premier axe: situer la prévention du suicide et les centres d'écoute permanente dans le cadre plus global de la politique de santé mentale de la Commission communautaire française.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec M. de Patoul quand il propose une commission spécifique. Je pense que cela relève des commissions en place concernant la santé mentale et, entre autres, de la section santé mentale du Conseil consultatif de l'aide aux personnes et de la santé.

Il ne faut pas trop, selon moi, isoler certaines problématiques, il convient plutôt d'avoir des approches intégrées.

Nous avons intérêt à renforcer les contacts et les complémentarités entre les différents services subsidiés. Ainsi par exemple, le public doit être informé des services de santé mentale de quartier comme services d'aide psychologique proches, accessibles sans barrière financière ou autres et ceux-ci doivent compter sur les services d'écoute permanente comme recours d'urgence en dehors de leurs heures de fonctionnement. 70% des appels à Téléaccueil arrivent la nuit et le week-end. Il faudrait étudier l'utilité ou non de la mise sur pied d'une équipe de santé mentale de garde pour l'ensemble des services bruxellois. Il ne s'agit évidemment pas de se substituer aux gardes hospitalières ni aux médecins de famille qui ont chacun leur rôle spécifique mais qui relèvent moins des compétences de la Commission communautaire française.

Le second axe, qui s'inscrit plus dans un débat sociétal, est celui de la signification de la part des appels de détresse des gens qui déborde du cadre de problématiques personnelles pour nous interpeller sur le caractère inhumain de certaines évolutions de notre société: 66% des gens qui appellent télé-accueil sont des isolés et la moitié sont sans emploi. Cette double exclusion doit nous alerter sur les préventions de base.

Philippe Saint Marc montre dans son livre «L'économie barbare» le parallélisme, sur de longues périodes, entre les courbes de chômage et de suicide.

Le journal *Le Soir* en commentant ce livre paru en 1994 a publié, grâce à son service d'infographie, des courbes où l'on voit le parallélisme entre la courbe du chômage et celle du suicide sur de longues périodes.

Le problème de l'isolement est aussi souligné par le fait que des personnes âgées recourent souvent aux actes suicidaires. Cependant, une enquête récente sur la santé mentale des jeunes bruxellois scolarisés de 12 à 18 ans dont les résultats ont été publiés dans le numéro de décembre de la revue «Education santé», indique que 34% des jeunes de l'échantillon ont déjà envisagé le suicide.

Une scolarité vécue comme sans avenir agit ainsi comme un facteur aggravant des pôles dépressifs de la jeunesse. Une attention particulière doit être apportée à cette évolution.

J'évoque ces données pour éviter les approches réductrices de la prévention du suicide. Malgré le cadre plus étroit des compétences de la Commission qui limite les responsabilités du ministre, cela ne nous dédouane pas pour autant de nos responsabilités d'élus, de membres de partis politiques à l'égard de cette prévention fondamentale.

Le manque d'insertion sociale est au fond le nouveau paradigme de l'étiologie de beaucoup de maladies.

Mais je ne veux pas non plus minimiser ce qui doit être fait dans le cadre des compétences de la Commission communautaire française.

Car le 107 de télé-accueil et le 650 65 65 du Centre de prévention du suicide en ont sauvé plus d'un quand il ne tenait plus qu'à un fil de téléphone et que cette fois-là la communication a pu être rétablie. Ce dont nous parlons, ce n'est pas seulement de structures, de réception d'appels téléphoniques mais bien de subsides et d'appuis à des services assurés par des personnes devenues capables d'entendre les tentatives

d'expression de ce qui procède du plus intime de quelqu'un: une désespérance totale et un incroyable espoir d'être encore entendu.

Il ne s'agit donc pas seulement d'argent, de soins ou d'organisations mais aussi d'un sursaut qualitatif pour une société plus humaine. Et au travers de l'expression de leur désespoir et de leur détresse, beaucoup d'appelants nous disent aussi quelque chose d'important sur notre société, quelque chose qui devrait nourrir et revitaliser nos débats et les rendre en ce sens également un tant soit peu préventifs.

Il y a, au travers des données de ces appels recensés une somme de renseignements sociaux utiles. Qui en fait l'étude aujourd'hui?

Ce serait bien le rôle d'un observatoire social et de santé régional auquel la Commission serait associée.

Et c'est ma dernière question: qu'en est-il? Cet aspect a-t-il déjà été abordé en concertation avec les centres télé-accueil et prévention du suicide?

Monsieur le ministre, j'insiste sur cette question. Le taux de suicides en Belgique est l'un des plus élevés parmi les pays de l'Union européenne. Il est estimé à plus de 50% au-dessus de celui des Pays-Bas. Mais, nos outils statistiques sont scandaleusement déficients, particulièrement en Communauté française et à Bruxelles. Notre pays fait souvent figure de lanterne rouge dans l'Union européenne pour les statistiques de santé publique. Les derniers chiffres officiels datent de 1991. Savez-vous que les certificats de décès rédigés en français à Bruxelles dorment dans des caisses? Il ne sont tout simplement pas encodés depuis plusieurs années. Pourtant, ce sont des données essentielles pour suivre l'évolution des causes de décès, dont le suicide, et pour identifier les groupes les plus touchés.

La Communauté flamande est en train de rattraper le retard. Elle étudie actuellement les données de 1996. Et c'est à partir de ces données, qui incluent les certificats rédigés en néerlandais à Bruxelles, que l'on peut extrapoler et voir que les décès par suicide augmentent depuis quelques années parmi les jeunes.

La Communauté française traite actuellement les données de 1992 mais pas les certificats de décès des Bruxellois francophones.

Monsieur le ministre, vous avez, comme M. Hasquin, une responsabilité importante pour faire combler ce retard dans le traitement des données indispensables au choix d'une politique cohérente de santé publique. C'est pourquoi je reviens sur la coopération avec un observatoire de santé régional. Nous devons disposer rapidement de l'ensemble des données pour la population bruxelloise et insister sur la coopération avec la Communauté française pour qu'elle traite l'ensemble de la Communauté française y compris Bruxelles.

Enfin, et je ne voudrais pas être mal compris, je crois, après avoir bien affirmé votre détermination à appuyer au maximum une politique de prévention, que des choix ultimes demandent à être considérés avec un profond respect. (Applaudissements sur les bancs ECOLO.)

M. le Président. — La parole est à Mme Guillaume-Vanderroost.

Mme Andrée Guillaume-Vanderroost. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, j'aimerais intervenir au nom de mon groupe, d'abord, sur le fond, c'est-àdire les causes du suicide des jeunes, et ensuite, sur l'adéquation de notre législation actuelle face à ce problème sociétal en nette progression.

Je m'attacherai d'abord à développer le fond car je crois que mon propos va illustrer exactement le graphique que M. Galand vient de vous présenter. Je vous dirai également que les études qui ont été entreprises au sujet du mal-être des jeunes sont aussi anciennes que la législation en application actuellement pour les centres de télé-accueil.

Je ferai référence au livre de Pierrette Sartin «Jeunes au travail, jeunes sans travail» qui, dans la compilation des études et sondages, s'est attachée à décrire les comportements des jeunes, leurs sentiments, leurs jugements, leurs peurs.

Elle écrivait que les structures de la vie professionnelle et celles de nos sociétés ne permettent plus de satisfaire les aspirations juvéniles qui ont toujours existé: les chemins de l'aventure se sont rétrécis, les horizons professionnels sont bouchés, dès l'école on subit le déterminisme social, il est difficile d'affirmer sa personnalité et d'être autonome, le voyage n'est plus une préparation à la vie active (désir de découverte) mais, au contraire, une rupture avec elle (besoin d'un enrichissement plus humain que professionnel).

Pour beaucoup de jeunes leur exigence se résume à «du boulot... n'importe quoi» (boulot-dépannage, boulot-survie, boulot-lassitude), acceptant un emploi ne correspondant pas à leur qualification et aspirations (en se déclassant), lassés d'être à charge, inutiles et dépendants.

Dans nos sociétés organisées pour le travail, le chômage aggrave le sentiment d'exclusion et amène le jeune à s'interroger sur le système et sur les liens qui l'unissent à lui; lassitudes, attitudes négatives, indifférence des adultes et des organismes administratifs. L'adolescence est une période d'équilibre instable entre l'enfance et l'état adulte, bien plus aujourd'hui en raison de la famille dissociée, de la fratrie restreinte, des modèles trompeurs.

L'isolement est très mal vécu par les jeunes qui s'adaptent difficilement aux groupes de grandes dimensions anonymes, où la personnalité disparaît, où les communications deviennent rares, la discipline rigide et autoritaire.

L'adolescence joue parfois le rôle de révélateur d'états pathologiques déjà existants: troubles névrotiques et caractériels, tendances asociales ou suicidaires, phénomènes d'autant plus inquiétants qu'il ne s'agit pas de conduite volontaire mais d'une véritable maladie sociale.

Problèmes incompris ou méconnus quand ils ne sont pas niés purement et simplement!

On peut, à la rigueur, lutter contre le sabotage et le laisseraller mais que faire quand les jeunes, incapables de s'adapter à la vie qu'ils doivent mener, fuient dans la névrose, le suicide, l'accident ou la maladie?

Va-t-on laisser s'agrandir le fossé? Qui porte la responsabilité d'une inadéquation qui compromet le présent et plus encore l'avenir sur le plan économique, sur le plan social et sur le plan politique?

A-t-on donné une réponse?

Que faire pour que ces jeunes cessent d'être exclus, discriminés et marginaux?

Les solutions sont de deux ordres.

D'une part, des mesures ponctuelles qui touchent les conditions matérielles, d'autre part, des mesures générales qui reposent sur des changements profonds de la société et des mentalités qui la sous-tendent.

Maintenir les habitudes coercitives du monde du travail, c'est manquer à la fois de sens humain, de sens social et de réalisme. C'est pousser les jeunes, désespérés par les perspectives aux horizons bouchés, vers les solutions extrémistes et vers le repli de soi.

Il ne s'agit pas de faire le procès des uns et des autres, les responsabilités incombent à tous et sont le fait de chacun.

Et je citerai ici l'école, l'université, les employeurs, les familles, les syndicats, les pouvoirs publics.

Or, vingt ans plus tard, l'inquiétante recrudescence des suicides, dans des couches d'âge de plus en plus jeunes, nous demande de réexaminer le fonctionnement des services de téléaccueil destinés aux personnes en crise pathologique.

Il s'agit, bien sûr, de vérifier en quoi la législation appliquée répond aussi aux besoins actuels.

J'ai entendu les propositions formulées par MM. Galand et de Patoul. Mais dans la législation, on trouve des réponses à certaines de leurs questions. Le tout est de savoir comment cela a évolué et est appliqué actuellement. Par exemple, la présence, dans les équipes des centres, de professionnels et de bénévoles impliqués tous dans une formation permanente, est prévue. Mais comment cela est-il pris en compte? La méthodologie au niveau de la prise en charge des suicidants a évolué. Nous disposons de nouvelles techniques. Il faut donc, en quelque sorte, examiner comment se fait la collaboration de ces centres de télé-accueil avec les dispensaires d'hygiène mentale agréés dont ils ont la supervision. Les exigences administratives avec supervision et contrôle sont prévues. Mais encore une fois, demandons-nous si on a évalué la manière dont cela est effectuée.

Il est absolument nécessaire — quand on sait ce que l'on doit contrôler, vérifier, et superviser pour aboutir à une subvention — d'évaluer tous ces éléments en fonction des méthodes de travail actuelles. Il en va de même pour les montants d'octroi de subventions. Le montant exact fixé dans le dernier budget s'élève, je crois, à près de 20 millions; il était moins important l'année précédente, mais on a procédé à un réajustement, ce qui prouve que l'on en avait ressenti la nécessité.

Et je rappellerai ce qui se passe à l'heure actuelle dans les centres SOS-enfants qui ont réalisé une étude sérieuse de leurs pratiques et de leur formation et ont en quelque sorte produit un élément palpable, une analyse de leur travail. Je pense que pour parvenir à modifier et à améliorer notre législation, il faudra passer par une telle évaluation.

Alors que peut-on dire de positif de la collaboration avec les centres de santé mentale et surtout comment prennent-ils les jeunes en charge? Des relais existent-ils? Je crois que mes collègues se sont évidemment plus interrogés sur le devenir de ces centres. En outre, on a fait référence à la province de Liège, à la Communauté française. Donc il me semble qu'un panorama général de ce qui se fait en Communauté française à l'heure actuelle est absolument nécessaire.

M. le Président. — La parole est à M. Tomas, membre du Collège.

M. Eric Tomas, membre du Collège. — Monsieur le Président, mesdames, messieurs, en réponse à l'interpellation de M. de Patoul concernant la problématique du suicide en région de Bruxelles-Capitale, je voudrais vous dire que cette question me préoccupe car elle est un problème de Santé publique.

Je partage également les inquiétudes exprimées par Mme A. Vanderroost au nom du groupe PS et de nombreux points de l'analyse de M. Galand.

En effet, la problématique du suicide ne peut être entièrement prise en charge par la santé mais relève également d'autres domaines comme l'emploi ou l'économie... qui conditionnent le mode de vie de la population.

Il s'agit donc d'un problème de société qui déborde largement de la santé.

Dans le cadre de mes compétences en matière de santé, j'ai souhaité modifier l'arrêté royal du 20 juillet 1973 relatif à l'agréation et à la subvention par l'Etat des centres de téléaccueil destinés aux personnes en état de crise psychologique. C'est cet arrêté qui subventionne aujourd'hui le Groupe belge

d'étude et de prévention du suicide mais également télé-accueil Bruxelles.

J'ai chargé un groupe de travail, composé de travailleurs des deux associations mais également de représentants de la section Santé mentale du Conseil consultatif, de rédiger un nouveau décret.

En effet, le mode de subsidiation prévu dans l'arrêté de 1973 n'est plus adapté et doit donc évoluer car il pose des questions éthiques — trop de liens entre l'augmentation du nombre d'appels et le montant des subsides — et des questions financières.

Dès que les travaux de ce groupe seront finalisés, c'est-àdire dans un ou deux mois, le projet sera bien sûr soumis au Conseil consultatif avant d'être soumis au Collège.

A M. de Patoul, je dirai qu'il n'est pas nécessaire de créer une commission spéciale mais bien d'utiliser le conseil ou ses sections pour préparer le travail.

Ce nouveau décret devrait donc être déposé devant l'Assemblée dans les prochains mois. Il prévoira notamment un nouveau mode de subsidiation plus adapté à la réalité quotidienne des services, une articulation plus efficiente avec les services de Santé mentale, une meilleure formation pour les bénévoles qui travaillent dans ces structures, une plus grande collaboration avec les professionnels de l'écoute.

D'une part, je souhaite promouvoir le travail des bénévoles des deux associations subventionnées par la Commission communautaire française en leur donnant un statut. Ceux-ci jouent un rôle essentiel dans l'écoute de la souffrance des personnes qui s'adressent aux centres de télé-accueil.

D'autre part, je souhaite offrir de bons services de gestion de crise et de suivi après-crise. Dans ce cadre, les professionnels de la Santé mentale ont une mission à remplir. Le décret du 27 avril 1995 relatif à l'agrément et au subventionnement des services de Santé mentale permet de développer de nombreux projets qui prennent en considération la problématique du suicide. Celle-ci englobe, je le rappelle, les idées suicidaires, les tentatives de suicide et les suicides comme tels.

Quant à l'exploitation des données reprises sur les fiches des centres, elle se fait actuellement dans le cadre du rapport d'activités de ces centres. Cette exploitation pourrait être développée, en parallèle avec celle des données d'autres services comme les services de Santé mentale ou les services actifs en matière de toxicomanie, qui est actuellement en cours.

En ce qui concerne l'utilisation de ces données par l'observatoire de la santé, je tiens d'abord à rappeler que ce dernier dépend de la Commission communautaire commune.

Néanmoins, une collaboration avec cet organisme est envisageable et ses modalités font actuellement l'objet de premières discussions avec mon collègue Hervé Hasquin, chargé de la Santé à la Commission communautaire commune.

Pour répondre aux questions précises de M. Galand, j'interpellerai à nouveau mes collègues de la Commission communautaire commune et aussi de la Communauté française de Belgique sur le retard apporté au dépouillement des données statistiques à Bruxelles.

Enfin, les actions de la prévention (qui relèvent de la compétence de la Communauté française) sont à encourager notamment auprès des jeunes.

Je tiens ici à signaler que j'ai décidé dès 1996 de soutenir le réseau Ecoute enfants mis sur pied avec la Communauté française, en reprenant donc ici le rôle que jouait auparavant la province de Brabant.

Par ailleurs, la Commission communautaire française reprendra également le rôle dévolu ailleurs aux provinces dans le cadre du décret de la Communauté française sur la promotion de la santé qui est actuellement en discussion au sein du Conseil de la Communauté française.

En résumé, en augmentant les marges de manœuvre des services de santé mentale et en modernisant la législation régissant les centres de télé-accueil, je multiplie les moyens d'intervention.

C'est, selon moi, la seule politique qui permette de contribuer à résoudre une problématique aussi complexe dans le cadre des compétences qui sont les nôtres au sein de la Commission communautaire commune. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

 \mathbf{M} . le Président. — La parole est à \mathbf{M} . de Patoul pour une réplique.

M. Serge de Patoul. — Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier le ministre pour sa réponse ainsi que Mme Vanderroost et M. Galand pour leurs interventions qui, je crois, ont montré combien le débat est intéressant et important, et combien une Assemblée parlementaire peut, à un moment ou à un autre, traiter des questions de ce type en apportant des pistes de réflexion intéressantes.

Je voudrais très brièvement évoquer deux éléments. J'ai effectivement parlé d'une commission, je me suis peut-être relativement mal exprimé, je pensais plutôt que le phénomène du suicide doit être suivi et que le Centre bruxellois est quelque peu isolé puisque nous avons un seul centre. Nous avons tout intérêt à pouvoir bénéficier d'expériences ou à partager l'expérience avec d'autres centres qui pratiquent la prévention du suicide en Communauté française ou dans des régions avoisinantes. C'est la raison pour laquelle j'ai cité entre autres le Nord-Pas-de-Calais car cette région présente certaines similitudes.

Je me permets d'insister sur un deuxième élément qui me paraît important même si ce n'est pas toujours notre administration qui est compétente pour le régler dans les moindres détails. Il me paraît essentiel que dans cette politique, l'accent soit mis sur la prévention parce qu'il existe des moyens qui permettent de repérer le public à risque. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la question orale de M. Galand à M. Picqué, membre du Collège.

QUESTION ORALE DE M. PAUL GALAND A M. CHARLES PICQUE, MEMBRE DU COLLEGE, CHARGE DE L'AIDE AUX PERSONNES, RELATIVE A LA MISE EN APPLICATION DU DECRET ORGANISANT L'AGREMENT DES INSTITUTIONS PRATIQUANT LA MEDIATION DE DETTES

 \mathbf{M} . le Président. — La parole est à \mathbf{M} . Galand pour poser sa question.

M. Paul Galand. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, l'Assemblée de la Commission communautaire française a adopté le 18 juillet 1996 un décret organisant l'agrément des institutions pratiquant la médiation de dettes dans la ligne de ce que le ministre Taminiaux avait fait en Région wallonne et pour répondre à une demande insistante des services sociaux confrontés aux problématiques du surendettement.

Ce décret a été le résultat d'un travail parlementaire ayant bénéficié de la coopération active des groupes parlementaires de notre Assemblée. Il a été publié au *Moniteur belge* du 11 septembre 1996.

Les problèmes de précarité en lien avec le surendettement sont une des priorités de la lutte contre la pauvreté en Région bruxelloise.

Monsieur le ministre, je voudrais donc savoir où en est le processus de mise en application de ce décret.

Vous aviez évoqué en commission votre souhait d'articuler ces agréments avec une législation sur les centres de services sociaux.

Soit les choses avancent rapidement à ce sujet, soit il ne me paraît pas tenable de retarder encore l'application du décret.

Qu'en est-il aujourd'hui?

M. le Président. — La parole est à M. Charles Picqué, membre du Collège.

M. Charles Picqué, membre du Collège. — Monsieur le Président, j'ai effectivement évoqué mon souhait d'articuler l'agrément des institutions qui pratiqueraient la médiation de dettes avec le décret qui vise à réformer les missions des centres de service social.

On a d'ailleurs évoqué ce débat en commission.

Nous avons débattu avec le secteur et cela m'a permis de constater que — bien qu'il y ait des arguments favorables et défavorables à cette articulation — il est peut-être opportun de dissocier la guidance budgétaire de la médiation de dettes proprement dite.

La guidance budgétaire est considérée comme faisant partie de la mission normale d'aide individuelle et du suivi social des ménages et des personnes et elle doit donc être assurée par tous les services sociaux, tandis que la médiation de dettes, elle, est plutôt perçue comme une spécialisation socio-juridique — et cet argument peut-être considéré comme intéressant — qui est complémentaire au travail de guidance.

A partir du moment où l'on distingue la mission générale de ces centres de celle plus spécifique de médiation de dettes, il faut tirer des conclusions sur le plan de notre travail législatif et exécutif. Donc, en ce sens, le décret qui réforme les centres de service social prévoira la possibilité de leur conférer, à leur

demande, des missions complémentaires pour répondre de manière adéquate à de nouveaux besoins. Ces missions complémentaires dont la médiation de dettes devront dès lors être assurées par d'autres professionnels que ceux subventionnés actuellement pour accomplir la mission générale.

C'est la raison pour laquelle, parallèlement à la préparation de ce décret sur les services sociaux, j'ai donné des instructions à l'administration afin que l'application du décret sur la médiation de dettes soit mise en œuvre. Les arrêtés d'exécution devront déterminer les procédures d'agrément, de retrait d'agrément et de recours, la définition des formations spécialisées et la liste des diplômes considérés comme valables à cet effet. Il faudra aussi que ces arrêtés d'exécution déterminent les frais de médiation et les tarifs maximum de remboursement.

Pour répondre à votre question, l'administration m'a informé que la rédaction de ces arrêtés est terminée et qu'ils vont me parvenir incessamment. Je vous informe d'ailleurs qu'à ce jour, la Commission communautaire commune n'a reçu qu'une demande d'agrément pour la pratique de médiation de dettes. Comme je l'avais dit en commission, du centre de Santé mentale et Free Clinic.

Je crois donc que d'ici peu, les arrêtés seront d'application. Mais nous avons tenté de voir comment pouvait se faire l'articulation de ce décret avec celui sur les centres de service social. Je pense qu'il vaut mieux aller dans le sens de ce que les gens du secteur ont exprimé.

M. le Président. — La parole est à M. Galand.

M. Paul Galand. — Je puis partager votre point de vue. Je voudrais toutefois ajouter une information. Avant-hier, j'ai adressé une personne au service médiation de dettes de Téléservice. Ils sont débordés à un tel point qu'ils n'étaient pas en mesure de donner un rendez-vous avant un mois bien qu'il s'agisse d'un cas urgent. Ceci prouve que ce dossier présente une certaine urgence.

M. le Président. — La discussion est close.

M. le Président. — Mesdames, messieurs, l'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance publique est levée.

La séance est levée à 17 h 10.

Prochaine séance le 28 mars 1997.

Vendredi 28 février 1997

Commission des Affaires sociales et des Compétences résiduaires

Proposition de résolution modifiant la résolution du 13 janvier 1997, portant création d'une Commission mixte de concertation entre l'Assemblée de la commission communautaire française et les milieux de population d'origine étrangère de la région de Bruxelles-Capitale déposée par MM. B. Clerfayt et J. De Coster.

Présents:

Mmes Bouarfa, Carthé, MM. Clerfayt (remplace Mme Molenberg), de Lobkowicz, de Patoul (remplace Mme Payfa), Mme Fraiteur, MM. Hecq, Hotyat (Président), Roelants du Vivier, Romdhani (remplace Mme Mouzon), van Weddingen (remplace M. De Grave).

Absents:

MM. De Grave (remplacé), de Jonghe d'Ardoye, Demanet, Galand, Mmes Huytebroeck, Molenberg (remplacée), Mouzon (remplacée), M. Smits.

Lundi 24 février 1997

Commission de la Culture, du Tourisme et des Sports

1. Proposition de règlement visant à accorder un subside aux associations intégrant les sourds dans leurs activités culturelles, sportives ou de jeunesse.

2. Divers.

Présents:

Mme Carthé (supplée M. Bultot), M. Daïf (remplace M. Thielemans), Mme De Permentier, M. Désir (Président), Mme Huytebroeck, M. Lemaire, Mmes Molenberg, Payfa (remplace M. De Grave), Persoons, M. Romdhani (supplée M. Decourty), Mme Schepmans, M. van Eyll.

Absents:

MM. Bultot (suppléé), De Grave (remplacé), Decourty (suppléé), Demannez, Mme Lemesre (excusée), MM. Ouezekhti, Thielemans (remplacé), Mme Willame.

Mercredi 19 février 1997

Commission de la Santé

- 1. Proposition de décret sur l'agrément et le subventionnement des associations développant des activités relatives aux soins palliatifs déposée par Mme Béatrice Fraiteur et M. Dominique Harmel.
 - 2. Divers.

Présents:

MM. Adriaens, Daïf (supplée Mme Foucart), Mme De Permentier, M. Decourty (Président), Mmes Dupuis, Fraiteur, MM. Galand, Harmel, Hecq, Mme Molenberg, M. Parmentier (supplée M. Romdhani), Mmes Payfa, Schepmans, Stengers, Vanpevenage.

Absents:

M. De Decker, Mme Foucart (suppléée), M. Romdhani (suppléé).

COUR D'ARBITRAGE

Le greffier de la Cour d'arbitrage a notifié à l'Assemblée:

- l'arrêt du 28 janvier 1997 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 33 du décret de la Communauté française du 3 juillet 1991 relatif à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées ne viole pas les règles répartitrices de compétences entre l'Etat fédéral et les communautés, visées par les articles 127 de la Constitution et 87, §§ 2, 3 et 4, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, modifiée par la loi spéciale du 8 août 1988;
- l'arrêt du 19 février 1997 par lequel la Cour rejette les demandes de suspension des articles 2 et 8 de la loi du 10 juillet 1996 modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers;
- l'arrêt du 19 février 1997 par lequel la Cour, avant dire droit au fond, pose à la Cour de justice des Communautés européennes trois questions préjudicielles relatives au recours en annulation de l'article 4, § 2, du décret de la Communauté flamande du 5 avril 1995 modifiant le décret du 12 juin 1991 relatif aux universités dans la Communauté flamande, portant sur l'organisation d'une formation spécifique en médecine générale et sur d'autres dispositions relatives aux universités;
- l'arrêt du 19 février 1997 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 57 de la loi du 21 mai 1991 apportant diverses modifications à la législation relative aux pensions du secteur public viole les articles 10 et 11 de la Constitution;
- l'arrêt du 19 février 1997 par lequel la Cour se déclare incompétente pour répondre à la question préjudicielle concernant l'article 26 du titre préliminaire du Code de procédure pénale, posée par le Tribunal de première instance de Namur:
- le recours en annulation des articles 51 et 58 du décret de la Communauté française du 9 septembre 1996 relatif au financement des hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française, introduit par J. Tilleman, moyen pris de la violation de l'article 24 de la Constitution et des règles établies par la Constitution ou en vertu de celle-ci pour déterminer les compétences respectives de l'Etat, des Communautés et des Régions;
- le recours en annulation de l'article 133 du décret de la Communauté flamande du 8 juillet 1996 relatif à l'enseignement VII, introduit par P. Alliet, moyen pris de la violation des articles 10, 11 et 24 de la Constitution;

- le recours en annulation de la loi du 26 mars 1996 portant insertion d'un article 353bis au Code judiciaire et modification de l'article 354 du même Code, introduit par A. Pépin, moyen pris de la violation des articles 10 et 11 de la Constitution;
- le recours en annulation des articles 23, 30 et 49 de la loi du 26 juillet 1996 portant modernisation de la sécurité sociale et assurant la viabilité des régimes légaux des pensions et l'article 3, § 1^{er}, 2º et 5º, et § 2, alinéa 1^{er}, de la loi visant à réaliser les conditions budgétaires de la participation de la Belgique à l'Union économique et monétaire européenne, introduit par L. Nussbaum et autres, moyen pris de la violation des articles 10 et 11 de la Constitution;
- le recours en annulation de l'article 12, 2°, de la loi du 26 juillet 1996 portant modernisation de la sécurité sociale et assurant la viabilité des régimes légaux des pensions, introduit par l'asbl Groupement belge pour la promotion de la médecine extra-hospitalière, moyen pris de la violation des articles 10 et 11 de la Constitution;
- les recours en annulation et les demandes de suspension de l'article 13 du décret de la Communauté flamande du 20 décembre 1996 contenant diverses mesures d'accompagnement du budget 1997, abrogeant l'article 81, 2º, du CTA en ce qui concerne la Région flamande, introduits par la sa Belgian Amusement Cy et autres, moyen pris de la violation des articles 10 et 11 de la Constitution et des règles établies par la Constitution ou en vertu de celle-ci pour déterminer les compétences respectives de l'Etat, des Communautés et des Régions;
- la question préjudicielle posée par le Tribunal de la jeunesse de Liège (en cause Ch. Maréchal) sur le point de savoir si l'article 370, § 1^{er}, alinéa 2, du Code civil, viole les articles 10 et 11 de la Constitution;
- la question préjudicielle posée par la Cour d'appel de Mons (en cause de R. Moreau contre la Communauté française de Belgique) sur le point de savoir si les articles 1^{er} et 2 de la loi du 6 février 1970 relative à la prescription des créances à charge ou au profit de l'Etat et des provinces violent les articles 10 et 11 de la Constitution;
- les questions préjudicielles posées par le Conseil d'Etat (en cause de E. Peeters et autres contre l'Etat et la commune de Messancy) sur le point de savoir si l'article 440 du Code judiciaire viole les articles 10 et 11 de la Constitution.